

**LE JOURNAL REVOLUTIONNAIRE DE TOULOUSE**  
ou SURVEILLANT DU MIDI  
**septembre 1793-septembre 1794**

**Sous la direction de Madame Valérie Sottocasa,  
Professeure d'histoire moderne et de la Révolution française**

**M1 – Histoire moderne et contemporaine  
Année universitaire 2018-2019**

## REMERCIEMENTS

A Madame la Professeure Valérie Sottocasa pour ses précieux conseils et pour m'avoir utilement aidé à concilier enthousiasme et réalisme.

## Liste des abréviations utilisées

ADHG : Archives départementales de la Haute-Garonne

AHRF : Annales historiques de la Révolution française

AMT : Archives municipales de Toulouse

CHS : Comité des Travaux Scientifiques et Historiques

CNRS : Centre nationale de la recherche scientifique

BNF : Bibliothèque nationale de France

JRT : Journal révolutionnaire de Toulouse ou Surveillant du Midi

PUF : Presses universitaires de France

SHRF : Société d'Histoire de la Révolution française

Les premiers journaux républicains  
de Toulouse méritent d'être étudiés<sup>1</sup>  
(Jacques Godechot)

---

<sup>1</sup> GODECHOT Jacques, « Aux origines de la presse républicaine à Toulouse : la première émancipation », dans *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 1964, Tome 76, p. 2.

## Introduction

En 1829, le collectionneur et érudit Deschiens publiait un catalogue des 5052 cartons de périodiques de la Révolution qu'il avait patiemment collectés, et regrettait dans sa préface que les historiens n'aient pas encore perçu la valeur de ces documents<sup>2</sup>. Gallois en 1845 n'hésitait pas à affirmer que les journaux, depuis qu'ils existaient et surtout depuis qu'ils étaient devenus libres, constituaient les « meilleurs chroniques des nations » et, en ce qui concernait la Révolution, que « l'histoire vraie, authentique, la seule écrite jour par jour par des contemporains, examinée, commentée et expliquée par d'autres contemporains, ne peut donc se trouver complète que dans les principaux journaux des divers partis.<sup>3</sup>»

Depuis lors, l'historiographie de la Révolution a progressivement reconnu le lien intime qui a existé à cette époque entre le journalisme et la vie politique, plus rapidement d'ailleurs en ce qui concerne la presse parisienne que la presse départementale, laquelle n'a commencé d'être étudiée qu'à la fin du XXe siècle comme le constatait Michel Taillefer<sup>4</sup>.

L'explosion du nombre de périodiques à partir de 1789, comme leur intérêt pour les sujets politiques, intervenait dans un contexte marqué par l'encadrement strict d'une presse d'ancien régime peu fournie, et marquait une rupture dès la convocation des Etats Généraux, avant même la libéralisation induite par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789.

Cette floraison de titres toucha la province comme la capitale, à une échelle évidemment plus réduite et avec des nuances suivant les départements. Dans tous les cas, et pour tous les journaux, l'objectif principal était de répondre à la curiosité des lecteurs pour les événements politiques et sociaux qui se développaient à partir de la capitale et entraînaient pour chaque Français comme une nécessité de prendre parti.

Cependant, pour l'ensemble de la presse d'ancien régime ou de création nouvelle à partir de l'été 1789, et singulièrement à compter de la fin de la censure, rendre compte des événements révolutionnaires constituait une expérience sans précédent, que les publicistes parisiens et ceux de province n'entreprenaient pas dans les mêmes conditions. Pour la presse des départements, au défi commun de la diffusion et de

---

<sup>2</sup> DESCHIENS François-Joseph, *Collection de matériaux pour l'histoire de la Révolution de France, depuis 1787 jusqu'à ce jour - Bibliographie des journaux*, Paris, Barrois l'Ainé, 1829, pp. VI-XV, [en ligne] <<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2205161/f2.image>>

<sup>3</sup> GALLOIS Léonard, *Histoire des journaux et des journalistes de la Révolution française 1789-1799*, Paris, Société de l'industrie fraternelle, 1845, tome 1, pp. 145-148.

<sup>4</sup> TAILLEFER Michel, « Le journalisme de province pendant la Révolution : l'exemple du Midi toulousain », dans Jean SENTOU (dir), *Révolution et Contre-Révolution dans la France du Midi (1789-1799)*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1991, p.65-90.

l'équilibre économique de l'entreprise, s'ajoutaient ceux de l'éloignement des évènements, de la limite de la pagination, de la concurrence, puis, progressivement, des restrictions qui se sont imposées à la liberté de la presse.

La diffusion de chaque feuille révolutionnaire utilisait plusieurs moyens, les uns traditionnels, les autres nés ou se développant fortement à partir de 1789 et notamment de l'annonce de la réunion des Etats Généraux.

La diffusion usuelle se faisait par les abonnements et par la vente au numéro, qui conditionnaient l'équilibre financier pour l'éditeur. A partir de 1789, la vente au numéro bénéficiait du rythme et de l'importance des évènements que les crieurs de rue et colporteurs utilisaient pour augmenter la diffusion de journaux devenus de plus en plus quotidiens.

La diffusion était en outre multipliée par des lectures collectives. Sous l'ancien régime l'usage existait déjà des lectures à la fin des messes paroissiales, ou dans les cabinets de lecture privés (comme celui ouvert en 1781 à Toulouse par le libraire Brouilhet). La prolifération des sociétés populaires dès 1790, permettait des lectures publiques à une échelle plus importante et sans discrimination liée à la fortune ou à l'illettrisme. L'accès à la presse se démocratisait et l'élargissement du lectorat direct ou par le biais des lectures publiques, augmentait du même coup l'influence des journaux.

Enfin, la diffusion du contenu des journaux passait aussi par les citations réciproques des journaux entre eux, notamment par les titres provinciaux. Les colonnes de chaque gazette s'ouvraient largement aux extraits copiés sur des périodiques concurrents. Ensemble ils constituent un réseau d'information qui permettait à chaque journal d'offrir à ses lecteurs des nouvelles venues du reste du pays ou même de l'étranger.

Il est difficile d'établir précisément la diffusion de chaque titre de la presse révolutionnaire, parisienne ou provinciale, et les seuls chiffres produits par l'historiographie concernent le nombre des abonnés ou celui des exemplaires imprimés. Ces chiffres varient suivant les titres de quelques centaines à quelques milliers d'exemplaires ; c'est le cas aussi à Toulouse ou, pour une population de 57000 habitants en 1789<sup>5</sup>, les trois principaux journaux édités entre 1789 et 1794 tiraient à environ 500 exemplaires<sup>6</sup>.

Cette base de diffusion doit être majorée dans des proportions significatives du nombre de lecteurs de chaque exemplaire et du nombre d'auditeurs présents aux lectures collectives.

---

<sup>5</sup> LAFFONT Jean-Luc, « Relecture critique de l'évolution de la population toulousaine sous l'ancien régime », dans *Histoire, économie et société*, 1998, 17<sup>e</sup> année, n°3.

<sup>6</sup> ALBERT Pierre (Dir.), FEYEL Gilles (Dir.), *La presse départementale en révolution (1789-1799) –bibliographie historique et critique*, Tome 1, La Garenne-Colombes, Editions de l'Espace Européen, 1992, pp.62 et 63.

Si la Révolution plonge ses racines dans le pays entier, ses manifestations étaient essentiellement parisiennes.

Dès l'été 1789 de nombreux journaux naissaient à Paris, au plus près des événements et des acteurs, notamment les Députés aux Etats-Généraux dont bon nombre devenaient pour un temps publicistes.

Les titres de province devaient rapidement rechercher des correspondants ; à défaut, ils étaient réduits à publier des extraits de journaux de la capitale ou d'autres provinces. Cette dernière pratique a d'ailleurs fait apparaître la presse de province comme un ensemble de réseaux d'information, ainsi que l'a montré Eric Wauters avec l'exemple du « réseau atlantique » de Rouen à Bordeaux<sup>7</sup>. On voit par ailleurs que les sociétés populaires fonctionnaient entre elles également comme un réseau de correspondances.

Ces solutions mises en œuvre pour résoudre le problème de la distance, ne résolvaient pas celui du décalage temporel. Les nouvelles, comme les journaux mettaient au moins une semaine pour arriver de Versailles ou Paris à Toulouse, mais en l'an II la ville n'était desservie que trois fois par semaine par le courrier de la capitale<sup>8</sup>. A ces délais et fréquences de poste il convient d'ajouter celui inhérent à la périodicité du journal de province, rarement quotidienne ; ainsi le *Journal révolutionnaire* de Toulouse, qui nous intéresse ici, paraissait le jeudi et le dimanche. Ce décalage, comme la concurrence des journaux de la capitale, influait sur la ligne éditoriale du journal de province : il ne rapportait pas tous les faits, tous les événements, ni même leur synthèse, mais seulement une sélection ; son lecteur, s'il se limitait à cette source d'information, ne disposait que de la perception du rédacteur.

Le journal de province devait par ailleurs concilier la présence de la Révolution dans ses colonnes avec les rubriques traditionnelles et les nouvelles locales que les lecteurs attendaient d'une feuille locale et qui conditionnaient en partie sa fidélité ; rapidement, la densité des événements révolutionnaires a posé un problème de place dans les colonnes et conduit à supprimer ou amoindrir d'anciennes rubriques ou, alternativement à augmenter la pagination.

En effet, le journal de province, surtout lorsqu'il existait sous l'Ancien Régime, devait conserver sa spécificité locale pour ne pas perdre ses abonnés au profit des journaux de la capitale. Aussi, dès lors qu'il traitait de la Révolution, il devait s'attacher à montrer

---

<sup>7</sup> WAUTERS Eric, « La dialectique province-paris dans la presse des départements : entre vie politique locale et réseaux nationaux d'opinion, dans AHRF, 2002, 330, pp. 71-85 ;

<sup>8</sup> BONIN Serge (dir) et Serge LANGLOIS (dir), *Atlas historique de la Révolution française*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1987, vol. 1, pp. 38-46.

ses incidences sur sa province. Ces divers problèmes ont demandé des adaptations aux affiches d'Ancien Régime qui ont maintenu leur publication pendant les premières années de la Révolution.

Dès la fin du règne de Louis XVI, et en dépit du privilège royal, les mois qui précédaient la réunion des Etats Généraux avaient vu paraître des brochures et pamphlets qui se saisissaient des circonstances et prétextaient l'appel du roi aux « savants et personnes instruites » du royaume contenu dans l'Arrêt du Conseil d'Etat du 5 juillet 1788<sup>9</sup>. Alors que cet appel royal ne concernait que la forme de la convocation des Etats Généraux, des libellistes y répondaient en évoquant sur le fond les objets qui devraient y être traités. Ce fut notamment le cas de la *Sentinelle du peuple*<sup>10</sup> de Volney, publiée à Rennes en novembre 1788 et qui proposait déjà un nouveau contrat social révolutionnaire ; de la même façon, dès les premiers jours de mai 1789, Mirabeau, ou encore Brissot, bravaient le privilège royal en diffusant les premiers numéros de leurs journaux destinés à informer leurs commettants.

Cette liberté de fait de la presse devait trouver sa traduction légale dans l'article XI de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen votée le 26 août 1789, sous la limite de son abus dans les cas énoncés par la loi, limite confirmée par la loi « Thouret » du 23 août 1791<sup>11</sup> qui précise trois cas d'abus délictueux.

La liberté ne résistait pas aux événements parisiens du 10 août 1792 ; la Commune de Paris décrétait l'arrestation des « auteurs et imprimeurs anticiviques »<sup>12</sup>, tandis que les mois suivants voyaient la convention adopter des textes réprimant l'expression de proposition « attentatoires à la souveraineté du peuple », jusqu'au décret du 29 mars 1793 prononçant la peine de mort contre les auteurs d'écrits contre-révolutionnaires, premier texte visant clairement la presse périodique. Pourtant, si la presse royaliste était réduite au silence, il demeurait un espace de liberté pour le débat entre Girondins et Montagnards. Après le 2 juin 1793, les journalistes girondins furent de fait réduits au silence, et formellement avec la loi du 17 septembre 1793<sup>13</sup>. L'établissement affirmé du pouvoir montagnard s'accompagnait du retour de la censure, particulièrement rigoureuse à Paris et dans les départements repris aux fédéralistes.

Ailleurs, ce sont le niveau d'adhésion au nouveau pouvoir politique des autorités locales et celui des sociétés populaires qui déterminaient la rigueur de la censure. A Toulouse on vit ainsi la société populaire débattre dans la séance du 8 août 1793 du cas de

---

<sup>9</sup>LINGUET N.H.S., *Annales politiques, civiles et littéraires du dix-huitième siècle*, Genève, Slatkine Reprints, 1970, T. XV-XVI, p.51

<sup>10</sup> Bibliothèque nationale de France, Lc2-99

<sup>11</sup> " provocation à la désobéissance à la loi ", les " calomnies volontaires contre les fonctionnaires publics " et les " calomnies et ou injures contre quelques personnes que ce soit, relatives aux actions de leur vie privée ", dans Archives parlementaires, T. XXIX, p.659

<sup>12</sup> TOURNEUX M., *Procès-verbaux de la Commune de Paris*, Paris, SHRF 1894, 10 août 1792 – 1<sup>er</sup> juin 1793, p.14-15

<sup>13</sup> AULARD Alphonse, *Histoire politique de la Révolution française*, Paris, Librairie Armand Colin, 1901, p. 360 ;

Brouilhet, éditeur pro-girondin du *Journal Universel de la Haute-Garonne*, peu avant que le titre disparaisse<sup>14</sup>.

Au-delà de la censure formelle, de la censure politique, il existait également une censure matérielle qui se manifestait notamment par les obstacles mis à la diffusion des journaux considérés comme indésirables ; ainsi, le 6 mai 1793, un député extraordinaire de la société populaire de Toulouse se plaignait devant les Jacobins de Paris que depuis un mois l'administration des Postes laissait circuler les feuilles girondines, comme celle de Gorsas, mais arrêta les pièces émanées des Jacobins de Paris<sup>15</sup>. Une autre censure matérielle résultait aussi de l'effet des réquisitions comme celle arrêtée le 20 octobre 1793 par le département : toutes les imprimeries ne pouvaient désormais travailler que pour les administrations publiques et pour les sociétés populaires<sup>16</sup>.

Enfin, n'omettons pas de mentionner, dans les freins matériels à la liberté de la presse, les contraintes économiques qui pesaient sur les éditeurs de journaux révolutionnaires, en province comme à Paris. Si, sous la Révolution, le journalisme est bien devenu un métier, il s'agit d'un métier qui nourrit difficilement son homme et le met à la merci des retournements politiques qui peuvent le priver de son lectorat comme de sa sécurité personnelle<sup>17</sup>.

La profusion des journaux édités entre 1789 et 1799 a nourri la démarche bibliographique et critique de plusieurs historiens, dont les exemples les plus récents sont les importants travaux collectifs publiés l'un en 1969 sous la direction collective de Claude Bellanger et Jacques Godechot<sup>18</sup>, l'autre en 2005 sous la direction de Gilles Feyel<sup>19</sup>. Ces travaux et les nombreux articles publiés sur le sujet ont dégagé une typologie des feuilles publiées à partir de 1789, typologie plus ou moins riche en fonction des évolutions du régime de la presse. On peut distinguer ainsi les journaux nationaux (parisiens), des journaux de province (locaux, départementaux) ; il existe par ailleurs des journaux à contenu uniquement informationnel, uniquement politique, ou mixte et, dans ces deux derniers groupes, une distinction s'impose en fonction de l'orientation idéologique du journal ; d'autres regroupements peuvent être opérés en fonction de critères matériels comme le format ou la périodicité de parution.

Mais, à partir de l'an II, la diversité de la presse, tant nationale que provinciale, va progressivement se réduire pour ne plus laisser paraître que les journaux sans

---

<sup>14</sup> Registre des séances, ADHG, 2Mi1412.

<sup>15</sup> AULARD Alphonse, *La société des Jacobins, recueil de pièces pour l'histoire du club*, Paris, 1895, T. 5, p.177

<sup>16</sup> CONNAC Emile, *Histoire de la Révolution à Toulouse et dans le département de la Haute-Garonne*, Toulouse, Revue des Pyrénées, Tome XIII, 1901, p. 123.

<sup>17</sup> MARTIN Marc, *La presse régionale, des Affiches aux grands quotidiens*, Fayard, Paris 2002, pp. 65-68

<sup>18</sup> BELLANGER Claude (dir.), Jacques Godechot (dir.), Pierre Guiral (dir.) et Fernand Terrou (dir.) (préf. Pierre Renouvin), *Histoire générale de la presse française*, Paris, Presses universitaires de France, 1969, 5 vol.

<sup>19</sup> FEYEL Gilles (dir.), *Dictionnaire de la presse française pendant la Révolution, 1789-1799*, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIIIe siècle, 2005, 5 vol.

engagement politique patent, comme le *Journal des Débats*, ou le *Moniteur Universel*, et les journaux qui montrent une adhésion non équivoque à la politique gouvernementale. Ces derniers sont alors regardés par l'historiographie au mieux comme les premiers journaux républicains<sup>20</sup>, plus fréquemment comme organes officiels<sup>21</sup> ou journaux de propagande du pouvoir ou des sociétés populaires qui le soutiennent<sup>22</sup>.

Tel est le cas du *Journal révolutionnaire de Toulouse*, bihebdomadaire politique dont la première série de publication, de septembre 1793 à septembre 1794, a accompagné la Convention montagnarde et son gouvernement révolutionnaire, puis la révolution thermidorienne. Comme plusieurs autres apparus dans les départements pendant l'été 1793, ce journal ne résultait pas de l'initiative éditoriale d'un journaliste ou d'un libraire-imprimeur, mais du projet politique d'une société populaire, soutenue plus ou moins spontanément par les autorités constituées locales.

Le *Journal révolutionnaire de Toulouse* est néanmoins intéressant à plusieurs égards qui nous ont paru justifier d'en approfondir la connaissance, au-delà des notices bibliographiques<sup>23</sup> qui ont pu en être établies jusqu'à ce jour.

En premier lieu nous relevons la position particulière de Toulouse à l'égard de la révolte fédéraliste du Midi de la France qui encadre la chute des Girondins, et le rôle joué dans ce contexte par la Société populaire ; la relative modération de toutes les composantes sociopolitiques y apparaît comme caractéristique de la cité, et reste perceptible au long de la Terreur et après le 9 Thermidor ; quelle traduction éditoriale le *Journal révolutionnaire* donne-t-il de cette particularité toulousaine ?

Par sa situation géographique proche de la longue frontière espagnole, Toulouse s'est trouvée impliquée dans le conflit franco-espagnol dès avant la déclaration de guerre du 7 mars 1793 ; les incursions espagnoles dans les Pyrénées créaient de l'insécurité dans l'arrière-pays toulousain ; la militarisation de la région et l'impact des besoins des deux armées des Pyrénées créaient localement des tensions liées aux levées d'hommes, aux subsistances, aux besoins d'équipement ; l'importance politique de la région toulousaine, déjà évoquée au sujet de la menace fédéraliste, encore renforcée par la guerre, justifiait tout au long de l'an II la présence ou le passage de nombreux représentants en mission ; quelles influences ces représentants ont-ils exercé sur la

---

<sup>20</sup> GODECHOT Jacques, « Aux origines de la presse républicaine à Toulouse : la première émancipation », dans *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 1964, Tome 76, p. 582.

<sup>21</sup> WAUTERS Éric, « La presse départementale en l'an II », dans *AHRF*, 1996, n°303, pp. 1-35.

<sup>22</sup> RETAT Pierre, « Essais de typologie de la presse révolutionnaire », dans *La Révolution du journal 1788-1794*, Paris, Éditions du CNRS, 1990, pp. 149-160.

<sup>23</sup> Notice BNF, [en ligne] <<https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb32802328q>> ; MARTIN André et Gérard Walter, *Catalogue de l'histoire de la Révolution française : écrits de la période révolutionnaire*, Tome 5, *Journaux et Almanachs*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 1940.

société populaire et les autorités constituées de Toulouse, et comment ces influences sont-elles perceptibles dans les colonnes du *Journal révolutionnaire* ?

Au-delà de ces particularités locales, le Journal peut aussi être interrogé sur la manière dont il poursuit l'objectif politique et idéologique qui est le sien, celui de « fortifier l'Esprit public »<sup>24</sup>, ce qui est traduit aujourd'hui par le concept de propagande et emporte communément une connotation négative. La rédaction du *Journal révolutionnaire* sacrifiait-elle à la vérité, à l'éthique, au point de lui faire perdre toute crédibilité ainsi que le statut d'organe de presse, et de le faire exclure des sources utilisables par l'historien ?

Ces diverses interrogations nous ont conduit à entreprendre une monographie sur le *Journal révolutionnaire de Toulouse*, sur la base d'un dépouillement systématique des 80 premiers numéros du périodique (sur les 104 de la première série) et de leur enregistrement dans une base de données analytique<sup>25</sup>.

Nous examinerons dans une première partie les aspects contextuels et matériels de la publication du périodique, ainsi que son contenu rédactionnel, tandis que la seconde abordera les attitudes idéologiques et politiques manifestées dans les thèmes abordés, le choix des informations délivrées, la constance ou la variabilité des options politiques défendues, l'intensité du soutien aux autorités gouvernementales.

---

<sup>24</sup> JRT, n° 1, 26 septembre 1793, p. 1

<sup>25</sup> Cf. annexe n° 3, pp 90-91.

## **PREMIERE PARTIE :**

**Contexte, forme et contenu du *Journal révolutionnaire de Toulouse***

## Chapitre 1 : Le Journal révolutionnaire de Toulouse dans son contexte

### 1.1.- Toulouse et la Convention montagnarde

Si elle a perdu son rang de Capitale des Etats du Languedoc, Toulouse reste une place influente dans ce Midi de la France qui représente, au début de 1793, la terre du fédéralisme. Bordeaux, Marseille, Montpellier, Nîmes sont alors en rébellion ouverte contre la commune de Paris et l'intimidation que la populace parisienne exerce sur la Convention et les députés girondins<sup>26</sup>.

A Toulouse, la déclaration de guerre du 7 mars 1793 ajoute à cet antagonisme les conséquences de la levée des troupes et de la pression sur les subsistances, puis, après les premiers déboires militaires sérieux en avril<sup>27</sup>, la peur que la cité se trouve bientôt sur la ligne de front. Dès lors, la Société populaire presse la Commune de prendre des mesures énergiques contre ceux qui résistent à la levée en masse ou freinent l'effort de guerre, et réclame même la création d'un tribunal révolutionnaire. Si la Commune crée bien un comité révolutionnaire, elle tente cependant de modérer les tensions et de protéger les sympathisants girondins, les prêtres et les aristocrates visés par la vindicte jacobine.

Ce fragile équilibre est compromis par l'arrivée des nouveaux représentants en mission, Chabot fin avril 1793, puis Chaudron-Rousseau et Baudot à la mi-juin, lesquels prennent fait et cause pour la Société populaire, mettant à mal la solidarité révolutionnaire que les modérés de la Commune avaient tenté de préserver.

C'est notamment Chabot qui fut l'artisan de la recomposition politique en faveur des Jacobins qui se traduit notamment par plusieurs destitutions et nominations, comme le 18 mai 1793 celle de François-Gervais Descombels, jeune et fervent Jacobin, au siège de procureur général-syndic du département de la Haute-Garonne.

A la fin du mois de mai, le Département de la Haute-Garonne et la Commune de Toulouse, qui représentaient les autorités légales, fidèles à la Convention girondine, et la Société populaire, appuyée par Chabot, coexistaient tant bien que mal. Les événements des 31 mai et 2 juin, une fois connus à Toulouse, conduisirent la Commune et le Département à protester formellement auprès de la Convention et des représentants en mission. Pour autant, contactées par Bordeaux, Marseille et Lyon pour un ralliement à la rébellion, les autorités constituées restèrent hésitantes, tandis que la Société populaire, appuyée par les représentants, soutenait fermement l'adhésion à la Convention montagnarde. « Moment crucial. Si Toulouse avait vraiment agi contre la Convention, le sort de la Révolution, et, sans doute, celui de la France, eut été

---

<sup>26</sup> LYONS Martyn, *Révolution et Terreur à Toulouse*, Toulouse, Privat, 1980 ;

<sup>27</sup> Prise de Céret par Ricardos le 20 avril 1793

changé.<sup>28</sup>» Le 25 juin 1793, le département rejetait définitivement tout ralliement de Toulouse à la cause fédéraliste.

Cette hésitation des autorités constituées a été analysée par Martyn Lyons qui explique, par la sociologie des élites toulousaines et par le danger de la guerre sur la frontière espagnole, pourquoi finalement « Toulouse flirta avec le fédéralisme pour le rejeter en fin de compte »<sup>29</sup>.

Convaincue par le rapport du représentant Baudot<sup>30</sup> et les pièces qu'il lui présenta<sup>31</sup>, la Convention décréta le 24 juin 1793 la suspension des autorités constituées de Toulouse.

Durant cette période délicate pendant laquelle soixante départements sont réputés avoir improuvé la chute des Girondins et avoir contesté plus ou moins violemment l'autorité de la Convention montagnarde, celle-ci devait compter sur les sociétés populaires du réseau jacobin. Celle de Toulouse ne ménagea pas son soutien, notamment en défendant les représentants que la Commune dénonçait ; ce faisant, elle participa activement à éviter l'adhésion de la cité à la révolte fédéraliste du Midi, et à fragiliser suffisamment cette révolte pour qu'elle ne conduise pas à une guerre civile.

Le Journal révolutionnaire analysait d'ailleurs ainsi les événements de l'été dans le numéro du 6 octobre 1793 :

« Avant la nouvelle organisation des corps administratifs, il existait entre les administrateurs et la Société populaire, une diversité, ou, pour mieux dire, une opposition de sentiments et de principes politiques...L'arrivée des nouveaux commissaires de la Convention, décida heureusement la victoire en faveur du parti de la Montagne.<sup>32</sup> »

La Société populaire de Toulouse, comme toutes celles installées dans les grandes villes de province, souvent devenues chefs-lieux des nouveaux départements, occupait une place importante dans l'organigramme du réseau qui maillait le territoire. Dans le département de la Haute-Garonne il a été dénombré 121 sociétés populaires sur un total de 5332 en France<sup>33</sup> ; progressivement, la plupart demandèrent et obtinrent leur affiliation à la société-mère de Toulouse. C'est d'abord pour animer ce réseau et propager le soutien à la Convention montagnarde, que les Jacobins de Toulouse décidèrent, dès l'été 1793, de diffuser une feuille auprès de ses sociétés-filles et des populations des campagnes.

---

<sup>28</sup> GODECHOT Jacques, *La Révolution française dans le Midi toulousain*, Toulouse, Privat, 1986, p. 182.

<sup>29</sup> LYONS Martyn, *Révolution et Terreur à Toulouse*, Toulouse, Privat, 1980, chap. 3, La révolte fédéraliste.

<sup>30</sup> Archives parlementaires, Tome 67, 24 juin 1793, p.158-160 ;

<sup>31</sup> BAUDOT Marc-Antoine, *Pièces relatives au rapport fait à la Convention nationale le 24 juin 1793 sur les autorités constituées de Toulouse*, Paris, Imprimerie nationale, 1793, 20p. [en ligne] < <https://tolosana.univ-toulouse.fr/fr/notice/147173094>>

<sup>32</sup> JRT n° 4, 6 octobre 1793, p. 13.

<sup>33</sup> BOUTIER Jean, BOUTRY Philippe, « Les sociétés politiques en France de 1789 à l'an III : « une machine », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 36 n°1, Janvier-mars 1989. pp. 29-67.

## 1.2.- Les représentants en mission dans le sud-ouest

Succédant aux commissaires déjà missionnés à titre extraordinaire par les assemblées, les représentants en mission furent redéfinis par un décret du 9 mars 1793 pris sur proposition de Carnot, et répondaient principalement à la nécessité d'accélérer la levée des 300000 hommes nécessaires pour faire face à l'évolution des conflits extérieurs<sup>34</sup>, mais aussi plus largement pour y exercer les fonctions de préfet, d'intendant, pour « remédier provisoirement au vide anarchique de cette constitution de 1791, décentralisatrice à l'excès.<sup>35</sup>» Le départ collectif des 82 premiers missionnés, par équipes de deux dans des sections regroupant deux départements, eut lieu dès la mi-mars 1793.

Dès ses premières semaines d'existence, en avril 1793, le Comité de Salut Public organisait une correspondance régulière avec les représentants, indépendamment de celle qu'ils devaient déjà à la convention. Il étendait aussi leurs missions aux domaines civil et politique et les chargeait de favoriser la formation politique des populations, notamment par l'intermédiaire des sociétés populaires<sup>36</sup>.

Au fil des décrets du printemps et de l'été 1793 modifiant l'organisation des missions ou les champs de compétence, les représentants devinrent une institution essentielle à la fois près des armées et dans l'intérieur, veillant sur le terrain à la mise en œuvre des objectifs des comités et de la convention, et leur en rendant compte.

Le pouvoir des représentants était perçu comme très important, voire illimité, dans les départements, par les autorités constituées qui craignaient leur surveillance, tandis que les sociétés populaires voyaient en eux des guides politiques. Ces perceptions gagnèrent en acuité avec les bouleversements politiques (comme la chute des Girondins), le sort des opérations militaires, ou encore la mise en œuvre du gouvernement révolutionnaire.

La ville de Toulouse voit ainsi se succéder en 1793 et 1794 plusieurs représentants du peuple, tant ceux missionnés sur le département de la Haute-Garonne<sup>37</sup>, que ceux missionnés dans les départements voisins (comme Paganel dans le Lot<sup>38</sup>, ou Chabot dans le Tarn et l'Aveyron), ou enfin ceux missionnés auprès des armées des Pyrénées<sup>39</sup>. Certains interviennent de façon significative auprès de la Société populaire, jusqu'à y demander leur admission. Ils y profitent de leur statut, qui ressortit à la fois à

---

<sup>34</sup> M. Biard, Les représentants en mission (1793-1795), dans *AHRF* 1998, 311, pp. 8-11

<sup>35</sup> AULARD Alphonse, *Histoire politique de la Révolution française*, Librairie Armand Colin, Paris, 1901, p. 343.

<sup>36</sup> « Vous avez dans votre esprit et dans votre cœur les ressources nécessaires pour diriger l'opinion publique. Répandez-vous dans les sociétés populaires, parlez-y le langage de la philosophie et de la raison... », cité par M. Biard, op. cit, p. 12

<sup>37</sup> Cf annexe n° 2, p. 89.

<sup>38</sup> VANDEPOORTER Violaine, *Le conventionnel Pierre Paganel, représentant en mission (9 mars 1793 – 27 messidor an III)*, mémoire de maîtrise, Université Paris I, sous la direction de C. Duprat, 1999.

<sup>39</sup> BIARD Michel, *Missionnaires de la République. Les représentants du peuple en mission (1793-1795)*, Paris, Éd. du CTHS, 2002, 401 p. + annexes

la souveraineté populaire en qualité de député, et à l'autorité politique de leur mandat, pour guider les actions d'une société populaire très déférente et flattée.

Ainsi, nous verrons que le financement public du *Journal révolutionnaire de Toulouse* dut beaucoup à l'influence du représentant Paganel, mais aussi que le journal ouvrit largement ses colonnes à la parole des représentants en mission.

### 1.3.- Recensement des titres publiés à Toulouse entre 1789 et 1794

Le recensement le plus complet pour le Midi toulousain et pour toute la période révolutionnaire reste celui donné par Michel Taillefer en 2002<sup>40</sup>. Il établit qu'un seul périodique existait début 1789 sur l'ensemble de la région couvrant sept départements, les *Affiches de Toulouse*, tandis qu'il recense cinquante titres sur le même territoire pour la période 1789-1799. A partir de 1789, le mouvement général de prolifération des titres qui suit l'adoption de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen se manifeste aussi à Toulouse, où une vingtaine de journaux vont apparaître en plusieurs vagues<sup>41</sup>. La plupart cependant connaîtront une durée éphémère de quelques semaines, voire un seul numéro comme *l'Homé franc* rédigé en patois.

Pour la seule ville de Toulouse sur la période 1789-1794, et si l'on se limite aux titres ayant effectivement paru plus de quelques jours, et dont on conserve les exemplaires, l'inventaire de Taillefer indique les quatre seuls périodiques suivants :

- Les *Affiches de Toulouse* qui deviennent *Journal Universel du Département de la Haute-Garonne* à partir de juillet 1790 et qui paraît, sous un titre variable, jusqu'au 23 octobre 1793<sup>42</sup>. Ce journal avait adhéré sans réserve à la Révolution dès 1789, puis avait ouvertement soutenu les Girondins, ce qui conduisit à sa disparition en octobre 1793, alors que le *Journal révolutionnaire* venait de naître.
- *Le Nouvelliste national*, qui paraît du 19 novembre 1789 jusqu'au lundi 10 mai 1791. Ce quotidien, imprimé par Noël-Etienne Sens, qui imprimera plus tard le *Journal révolutionnaire*, était favorable à la Révolution et appréciait l'activité de la Constituante, bien que les informations politiques y fussent livrées de façon neutre, et très peu commentées.
- *Les Quatre Evangélistes ou Supplément aux Actes des Apôtres*, qui paraît de mi-mai à fin-août 1790, probablement une fois par semaine. Cet éphémère périodique se présentait comme un supplément toulousain au titre contre-révolutionnaire parisien.

---

<sup>40</sup> TAILLEFER Michel, « Le Midi toulousain », dans ALBERT Pierre (Dir.), FEYEL Gilles (Dir.), *La presse départementale en révolution (1789-1799) – bibliographie historique et critique*, Tome 1, La Garenne-Colombes, Editions de l'Espace Européen, 1992, pp. 275-344.

<sup>41</sup> TAILLEFER Michel, *La presse à Toulouse pendant la Révolution*, conférence prononcée à la séance publique annuelle de l'Académie des sciences et Belles Lettres de Toulouse, 4 novembre 1988

<sup>42</sup> Collection du 6 janvier 1790 au 23 octobre 1793 disponible à la Bibliothèque municipale de Toulouse, Res. B XVIII 130.

- *Le Journal révolutionnaire ou le Surveillant du Midi*, dont la première série constitue le corpus de notre étude et paraît du 26 septembre 1793 au 8 vendémiaire an III (29 septembre 1794) ; après une interruption de quelques semaines, le journal reparait sous le même titre pour seconde série de 72 numéros du 1er brumaire an III (22 oct. 1794) au 2e jour complémentaire an III (18 sept. 1795).

On constate ainsi que sur l'essentiel de la période de parution du *Journal révolutionnaire* en l'an II, aucun autre périodique n'était publié à Toulouse. Sur le territoire du Midi Toulousain dans le même temps, seuls le *Journal du Département du Gers* et *Les Documents de la Raison* étaient publiés, tous deux édités à Auch, le premier par les sociétés populaires et le second par le département. Aucune presse départementale d'opposition, ni même apolitique, ne subsistait dans le Midi Toulousain.

A Paris et sur le reste du territoire on constatait de même, à la fin de l'an I et au début de l'an II, que seuls résistaient à la prise du pouvoir par les Montagnards les feuilles affichant une adhésion à la nouvelle direction prise par la Révolution. « La plupart des journaux préexistants ou cessèrent de paraître, ou changèrent leur titre, ou modifièrent l'esprit qui, jusque-là, avait présidé à leur rédaction<sup>43</sup>».

#### **1.4.- De la feuille d'information de la société populaire au Journal révolutionnaire**

Au cours du mois de juillet 1793, la Société populaire de Toulouse se désolidarisait de la Commune qui, selon elle, libérait trop légèrement les suspects reclus, notamment les prêtres<sup>44</sup> ; elle soutenait énergiquement l'action anti-fédéraliste des représentants en mission, dénoncés et suspendus par la Commune, alors qu'ils veillaient eux-mêmes à la mise en œuvre de la suspension des autorités constituées décrétées à Paris sur le rapport de Baudot, et à l'épuration qui devait en résulter. Cependant, si les Jacobins et les représentants pouvaient maîtriser politiquement la cité toulousaine, il n'en allait pas de même avec les campagnes où l'influence des prêtres et des notables restait importante et tenait en échec celle des sociétés populaires affiliées aux Jacobins de Toulouse.

Dans la séance du 19 juillet 1793, et dans l'émotion de la nouvelle de la mort de Marat, la Société débattait des moyens d'éclairer l'Esprit public et décidait de nommer une commission « qui, dès demain, s'occupera de la rédaction d'une adresse tendant à donner aux frères une juste idée de tout ce qui s'est dernièrement passé dans cette ville » ; elle décidait également de placarder dans les lieux les plus apparents, en ville et dans les campagnes, une affiche « approbative des représentants suspendus par la

---

<sup>43</sup> GALLOIS Léonard, *Histoire des journaux et des journalistes de la Révolution française 1789-1799*, Société de l'industrie fraternelle, Paris, 1845, tome 1, p. 175.

<sup>44</sup> Registre des séances, ADHG, 2Mi1412, 19 juillet 1793.

commune » et chargeait les Jacobins Mouquet et Benaben de la rédaction de ces adresses. C'est dans cette même séance que le membre Lenormand fit adopter la motion d'adresser à toutes les sociétés affiliées « une feuille hebdomadaire propre à éclairer l'Esprit public.<sup>45</sup>»

Le 21 juillet, Mouquet<sup>46</sup> confirmait en séance que la Société rédigerait, et adresserait dans les campagnes et aux sociétés affiliées, une feuille hebdomadaire sur « les ennemis de la constitution et leurs liberticides intentions.<sup>47</sup>» Le 6 août, la Société délibérait qu'à la suite du départ de Mouquet, Benaben se « donnera l'adjoint qu'il désirera pour que la feuille hebdomadaire puisse être publiée tous les samedis.<sup>48</sup>»

Aucun exemplaire de cette feuille n'est parvenu jusqu'à nous et il est donc impossible de savoir si le projet de publication a été mis en œuvre. Les sources nous permettent cependant de dater la décision de la Société des Jacobins de Toulouse d'éditer un périodique, d'en situer le contexte politique local, et de connaître les premiers rédacteurs qu'elle missionnait.

Les registres des séances de la Société populaire ne mentionnent plus de débat portant sur un journal dont elle assurerait l'édition, jusqu'au 26 septembre 1793, date du premier numéro du *Journal révolutionnaire de Toulouse ou le Surveillant du Midi*. Il est pourtant incontestable que ce périodique dépendait de la Société populaire puisque le premier numéro mentionne en avis final, outre les conditions de souscription, une invitation aux « sociétés populaires et (à) tous les bons républicains, de nous envoyer ce qu'ils auront d'intéressant, et qui pourra tourner à l'avantage de la révolution, à l'adresse de la Société des Jacobins de Toulouse.<sup>49</sup>»

Ce premier numéro comporte également une annonce de la ligne éditoriale : l'objectif du journaliste patriote ne se borne pas à rapporter les nombreux événements du midi de la France ; il doit les accompagner de « réflexions... propres à fortifier l'Esprit public, à alimenter le patriotisme et à soutenir la liberté contre... l'aristocratie et ...(le) modérantisme...<sup>50</sup>»

Il s'agit donc d'un journal partisan voulu par la Société populaire de Toulouse, affiliée aux Jacobins de Paris, au moment où la politique de la convention montagnarde, désormais maîtresse de la révolution, recherche une adhésion forte du peuple.

La première série de publication du Journal s'est étendue du 26 septembre 1793 au 8 vendémiaire an III (29 septembre 1794), avec une périodicité bihebdomadaire (jeudi – dimanche), comportant donc 104 numéros du 1 au 104 qui ne sont aujourd'hui

---

<sup>45</sup> Registre des séances, op. cit.

<sup>46</sup> Pharmacien venu de Lorient, « ..révolutionnaire professionnel (qui) circula dans tout le Sud-ouest, jetant le brandon de la discorde dans de villes comme Toulouse et Bayonne... », cf. LYONS Martyn, *Révolution et Terreur à Toulouse*, Toulouse, Privat, 1980, pp. 60-61.

<sup>47</sup> Registre des séances, ADHG, 2Mi1412, 21 juillet 1793.

<sup>48</sup> Registre des séances, ADHG, 2Mi1412, 6 août 1793.

<sup>49</sup> JRT, n° 1, 26 septembre 1793, p. 4.

<sup>50</sup> Cf.annexen° 1, pp. 85-88 ;

disponibles en totalité qu'en associant plusieurs sites de conservation<sup>51</sup>. C'est cette première série du *Journal révolutionnaire de Toulouse* qui constitue notre corpus, mais le périodique connaîtra plusieurs autres séries de publication sous des titres modifiés et sur des périodes allant de la convention thermidorienne jusqu'en 1944<sup>52</sup>, ce qui en fait l'un des périodiques les plus durables de l'histoire de la presse.

---

<sup>51</sup> BNF, Lc11,989(78) ; B.M. Toulouse, Res. B XVIII 130

<sup>52</sup> Cf. BNF, notice n° FRBNF32798958

## Chapitre 2 : Le programme éditorial du Journal révolutionnaire

L'efflorescence des journaux révolutionnaires à partir de 1789 avait rendu courante la pratique d'éditer et de diffuser un prospectus dans lequel l'éditeur annonçait ses intentions et tentait de séduire un lectorat par l'originalité de ses promesses. Cette démarche répondait notamment à la nécessité de constituer un chiffre d'affaires régulier par les souscriptions, faute duquel la pérennité de la publication était compromise. Bien que la Société populaire de Toulouse connût d'avance le public de son journal, elle n'échappait pas à la nécessité de financer sa publication qui n'allait être prise en charge par la Commune de Toulouse qu'à partir du 1<sup>er</sup> mars 1794, soit après cinq mois d'existence. Avec l'imprimeur SENS, elle tenait sans doute également à justifier la naissance du titre. Le Journal se conforma donc à l'usage et, sans diffuser à proprement parler un prospectus, inséra en tête de son premier numéro le programme éditorial que nous citons ici *in extenso* en raison de son caractère essentiel :

« Le midi de la France est fécond aujourd'hui en évènements (sic) politiques ; il importe de les recueillir avec soin, de les rapprocher avec adresse et d'en offrir l'intéressant tableau aux regards du public avide de les connaître (sic). Ce n'est pas là que doit se borner le travail du journaliste patriote ; les faits qu'il publie doivent être assaisonnés de réflexions piquantes et judicieuses propres à fortifier l'Esprit public, à alimenter le patriotisme et à soutenir la liberté contre les attaques de l'aristocratie et du modérantisme. Nous nous imposons cette tâche et nous nous flattons de la remplir. Nos lecteurs seront bientôt à même de nous juger sur cet article.<sup>53</sup>»

Cette introduction annonçait clairement qu'il s'agissait d'un journal d'informations politiques et de défense des idées révolutionnaires contre les différents courants de réaction, un journal d'opinion.

La mise en œuvre de ce programme était articulée en quatre grandes fonctions du Journal qui ressortent du dépouillement effectué.

### 2.1.- Organe de la société populaire

La Société a acquis depuis la chute des Girondins une légitimité nouvelle en s'opposant aux tentations fédéralistes des autorités constituées, en ralliant Toulouse à la Convention montagnarde et en fragilisant définitivement la rébellion des grandes villes du Midi. Dès lors, La Société est devenue un agent de diffusion de la politique gouvernementale et de l'action des représentants en mission ; la publication du *Journal révolutionnaire* fut l'un des moyens utilisés dans ces actions, dont il ne manquait pas, dès le 21 novembre 1793, de souligner l'efficacité

« Qu'ils sont importants les services qu'à rendus jusqu'ici et que rend encore tous les jours à notre république naissante la Société Populaire de Toulouse. Elle a formé l'opinion publique dans

---

<sup>53</sup> JRT, n° 1, 26 septembre 1793, p. 1.

ces contrées méridionales, et l'a fortifiée, au point qu'il est impossible qu'elle reçoive aujourd'hui une impulsion rétrograde.<sup>54</sup> »

Avec le *Journal révolutionnaire*, il s'est agi de rendre publique, localement et plus largement jusqu'à Paris, la loyauté sans faille des Jacobins de Toulouse à la Convention montagnarde.

Pour la société, le *Journal* est d'abord son organe d'information, le lien avec ses membres, avec les sociétés qui lui sont affiliées, et plus largement avec la population de la cité et des campagnes.

Ainsi, chacun de ses numéros, sous la rubrique correspondante, publie les comptes rendus des débats en séances, lesquelles connaissent une fréquence croissante à partir de l'installation du gouvernement révolutionnaire qui s'appuie officiellement sur les sociétés populaires. L'activité du comité de surveillance de la société fait également l'objet de mentions, tout comme celle des commissaires parfois missionnés par la Société.

Par cette rubrique, la Société populaire fait connaître l'attitude révolutionnaire exemplaire des « Braves Sans-Culottes » qui la composent.

## **2.2.- Organe d'information sur l'actualité politique**

Le *Journal révolutionnaire*, conformément à la promesse de son prospectus, fait connaître les événements politiques nationaux qui foisonnent en l'an II, et que la rédaction retient à partir des correspondances reçues ou de la lecture des journaux arrivés de la capitale

Les divers fronts sur lesquels la République affrontait les puissances coalisées fournissent la part la plus importante des nouvelles rapportées ; le sort de la Révolution était alors indissociable de celui des armes et le poids des guerres sur la vie quotidienne risquait de fragiliser l'enthousiasme révolutionnaire.

Toulouse et sa région étaient particulièrement concernées par la guerre déclarée à l'Espagne le 7 mars 1793. Il est donc naturel que le Journal publie systématiquement et mette en valeur les nouvelles des armées des Pyrénées ; la proximité des fronts, comme les liens privilégiés avec de nombreux correspondants qui les visitent, permettent d'ailleurs au Journal d'en publier les nouvelles bien avant qu'elles soient connues à Paris.

Tous les autres conflits font l'objet d'informations régulières dans les colonnes du *Journal révolutionnaire*, même si le décalage temporel entre l'évènement et l'information publiée peut atteindre jusqu'à un mois lorsqu'il s'agit des opérations dans les Pays-Bas

---

<sup>54</sup> JRT n° 17, 21 novembre 1793, p. 66.

ou la Rhénanie ; ce décalage était alors sensiblement identique quel que soit le périodique choisi par le lecteur Toulousain.

Par ailleurs, les évènements politiques nationaux de l'an II, parce qu'ils résonnent au sein de la Convention nationale et du Comité de Salut Public, font aussi l'objet d'informations le plus souvent reprises dans le Journal des Débats, et rapportées sous une rubrique *Convention Nationale*. La rédaction ne vise cependant pas une information exhaustive, incompatible avec les limites de la publication, mais présente une sélection d'extraits de rapports et de textes de décrets pris par la Convention.

Outre l'activité parlementaire et gouvernementale, le Journal s'attache à compte de l'actualité politique de la capitale en l'an II, qui comprenait aussi des évènements symboliques, comme les festivités républicaines, ou dramatiques, comme les attentats réussis ou manqués qui visèrent les conventionnels.

Enfin, l'actualité politique locale, bien qu'elle ait perdu un peu d'intensité après la reprise en main par le pouvoir montagnard, restait un sujet régulièrement traité par le *Journal révolutionnaire* car il était en lien étroit avec l'évolution de l'Esprit public. Cette actualité traverse quasiment toutes les rubriques, depuis logiquement la *Situation de Toulouse*, jusqu'à la publication d'hymnes ou discours républicains. Il est rendu compte aussi bien des problèmes de subsistances que de levée en masse, des réquisitions que des réclusions, des festivités républicaines que de l'organisation de l'instruction publique, des progrès de la déchristianisation ou du chômage dominical. Toute la vie de la cité est décomposée en autant d'indicateurs de son évolution révolutionnaire, et rapportée par le Journal, qui justifie ainsi son sous-titre de *Surveillant du Midi*.

### **2.3.- Relais des autorités**

*Le Journal révolutionnaire* s'attache également à informer ses lecteurs de l'activité réglementaire des diverses autorités politiques nationales ou locales ; il assure ainsi une fonction de gazette officielle, dans l'esprit des affiches d'ancien régime.

Au plan national, nous avons mentionné la rubrique *Convention Nationale* qui publie une sélection d'informations concernant les débats et textes adoptés, ainsi que les rapports et propositions de décrets émis par le Comité de Salut Public. Dans le même cadre, le *Journal* livre régulièrement des comptes rendus de l'activité du Tribunal révolutionnaire de Paris, avec le détail nominatif des décisions.

Le *Journal révolutionnaire* publie aussi avec assiduité tous les actes des représentants séant à Toulouse ou dans les départements limitrophes ; ceci d'autant plus assidument que certains de ces représentants étaient officiellement membres de la Société populaire, comme Paganel<sup>55</sup>. Les représentants en mission, tout au long de l'an II, et à Toulouse comme dans plusieurs autres régions concernées par les guerres ou par une

---

<sup>55</sup> JRT n°34, 30 Nivôse an II (19 janvier 1794), p. 134 : PAGANEL est admis comme membre sur sa demande.

instabilité politique, bénéficiaient d'une large délégation de pouvoirs de la Convention, proportionnée aux problèmes qu'ils avaient à résoudre et à leur éloignement. Leurs actions sur le terrain se traduisaient par des adresses, des arrêtés, une correspondance, dont les populations comme les autorités locales devaient tenir compte.

Enfin, les productions des autorités constituées locales alimentent également la fonction de gazette officielle du *Journal révolutionnaire* : la Commune de Toulouse, le District, et le Département de la Haute-Garonne, soit par leurs conseils généraux respectifs, soit par leurs représentants légaux, signaient les nombreux textes politiques ou réglementaires publiés. Là encore, il n'apparaît pas de rubrique spécifique mais l'indication *Toulouse* ou simplement les lieux, émetteurs, et date des textes concernés. Comme pour les représentants, les arrêtés pris par les autorités locales avaient une incidence importante sur la vie quotidienne des citoyens, et il était indispensable de les faire connaître, ce à quoi participait le journal local, en sus de l'affichage. Parmi les règlements publiés pendant la période, une proportion importante concerne la police économique, les réquisitions, l'application du maximum, ou l'application locale de décrets de la Convention ou de décisions du Comité de Salut public, comme par exemple pour ce qui concerne la production de salpêtre.

## 2.4.- Journal de propagande

Le Dictionnaire de l'Académie française<sup>56</sup> donne trois définitions de *propagande* : la première se réfère au nom usuel de la *Congrégation de la propagation de la foi*, devenu en 1982 *Congrégation pour l'évangélisation des peuples*, la propagande par décision papale ; la deuxième en fait « l'ensemble des actions et des moyens mis en œuvre pour répandre et faire prévaloir une idée, une opinion, une doctrine. » ; la dernière est péjorative et désigne un « système de mobilisation, d'information et de contrôle de la société par un parti ou un État ».

Il est donc difficile aujourd'hui d'employer le mot « propagande » sans induire des connotations. A ce stade de notre étude, nous proposons néanmoins de le retenir dans sa définition commune pour caractériser l'un des éléments, peut-être l'élément principal, du programme éditorial du *Journal révolutionnaire*, imposé par l'éditeur comme objectif ultime au Journal : « fortifier l'Esprit public, ...alimenter le patriotisme et ... soutenir la liberté contre les attaques de l'aristocratie et du modérantisme ». Il nous appartiendra, dans la suite de cette étude, de préciser si la propagande mise en œuvre par le *Journal révolutionnaire* reste bien à distance des deux définitions historique et péjorative.

Au demeurant, la fonction de propagande peut être formellement identifiée dans les articles qui figurent sous la rubrique *Situation de Toulouse*. Là, au fil des numéros, est

---

<sup>56</sup> Dictionnaire de l'Académie française, article *propagande*, [en ligne] <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9P4598>

rassemblée la matière d'un catéchisme révolutionnaire dont nous analyserons plus loin les ressorts. Ces articles ne se réfèrent qu'indirectement à des événements ou à l'actualité, et ne contribuent pas à l'information des lecteurs. Ils trouvent matière à digresser dans les informations que le Journal diffuse sous d'autres rubriques,

Avec la publication des adresses ou discours de représentants du peuple ou d'agents nationaux, c'est surtout la rubrique *Situation de Toulouse* qui concentre le contenu rédactionnel visant l'objectif de fortifier l'Esprit public

Les quatre fonctions que nous venons d'exposer traduisent, nous semble-t-il, le projet de la Société populaire et des autres initiateurs du *Journal révolutionnaire*, tel qu'il s'est poursuivi jusqu'en Thermidor an II. De façon épisodique sur la période, des rubriques ou matières plus légères sont apparues comme les *Avis* ou pièces à caractère littéraire ; mais ces tentatives limitées de rapprocher le *Journal révolutionnaire* du format des feuilles mixtes d'avant la Terreur n'ont pas modifié sa nature profondément politique.

## Chapitre 3 : Le Journal révolutionnaire : analyse formelle des 104 premiers numéros

### 3.1.- Edition et impression

La série du *Journal révolutionnaire* qui nous intéresse a été imprimée par Noël-Etienne Sens (1742-1812), imprimeur-libraire à Toulouse, rue et vis à vis l'Eglise Saint Rome<sup>57</sup>; Noël-Etienne Sens avait déjà imprimé *Le Nouvelliste national, ou Journal de Toulouse, politique, libre et impartial*, premier quotidien édité à Toulouse, de novembre 1789 à mai 1791.

Son rôle dans l'élaboration du contenu apparaît très limité puisque dès le premier numéro le journal invite « les sociétés populaires et les bons républicains à [...] envoyer ce qu'ils auront d'intéressant, et qui pourra tourner à l'avantage de la révolution, à l'adresse des jacobins de Toulouse.<sup>58</sup> » Cet appel aux correspondances adressées directement à la Société populaire est renouvelé à plusieurs reprises au fil des numéros du journal. Le 21 novembre 1793 un « avis important » inséré en tête du journal précise qu'il est « l'ouvrage de la Société populaire de Toulouse... On le publie par ordre des représentants du peuple et du comité de surveillance, qui en prépare les matériaux ». Le même avis indique ensuite que pour toute réclamation ou demande d'insertion on est prié « de ne plus fatiguer l'imprimeur ou le rédacteur<sup>59</sup> ; cet avis révèle ce que l'autorité limitée de l'imprimeur et du rédacteur concernant le contenu du périodique pouvait avoir d'irritant pour eux. Cela n'empêchera pas Sens de figurer dans la liste des « buveurs de sang » donnée en l'an VII par *l'Anti-terroriste*<sup>60</sup> (successeur du *Journal Universel de Toulouse*).

### 3.2.- Diffusion

Aucune source n'a permis jusqu'ici de connaître le tirage du *Journal révolutionnaire*. Les avis insérés régulièrement par l'imprimeur permettent en revanche de déduire les modes de diffusion du périodique. Outre la mise en page et l'impression, Noël-Etienne Sens assurait la diffusion du périodique par la vente au numéro dans son commerce de librairie jusqu'en mars 1794, ainsi que par le service des abonnements souscrits chez le libraire mais également auprès de la Société des Jacobins de Toulouse, au prix de 15 livres par an pour Toulouse ou 20 livres pour les départements<sup>61</sup>. Cet abonnement a été servi gracieusement pendant le premier mois de publication aux sociétés populaires affiliées à celle de Toulouse, lesquelles ont ensuite été invitées à souscrire par un avis

---

<sup>57</sup> Cf. BNF, notice en ligne <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb150957763>

<sup>58</sup> JRT, n° 1, 26 septembre 1793, p. 4.

<sup>59</sup> JRT, n° 17, 21 novembre 1793, p. 65

<sup>60</sup> *L'Antiterroriste ou journal des principes*, n° 58, 22 Fructidor an V (8 septembre 1797).

<sup>61</sup> JRT, n° 1, 26 septembre 1793, p. 4

du *Journal*<sup>62</sup>. A partir de mars 1794, l'imprimeur avertissait les lecteurs qu'il cessait la vente dans sa maison mais qu'il faisait distribuer le *Journal révolutionnaire* à Toulouse par colportage et cris dans les rues<sup>63</sup>.

En l'absence d'archives connues de l'imprimeur, il est difficile de déterminer si les coûts d'impression et de distribution du journal étaient couverts par la recette des abonnements et de la vente au numéro. On retiendra que Sens intervenait surtout comme imprimeur et ne devait pas déboursier la rémunération des rédacteurs dont nous verrons qu'ils étaient militants et bénévoles, ou rémunérés par la Commune de Toulouse ; le prix de revient du journal en était diminué d'autant. En outre, on sait que les imprimeurs pouvaient trouver intérêt à travailler sans bénéfice pour les autorités constituées ou les pouvoirs politiques locaux<sup>64</sup>, et espérer en retour des commandes administratives. On sait par exemple qu'en Messidor an II l'imprimeur Sens fut chargé par le Département de la réimpression en grand tirage à Toulouse du *Recueil des actes héroïques et civiques des républicains français* édité par la Convention à l'intention de la jeunesse<sup>65</sup>. L'imprimeur en fait d'ailleurs la promotion par un avis dans le numéro 100 du *Journal révolutionnaire*, où il propose les quatre premiers recueils pour 20 sols<sup>66</sup>.

### 3.3.- Rédaction

A de très rares exceptions près, aucune signature n'apparaît sous les textes rédactionnels publiés dans le corpus étudié. Les extraits de procès-verbaux des réunions de sociétés populaires, de la Convention Nationale, des autorités constituées, ne sont pas non plus signés. Les noms d'auteurs mentionnés ne concernent que les publications de textes réglementaires, discours ou hymnes, d'adresses, de courriers adressés au journal ou à des tiers qui en ont permis la publication.

Cet anonymat protège la responsabilité éditoriale collective du comité de surveillance de la Société des jacobins, déjà évoquée. L'historiographie a cependant attribué le rôle de rédacteur principal à un dénommé Camille, sans pouvoir établir clairement l'identité de ce journaliste. Michel Taillefer indique qu'il devait être « un journaliste, peut-être venu de Paris » et qui se cachait derrière un pseudonyme<sup>67</sup>.

---

<sup>62</sup> JRT, n° 9, 24 octobre 1793, p. 36.

<sup>63</sup> JRT, n°49, 13 mars 1794, p. 196.

<sup>64</sup> ALBERT Pierre (Dir.), FEYEL Gilles (Dir.), *La presse départementale en révolution (1789-1799) –bibliographie historique et critique*, Tome 1, La Garenne-Colombes, Editions de l'Espace Européen, 1992, p. 47 ;

<sup>65</sup> CONNAC Emile, « Histoire de la Révolution à Toulouse et dans le département de la Haute-Garonne », dans *Revue des Pyrénées*, Toulouse, Tome XIII, 1901, p. 174.

<sup>66</sup> JRT, n°100, 7 septembre 1794, p. 400 ;

<sup>67</sup> TAILLEFER Michel, « La Presse et la Terreur en Midi Toulousain », dans *Etudes sur la sociabilité à Toulouse et dans le Midi toulousain de l'ancien régime à la Révolution*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, 2014, pp. 407-417.

Ailleurs, le même auteur rattache le pseudonyme à un hommage que le discret rédacteur aurait voulu rendre à Camille Desmoulins<sup>68</sup>.

Le citoyen Camille apparaît bien régulièrement dans les registres de délibérations de la commune de Toulouse, comme dans ses registres comptables, en tant que bénéficiaire des paiements effectués en application de l'arrêté du représentant Paganel promulgué le 11 Ventôse an II (1<sup>er</sup> mars 1794) « sur l'invitation du Comité de Surveillance de la Société populaire », ordonnant que le rédacteur du *Journal révolutionnaire* serait payé par la Commune, sur la base de 4000 livres par année « pris sur les fonds provenant de la recette déjà faite de la taxe révolutionnaire.<sup>69</sup> »

Ces paiements, qui correspondent aux honoraires et frais du rédacteur Camille, couvrent la période du 11 Pluviôse an II (30 janvier 1794) au 27 Fructidor an II (13 septembre 1794)<sup>70</sup> pour un total de 2499,99 livres. Le bénéficiaire des paiements mentionné est bien le « citoyen Camille » et, compte tenu de la précision des registres de délibération et comptables de la commune, comme de l'existence des contrôles qui s'y appliquaient<sup>71</sup>, la mention d'un pseudonyme ou du simple prénom d'un bénéficiaire de fonds publics paraissent peu vraisemblables.

L'hypothèse de l'existence d'un journaliste, ou simplement d'un rédacteur, nommé Camille et venant de Paris, comme le suggère Taillefer, a été vérifiée dans les archives du Comité de Salut Public, ce qui nous conduit à suggérer le rapprochement avec un citoyen Camille intégré au bureau de correspondance comme commis aux écritures dès l'installation du Comité le 7 avril 1793<sup>72</sup>.

Le même Camille apparaît à nouveau comme employé dans les archives du Comité de Salut Public qui l'autorise le 14 juillet 1794 à coopérer à la confection du journal *La soirée du camp*<sup>73</sup>. Aulard, qui consacre une de ses leçons à ce journal officieux, voulu et organisé par Carnot, confirme que Camille participe à la rédaction du périodique qui sera publié et distribué quotidiennement « du 2 Thermidor an II, jusqu'au 10 fructidor »<sup>74</sup>, soit du 20 juillet au 27 août 1794. Cependant, dans ce journal destiné à maintenir l'Esprit public de la troupe et par lequel le « Sergent Va-de-Bon-Cœur » s'adressait tous les jours à la gent militaire dans un style adapté<sup>75</sup>, aucune signature ne permet d'identifier le ou les rédacteurs.

---

<sup>68</sup> TAILLEFER Michel, « La presse à Toulouse pendant la Révolution », dans *Mémoires de l'Académie de Toulouse*, Toulouse, 1989, pp. 295-306.

<sup>69</sup> TAILLEFER Michel, « La Presse et la Terreur en Midi Toulousain », op. cit. p. 411

<sup>70</sup> Archives municipales de Toulouse, 1L3, folios 371-429.

<sup>71</sup> Archives municipales de Toulouse, 1L1, Finances de la commune- Rapports faits par les membres du bureau de comptabilité au conseil général de la commune, 1793-1796.

<sup>72</sup> AULARD Alphonse, *Recueil des actes du comité de salut public*, T.3, p. 133.

<sup>73</sup> AULARD Alphonse, *Recueil des actes du comité salut public*, T.15, p. 166.

<sup>74</sup> AULARD Alphonse, « Une gazette militaire en l'an II », dans *Etudes et leçons sur la Révolution française*, Paris, Félix Alcan, 1893, Série 1, X, pp. 212-226.

<sup>75</sup> *La soirée du camp*, Paris, in 8°, 2 thermidor-10 fructidor an II (20 juil.-27 août 1793), n° 1-39, BNF Tolbiac, 8-LC2-2605.

Pendant cette période, le Comité arrête encore que Camille sera payé pour avoir rassemblé des « matériaux nécessaires au cabinet historique et topographique du Comité.<sup>76</sup>»

Dès le lendemain de la parution de la dernière *Soirée du camp*, le 28 août 1794, Camille est nommé comme rédacteur au Cabinet Topographique et Historique militaire<sup>77</sup>.

Notre homme réapparaît donc comme un des collaborateurs administratifs du Comité de Salut Public dès le 14 juillet 1794, et plus particulièrement au service de Carnot à partir du 20 juillet.

Si la date précise de son rappel à Paris, ni celle de son départ de Toulouse, n'ont pu être déterminées ; on le retrouve néanmoins se plaignant auprès du Comité de Salut Public des conditions de son rappel : le 27 septembre 1794,

« Sur la pétition du citoyen Camille, considérant, qu'ayant été appelé près du comité, ce citoyen a été obligé de faire des frais extraordinaires pour précipiter son départ, arrête qu'il lui sera fait une avance sur ses appointements de la somme de trois cents livres.<sup>78</sup> »

Le dépouillement effectué permet en outre de constater qu'à partir du numéro 81 du 3 juillet 1794, la rubrique *Situation de Toulouse* ne figure plus régulièrement dans le Journal et n'est servie que 6 fois sur 24 numéros.

En dépit des chevauchements de dates qui montrent un Camille rémunéré en même temps comme rédacteur du *Journal révolutionnaire* à Toulouse et comme collaborateur du Comité de Salut Public à Paris entre le 14 juillet et le 13 septembre 1794, les sources permettent de suggérer qu'il était bien un collaborateur du Comité dès son origine et y fut administrativement réintégré en juillet 1794 pour être affecté au cabinet militaire de Carnot. Son parcours montre qu'il lui était confié à la fois des tâches administratives, topographiques, mais aussi rédactionnelles et journalistiques.

Elles permettent également de confirmer que le principal rédacteur du *Journal révolutionnaire*, chargé notamment de la rubrique qui concentrait le contenu idéologique du journal, était bien détaché du Comité de Salut Public ; la façon dont il a assuré sa mission a sans doute permis qu'il conserve la confiance du Comité, mais surtout de Carnot qui l'a fait rappeler dans ses services à la veille du 9 Thermidor. Par la suite, cette confiance sera remise en question car Camille fera partie des employés de la Section de la Guerre renvoyés devant la Commission des Dix-Sept pour qu'elle prononce « sur la validité de leur absence dans les journées des 13 et 14 Vendémiaire.<sup>79</sup> »

---

<sup>76</sup> AULARD Alphonse, op. cit., T. 15, p. 525.

<sup>77</sup> AULARD Alphonse, op. cit., T. 16, p. 388.

<sup>78</sup> AULARD Alphonse, op. cit., T. 17, p. 99.

<sup>79</sup> AULARD Alphonse, op. cit., T. 28, p. 418.

Au demeurant, les sources consultées, si elles font peu à peu sortir de l'ombre le personnage de Camille, ne permettent pas de surestimer son importance politique, ni d'attester l'existence et la nature des relations qu'il aurait éventuellement maintenues avec le Comité de Salut Public pendant sa présence à Toulouse. Son nom ne paraît d'ailleurs pas avoir été évoqué par les correspondances des représentants en mission qui ont séjourné à Toulouse entre septembre 1793 et septembre 1794, telles qu'elles ont été recensées par Aulard. Camille aurait ainsi bénéficié d'une autonomie formelle pour rédiger ses articles, à distance géographique et temporelle des principaux événements politiques de la période.

Il est également difficile de préciser les limites des compétences attribuées au rédacteur Camille ; nous avons vu plus haut qu'il ne semblait pas avoir le pouvoir de déterminer le contenu du journal, compétence réservée au comité de surveillance de la Société populaire ; ses rédactions, notamment pour ce qui concerne la rubrique *Situation de Toulouse* étaient-elles vérifiées ou contrôlées avant publication ? Une lettre adressée le 14 Frimaire an III par Dardenne<sup>80</sup>, rédacteur du *Journal révolutionnaire* pour la série parue en l'an III, aux Administrateurs du District de Toulouse, nous apporte la réponse : Dardenne y demande le rapport d'un arrêté pris par le représentant Chaudron-Rousseau à l'incitation de Descombels et ordonnant que chaque numéro du Journal soit visé par l'Agent national avant diffusion : « J'attends, Citoyens, de votre justice et de votre amour pour les principes républicains, que vous anéantirez cette mesure despotique, et que vous rendrez la liberté à la pensée et à la presse.<sup>81</sup> » Chaudron-Rousseau a été missionné à plusieurs reprises dans le Sud-ouest à partir de mars 1793, mais spécifiquement dans la Haute-Garonne par un décret de la Convention du 20 septembre 1793<sup>82</sup> ; une nouvelle affectation est décrétée le 12 décembre 1793 ; Descombels était Procureur-Syndic du Département avant de devenir Agent national du district début décembre 1793. La lettre de Dardenne indique donc que le contrôle de l'Agent national sur le *Journal révolutionnaire* commença dès les premiers numéros et ne s'interrompit pas. Il nous faut donc imaginer qu'une épreuve de chaque numéro était présentée à l'approbation de Descombels, lequel pouvait en faire corriger le contenu.

Il est établi que d'autres rédacteurs que Camille ont collaboré au *Journal révolutionnaire*, en même temps que lui, ou surtout dans la période pour laquelle Camille n'a pas perçu de rémunération de la part de la Commune, de septembre 1793 à janvier 1794, et celle pendant laquelle il a été rémunéré à la fois à Toulouse et à Paris. Ces contributeurs étaient membres ou proches du Comité de Surveillance de la Société populaire dont on a vu qu'il revendiquait le contrôle sur le contenu du journal.

Ainsi, en rappelant que la Société Populaire avait mandaté l'un de ses membres, Guillaume Benaben, pour exécuter la décision de publier sa feuille hebdomadaire<sup>83</sup>, on retrouve le même, ancien instituteur, ancien greffier, comme auteur d'un pastiche intitulé

---

<sup>80</sup> Cf. annexe n° 6, p. 94.

<sup>81</sup> Lettre de DARDENNE, 14 Frimaire an III, AMT, 21 30.

<sup>82</sup> AULARD Alphonse, *Recueil des actes du comité de salut public*, T. 6, p. 580.

<sup>83</sup> Registre des séances, ADHG, 2Mi1412, 6 août 1793.

« le Père Duchesne toulousain » dont deux numéros étaient publiés dans le journal en octobre 1793<sup>84</sup>.

Il convient également de mentionner la reprise de la publication du *Journal révolutionnaire*, à partir du 22 octobre 1794, sous la direction de Pierre Dardenne, ancien moine et curé constitutionnel, devenu répétiteur de mathématiques<sup>85</sup>, dont on ne peut exclure qu'il ait fourni des textes au journal dès le départ de Camille.

Taillefer cite également comme contributeur l'abbé Antoine Libes, ancien professeur de Philosophie au Collège royal de Toulouse, sans précision de source. Nous l'avons retrouvé cité par *l'Anti-terroriste* dans le *Tableau des Terroristes de Toulouse* publié en l'an V : « Libes, ci-devant prêtre, rédacteur du *Journal révolutionnaire*, avant le 9 thermidor.<sup>86</sup> »

D'autres personnalités de la mouvance jacobine toulousaine, comme l'acteur Desbarreaux qui fournissait régulièrement hymnes et discours au journal, pourraient avoir collaboré au *Journal révolutionnaire* en qualité de rédacteur occasionnel. Il reste qu'en plusieurs circonstances, l'imprimeur devait renoncer à fournir la principale rubrique en raison de « l'incommodité » du rédacteur<sup>87</sup>.

Enfin, et sans qu'il s'agisse à proprement parler de rédacteurs du journal, nous mentionnerons dans la suite de l'étude les correspondants qui fournissaient directement ou indirectement des textes au journal pour y être insérés, certains revenant régulièrement dans les colonnes.

### 3.4.- Format du journal

Les 104 premiers numéros du *Journal révolutionnaire de Toulouse*, numérotés 1 à 104, ont été imprimés uniformément dans un format in4° (220X270 mm) de 4 pages, numérotées en continu de 1 à 416.

Pour le corpus étudié, le titre invariable est *Journal révolutionnaire de Toulouse, ou le surveillant du Midi*, et est imprimé en capitales romaines sur quatre lignes. Il est suivi sur une cinquième ligne du numéro du journal et de sa date mentionnée selon le calendrier grégorien jusqu'au n° 13 du 7 novembre 1793, puis selon les deux calendriers, « vieux style » et républicain, jusqu'au n° 64 du 4 mai 1794 ou 15 floréal an II, date après laquelle seule la date du calendrier républicain est mentionnée. Pour

---

<sup>84</sup> JRT n°9, 24 octobre 1793 ; JRT n°10, 27 octobre 1793.

<sup>85</sup> TAILLEFER Michel, « Le Midi toulousain », dans ALBERT Pierre (Dir.), FEYEL Gilles (Dir.), *La presse départementale en révolution (1789-1799) – bibliographie historique et critique*, Tome 1, La Garenne-Colombes, Editions de l'Espace Européen, 1992, p. 305.

<sup>86</sup> *L'Anti-terroriste ou journal des principes*, n° 58, 22 Fructidor an V (8 septembre 1797).

<sup>87</sup> JRT n°39, 6 février 1794, p. 153 ; JRT n°62, 27 avril 1794, p. 245 ;

l'ensemble de la série, la date est suivie de la mention « l'an second » ou « la seconde année de la République Française, une et indivisible<sup>88</sup> »

La mise en page est effectuée sur deux colonnes comportant chacune généralement 62 lignes de 56 caractères en minuscules, soit une densité de texte d'autant plus importante qu'elle n'est interrompue que par les rares titres et sous-titres de rubriques indiqués en capitales romaines ou en italiques.

En rupture avec la tradition des Affiches de l'ancien régime, aucun décor baroque n'est ajouté au titre ou dans le corps du journal, ni par souci d'esthétique, ni pour marquer une affiliation politique ; cette austérité de la présentation témoigne de la préoccupation militante et de l'urgence qui justifient l'édition du journal. En revanche la deuxième série du périodique, qui paraîtra sous le titre de *Journal révolutionnaire de Toulouse, et des frontières d'Espagne*, d'octobre 1794 à mars 1795, ajoutera des symboles révolutionnaires sur sa page de titre<sup>89</sup> pour marquer clairement son appartenance.

### **3.5.- Les rubriques du Journal**

#### **3.5.1.- Rubriques régulières et structurantes**

Le *Journal révolutionnaire* est dès son premier numéro structuré en rubriques qui apparaissent systématiquement et dont le titre est typographié en grandes capitales ; elles affirment à la fois son objectif essentiellement politique et son caractère d'organe officiel de la Société des Jacobins de Toulouse.

#### ***Situation de Toulouse***

Cette rubrique, toujours située au début du journal, en est incontestablement la principale ; elle occupe souvent la totalité de la première page et peut s'étendre largement sur la deuxième. La surface occupée subit des variations périodiques qu'il est possible de rapprocher des événements et du contexte politique local ou national. Ainsi, la surface double à partir de février 1794 et va rester importante (entre 20 et 40% de la totalité du Journal) jusqu'au début du mois de juillet 1794 ; la rubrique disparaît ensuite, avant même le 9 thermidor et jusqu'au dernier numéro de la série. La période de forte intensité rédactionnelle peut être mise en relation avec la présence, rémunérée par la Commune, du rédacteur Camille. On note également que les éditoriaux les plus longs, occupant plus de 30% de la surface du Journal, se concentrent sur les périodes de fortes tensions idéologiques et politiques du printemps de 1794.

Sur le fond, il s'agit d'un article éditorial dont le thème choisi par le rédacteur peut s'inspirer de l'actualité, mais qui le plus souvent développe un aspect de l'idéologie

---

<sup>88</sup> Cf. annexe n° 1, pp. 85-88.

<sup>89</sup> ALBERT Pierre (Dir.), FEYEL Gilles (Dir.), *La presse départementale en révolution (1789-1799) –bibliographie historique et critique*, Tome 1, La Garenne-Colombes, Editions de l'Espace Européen, 1992, p. 44.

révolutionnaire d'inspiration montagnarde ou jacobine. A partir de l'installation du gouvernement révolutionnaire, ces éditoriaux appellent au soutien et justifient l'action du Comité de Salut Public et de la convention. Nous verrons dans la seconde partie comment cette rubrique est l'élément essentiel du renforcement de l'Esprit public visé par la Société populaire, et sans doute par les représentants en mission, lors du lancement du Journal.

### ***Séances des Jacobins de Toulouse***

Sous ce titre le journal publie des extraits plus ou moins détaillés des comptes rendus des séances de la Société populaire. La fréquence variable de ces séances peut conduire à trouver dans un même numéro du journal les extraits de plusieurs séances. La longueur des articles sous cette rubrique est également variable, comme l'intérêt des débats qui y sont rapportés.

Le registre des séances de la Société, qui est conservé aux Archives départementales<sup>90</sup>, était peut-être utilisé pour les besoins de cette rubrique ; cependant, il est plus probable que le comité de surveillance de la Société transmettait au rédacteur, ou directement à l'imprimeur, les éléments qu'il souhaitait voir figurer dans le Journal : « Ce journal ...est l'ouvrage de la Société Populaire de Toulouse. ... On le publie par ordre des représentants du peuple et du comité de surveillance, qui en prépare les matériaux.<sup>91</sup> »

Outre les débats en séance, les comptes rendus mentionnent les correspondances échangées avec d'autres sociétés ou avec des particuliers, qui donnent ensemble l'image d'un réseau d'information auquel appartient la Société de Toulouse. Ces informations sont souvent reprises et développées sous d'autres rubriques du Journal, mais la Société paraît ainsi les avoir connues de façon privilégiée.

Cette rubrique informe également les lecteurs de la part prise par la Société dans la vie politique et sociale locale ; la présence de ses membres à l'occasion des festivités ou manifestations symboliques, la mise en œuvre de la solidarité, mais aussi les tâches de surveillance assurées dans un cadre réglementaire ou plus spontané, comme l'activité de la Société dans la démarche générale d'épuration mise en œuvre à partir de l'été 1793, soit qu'elle concerne ses propres membres, soit qu'elle guide la délivrance des certificats de civisme devenus indispensables, font l'objet d'une information régulière et nominative par le Journal.

D'une façon générale, dans cette rubrique de compte-rendu, comme dans l'ensemble du Journal, la Société des Jacobins est régulièrement présentée à son avantage, ce qui ne peut surprendre eu égard à sa position d'éditeur. Dès le premier numéro, le rédacteur constate le 26 septembre 1793 que « les séances deviennent chaque jour plus intéressantes...Un exemple à suivre par toutes les sociétés populaires... » ; le 27 octobre, il indique que la Société a repris les « discussions importantes qui caractérisent

---

<sup>90</sup> Registre des séances, ADHG, 2Mi1412.

<sup>91</sup> JRT, n° 17, 21 novembre 1793, p. 65.

ses séances ordinaires » ; le 31 octobre, que la Société, « qui s'occupe toujours avec succès des moyens d'étendre l'empire de la raison et de la liberté », s'est occupée du mariage des prêtres.

La lecture de cette rubrique permet cependant de comprendre les rôles joués par la société populaire et son Comité de surveillance dans l'installation du pouvoir montagnard, puis du gouvernement révolutionnaire, notamment comme aiguillons des autorités constituées et comme auxiliaires de la mise en œuvre des lois d'exception de l'an II.

### **Convention nationale**

Cette rubrique propose dans chaque numéro au lecteur une sélection d'extraits des comptes rendus des séances de la Convention. La surface réduite occupée par la rubrique, qui varie entre 0,5 et 3 colonnes, devait imposer un choix des extraits, d'autant que les séances de la Convention étaient quotidiennes et que ses débats étaient très denses, tandis que le Journal était bihebdomadaire.

Suivant les vérifications par sondages que nous avons opérées, c'est à partir du *Journal des Débats et des Décrets* que sont retranscrits les extraits retenus, sans autre ajout que les mises en forme syntaxiques.

Dans le cadre de cette rubrique apparaît dans certains numéros un sous-titre *Tribunal révolutionnaire de Paris* qui rend compte sommairement des décisions rendues en donnant l'identité des comparants, les verdicts rendus, et parfois, pour les condamnés les plus importants, des commentaires sur le déroulement des exécutions. Dans des circonstances exceptionnelles, comme ce fut le cas pour le procès des 22 au 24 mars 1794 des « auteurs de la conjuration » dont Hébert était présenté comme le chef, le Journal publiait de longs extraits de l'acte d'accusation, sur plus de 3 colonnes<sup>92</sup>.

### **3.5.2.- Rubriques circonstanciées**

En dehors des trois rubriques principales et régulières, qui peuvent contenir des sous-rubriques, et de la rubrique *Avis* en fin de numéro, le *Journal* ne propose pas de regroupement thématique des articles qui serait repérable par la mise en page ou la typographie ; ainsi, une correspondance est identifiée par un sous-titre en petites italiques qui indique le lieu d'émission, la date, l'auteur ou le destinataire ; tandis que les avis ou les hymnes peuvent être annoncés en capitales. Nous proposons ici les regroupements thématiques qui nous ont paru pertinents pour décrire les contenus du corpus analysé.

### **Nouvelles**

Nous regroupons sous cet intitulé l'ensemble des insertions concernant des informations essentiellement politiques ou militaires extérieures au département de la Haute-Garonne et qui sont présentées en dehors de la rubrique *Convention nationale*.

---

<sup>92</sup> JRT n° 54, 10 Germinal an II (30 mars 1794), pp. 215-216.

Elles consistent en copies de correspondances dont l'auteur est identifié, ou en bulletins sans signature. Ces insertions se situent en général après la rubrique *Situation de Toulouse* et ne constituent pas une rubrique ou une sous-rubrique. Tout au plus sont-elles précédées par le nom de la ville concernée par l'information (c'est souvent le cas pour Paris, Strasbourg, Toulon), ou, plus généralement, par le nom de l'auteur de la correspondance, de son destinataire, et du lieu d'émission de la correspondance.

Le dépouillement effectué<sup>93</sup> montre que le journal peut publier de 1 à 7 correspondances par numéro, mais la présence de ces correspondances n'est pas systématique ; ainsi, de mi-février à mi-avril 1794 le journal n'en publie aucune. Pendant cette période, en lien avec le contexte politique national, le *Journal révolutionnaire* accorde plus de surface rédactionnelle aux rubriques purement politiques et à la parole des représentants du peuple en mission dans le Sud-Ouest ou de l'Agent national du district.

Le même dépouillement permet de constater que près d'un tiers des correspondances ou bulletins sont anonymes (54 sur 163), et simplement précédées du nom de la ville concernée, comme cela était fréquent dans les journaux de l'époque<sup>94</sup>, et d'une date antérieure de plusieurs jours à celle du journal ; nous pouvons supposer que le rédacteur du journal en est l'auteur, sur la base de nouvelles rapportées par les journaux nationaux parvenant à Toulouse, comme les « papiers-nouvelles » déjà lus en séance de la Société populaire, ou sur celle de correspondances dont l'auteur n'est pas mentionné.

Parmi les correspondants identifiables (109 sur 163), certains apparaissent à plusieurs reprises soit en tant que destinataires, soit en tant que signataires.

La Société populaire est destinataire de la majorité des correspondances signées (63 sur 109) ; les correspondants sont soit des membres de la Société qui ont été députés par elle dans les départements, comme Gau Jeune, Agent Militaire du Lot et Quartier-maître général de l'Armée révolutionnaire, ou Gilibert jeune, membre du comité de surveillance de la Société populaire, soit des députés à la Convention, qui conservent un lien avec la Société en raison de leur passage dans le Sud-Ouest comme Milhaud ou Alard, soit enfin des militaires qui entrent en correspondance avec la Société pour faire résonner l'actualité des champs de bataille, comme Fregeville ou Larrey. Au total, bien que l'on ne puisse en déduire l'existence d'un réseau de correspondance structuré, le comité de surveillance de la société populaire pouvait puiser chaque semaine dans le courrier adressé spontanément aux Jacobins pour alimenter les nouvelles publiées par le *Journal révolutionnaire*.

D'autres destinataires apparaissent à plusieurs reprises dans notre dépouillement. Groussac, Maire de Toulouse, Dubreil, Général de brigade en poste à Toulouse, Alexis

---

<sup>93</sup> Cf. annexe n° 5, p. 93.

<sup>94</sup> WAUTERS Eric, «Le procédé épistolaire dans la presse française de la Révolution à la Restauration», dans Guillaume Pinson (dir.), *La lettre et la presse : poétique de l'intime et culture médiatique*, [En ligne] <<http://www.medias19.org/index.php?id=327>>.

Larrey, l'oncle de Dominique, et surtout Arthaud, directeur des postes de Toulouse, qui est mentionné 7 fois comme destinataire d'un courrier publié. On doit supposer que chacun des courriers personnels adressés à des particuliers et qui sont insérés dans le journal ont été fournis par les destinataires eux-mêmes à cette fin, et qu'ils ont accepté cette communication en raison de leur qualité de membre ou sympathisant de la Société populaire. Ils répondaient ainsi aux appels renouvelés de la Société aux bons Républicains à lui envoyer « ce qu'ils auront d'intéressant, et qui pourra tourner à l'avantage de la révolution.<sup>95</sup> »

S'agissant des correspondants, ceux qui apparaissent le plus régulièrement ont été cités plus haut, en relation avec la Société populaire. Le cas de Dominique-Jean Larrey mérite d'être relevé ; il correspondait régulièrement avec son oncle Alexis, qui transmettait certaines de ses lettres à la Société populaire, puis, à partir de Floréal an II, directement avec la Société populaire à qui il s'adressait, depuis Nice ou les champs de bataille du Piémont, comme « Frères et amis », et qui signait ses courriers « Votre camarade Larrey, Chirurgien-Major de l'Armée de Corse.<sup>96</sup> » Certaines lettres de Larrey ne furent pas publiées dans le journal mais leur lecture en séance de la société populaire est rapportée en même temps que l'expression de la reconnaissance des Jacobins<sup>97</sup>. Les dédicaces, comme le contenu fermement patriotique des courriers de Larrey, correspondent bien au caractère républicain du jeune officier pyrénéen, tel qu'il a été relevé par l'historiographie.

Parmi ces informations militaires on relève la fréquence de celles qui détaillent les prises de guerre, notamment en cas de batailles navales, qui souvent ajoutent à l'armement et aux prisonniers, de grandes quantités de subsistances. Le journal publie ainsi une lettre datée de Lorient du 12 Germinal an II, adressée par Longayrou à Gau, son ami à Toulouse, dans laquelle il relate les nombreuses prises de navires faites aux anglais, espagnols et hollandais, et qui sont ramenés dans les ports de Lorient, Brest et Saint-Malo (plus de 60 depuis ventôse). « Pitt voulait affamer la France, c'est lui qui le sera », car tous ces navires sont chargés de denrées<sup>98</sup>.

### ***Opinions, réflexions***

Cette rubrique utilise indifféremment les deux intitulés et apparaît rarement dans le Journal et seulement jusqu'en Ventôse an II, à la suite de la *Situation de Toulouse*. Le rédacteur y fait figurer des commentaires qui sont relatifs au même sujet que l'éditorial mais sont emprunts d'une note personnelle qu'il souhaite en séparer.

Ainsi par exemple, dans le numéro du 2 Nivôse an II (22 décembre 1793), après avoir décrit le succès de la dernière fête au Temple de la Raison, le rédacteur ajoute des

---

<sup>95</sup> JRT n° 1, 26 septembre 1793, p. 4

<sup>96</sup> JRT n° 63, 12 Floréal an II, p. 249 ; JRT n° 65, 19 Floréal an II, p.258.

<sup>97</sup> JRT n° 78, 4 Messidor an II (22 juin 1794), p. 309.

<sup>98</sup> JRT n° 61, 5 Floréal an II (24 avril 1794), p. 242.

*Réflexions* pour rassurer les citoyens qui croiraient nuire aux croyances de leurs pères en allant au Temple :

« Le culte de la Raison n'est pas un culte exclusif. Il s'allie avec toute espèce de culte....la liberté des opinions religieuses n'est-elle pas solennellement consacrée dans l'acte constitutionnel ?...Le culte de la Raison étouffera toutes vos divisions...Vous ne tarderez pas à vous regarder comme les enfans (sic) d'un même père, que des routes différentes conduisent au même but.<sup>99</sup> »

Après Ventôse, les opinions ou réflexions sont intégrées dans les rédactionnels sous les autres rubriques, notamment *Situation de Toulouse* ; la distinction entre ce qui serait de l'information et ce qui serait de l'ordre du commentaire personnel ne paraît plus nécessaire. C'est d'ailleurs aussi à partir de Ventôse que la Commune de Toulouse rémunère officiellement Camille et donc que l'on peut identifier le rédacteur du Journal.

### ***Informations administratives et de police réglementaire***

Cet ensemble comporte des insertions qui ne sont pas précédées par un titre ou sous-titre de rubrique régulier, mais simplement par le nom de lieu, la date et l'identité de l'émetteur du texte inséré. Quasiment tous les numéros publient ces textes officiels, réglementaires, avis ou adresses, qui peuvent émaner du Comité de Salut Public, des représentants en mission<sup>100</sup>, et de chacune des autorités constituées du département de la Haute-Garonne.

Ces publications ont vocation à informer le public en donnant une large publicité à des décisions administratives, comme celles concernant l'application du maximum : on trouve ainsi par exemple dans le numéro du 8 décembre 1793 un extrait détaillé du registre du Conseil Général de la Commune sur la fixation du prix des abattis qui s'imposent aux tripiers<sup>101</sup>. Ces textes sont souvent accompagnés de commentaires, de justifications, ou d'exhortations à les respecter.

Les décrets pris par la Convention, lorsqu'ils sont publiés par le Journal, figurent, eux, sous la rubrique Convention nationale.

### ***Variétés***

A la différence des gazettes de l'ancien régime, et même des journaux à vocation mixte d'information et d'opinion, le *Journal révolutionnaire* ne propose pas formellement la rubrique *Variétés* qui traditionnellement pouvait regrouper les articles de type encyclopédique, les anecdotes, les opinions, les comptes rendus de spectacles ou de lectures.

Jusqu'à la fin de Thermidor an II, ces matières ne sont abordées que très rarement car le Journal est entièrement dédié à l'actualité politique. Après Thermidor, plusieurs des derniers numéros de la série étudiée publient une rubrique *Spectacles*, délibérément en

---

<sup>99</sup> JRT n° 26, 2 Nivôse an II (26 décembre 1793), p. 101.

<sup>100</sup> Cf. annexe n° 4, p. 92.

<sup>101</sup> JRT, n° 22, 18 Frimaire an II (8 décembre 1793), p. 88.

rupture avec la ligne éditoriale de l'an II, et sans doute en lien avec le changement de l'équipe de rédaction.

### **Lectures révolutionnaires**

Le Journal ouvrait régulièrement ses colonnes à des auteurs de textes, souvent en vers, mettant à l'honneur la Révolution ou ses héros. Les auteurs, identifiés ou anonymes sont supposés être des lecteurs, abonnés, ou membres de la Société populaire. Ces compositions peuvent occuper jusqu'à une colonne entière dans le Journal et sont souvent intitulées « hymne », comme par exemple dans le numéro du 25 Messidor an II (13 juillet 1794), qui à la veille de la fête nationale publie un *Hymne sur la prise de la bastille*, en trois strophes à chanter sur l'air de *l'Hymne des Marseillais*<sup>102</sup>.

D'une autre nature mais d'un esprit comparable est l'insertion, à deux reprises, d'un pastiche intitulé *Le Père Duchesne Toulousain*, signé du Jacobin Benaben<sup>103</sup> ; ou encore celle des « vingt-cinq préceptes de la Raison, adressés aux vrais Sans-Culottes », signés par « un bon et franc républicain »<sup>104</sup>.

Nous incluons également dans l'ensemble de ces lectures, des discours que le Journal devait juger essentiels, et qui sont reproduits *in extenso*, répartis sur plusieurs numéros, comme c'est le cas des discours de Robespierre prononcés à l'occasion de la Fête à l'Être Suprême le 20 Prairial an II<sup>105</sup>, ou du rapport de Saint-Just « sur la conjuration ourdie par les factions criminelles », prononcé à la Convention le 11 germinal an II<sup>106</sup>.

D'autres discours symboliquement marquants prononcés à Toulouse par les autorités constituées ou les représentants en mission sont également publiés et alimentent nos lectures révolutionnaires, comme par exemple le 17 prairial an II (5 juin 1794) avec l'insertion de l'ensemble des « adresses et lettres des Jacobins de Toulouse à la Convention nationale, aux Jacobins de Paris, à Robespierre, à Collot d'Herbois, et au brave Geoffroy, rédigées par Descombels »<sup>107</sup> relatives aux tentatives d'assassinat déjouées sur les deux membres du Comité de Salut Public les 22 et 23 mai 1794.

### **Avis divers, annonces**

Cette rubrique, traditionnelle dans les gazettes d'ancien régime et notamment dans les feuilles de province, est irrégulièrement présente dans le *Journal révolutionnaire de Toulouse* en l'an II. De contenu très varié, elle est alimentée par les avis de l'imprimeur concernant les conditions de souscription, par des offres de biens à vendre ou de places disponibles dans des voitures, ou des offres de services ou recherches d'emplois. On y trouve également des pastiches comme dans le numéro du 7 Pluviôse an II (26 janvier

---

<sup>102</sup> JRT, n° 84, 25 Messidor An II (13 juillet 1794), p. 336.

<sup>103</sup> JRT, n° 9, 24 octobre 1793, p. 36 ; JRT, n° 10, 27 octobre 1793, p. 40.

<sup>104</sup> JRT, n° 57, 21 Germinal an II (10 avril 1794), pp. 227-228.

<sup>105</sup> Publiés sur 2 numéros successifs, des JRT n° 77, 2 Messidor an II (20 juin 1794), et JRT n° 78, 4 Messidor an II (22 juin 1794).

<sup>106</sup> Publié sur 4 numéros successifs, du JRT n° 58, 24 Germinal an II (13 avril 1794), au JRT n° 61, 5 Floréal an II (24 avril 1794).

<sup>107</sup> JRT, n° 73, 17 Prairial an II (5 juin 1794), pp. 290-292.

1794) qui donne un avis au public « sur une espèce d'animal à talons rouges... »<sup>108</sup>, dans lequel le rédacteur tourne en dérision les ci-devant nobles.

Le dépouillement effectué permet de constater une architecture régulière du Journal reposant sur trois rubriques permanentes, enrichies en fonction des actualités locales ou nationales, et des correspondances collectées, par des articles circonstanciels diversement classifiés. C'est l'ensemble de ces rubriques formelles ou informelles qui permet de répondre aux quatre axes du programme rédactionnel assigné *au Journal révolutionnaire de Toulouse, ou Surveillant du Midi* : être l'organe de la Société populaire, informer sur l'actualité politique, relayer les décisions des autorités, et propager l'idéologie jacobine.

---

<sup>108</sup> JRT, n° 36, 7 Pluviose an II (26 janvier 1794), p. 144.

## **DEUXIEME PARTIE :**

**« Fortifier l'Esprit public », le sens, les moyens**

Après la traduction formelle du programme éditorial annoncé dans le premier numéro du *Journal révolutionnaire de Toulouse*, intéressons-nous à l'analyse de son contenu pour déterminer comment les objectifs politiques de fortification de l'Esprit public, de soutien au patriotisme et de défense de la liberté furent poursuivis.

Cette démarche conduit en premier lieu à situer le concept d'Esprit public dans le contexte de l'an II, en lien avec l'utilisation de la presse ; puis à caractériser les principes idéologiques et politiques sur lesquels la rédaction du *Journal révolutionnaire* s'appuyait pour le fortifier chez ses lecteurs.

Nous approcherons ensuite les procédés, les moyens éditoriaux mis en œuvre au fil des rubriques pour convaincre les lecteurs.

## **Chapitre 4 : Esprit public et opinion publique**

### **4.1.- Origines et significations**

L'Esprit public n'entre au Dictionnaire de l'Académie Française qu'en 1798 : « opinion qui se forme dans une nation sur les objets qui intéressent sa gloire et sa prospérité ». Dans la même édition, l'opinion publique est définie comme « ce que le public pense de quelque chose ».

Pour autant, si elles attestent bien que c'est la Révolution qui a réellement vu émerger la notion d'Esprit public, ces entrées au dictionnaire ne reflètent pas les rapports complexes entre l'Esprit public et l'opinion publique, rapports mieux analysés par Mona Ozouf dans le Dictionnaire critique de la Révolution<sup>109</sup>. L'opinion publique est représentée comme la somme spontanée des opinions individuelles, qui « monte du social », une somme marquée par la liberté, la subjectivité, et favorisant la dissidence. Ces caractères de l'opinion publique la rendent inmaîtrisable et dangereuse pour le pouvoir politique qui tend alors à lui substituer une opinion publique plus « cohésive ». Ce rassemblement des opinions individuelles autour de l'intérêt collectif tel qu'il est représenté par le pouvoir politique du moment, conduit à la notion nouvelle d'Esprit public.

La substitution de l'une par l'autre, lorsqu'elle procède de la volonté du pouvoir, comme cela a été le cas pendant la Révolution, se traduit par la contestation de la liberté qui permettait à la diversité des opinions de se former et de s'exprimer, ce qu'exprime Mona Ozouf par le constat que « la Révolution française peut être lue comme la victoire que remporte sur l'idée d'opinion publique l'idée d'Esprit public, victoire chèrement payée ».

---

<sup>109</sup> OZOUF Mona, article Esprit public, dans Dictionnaire critique de la Révolution française, Paris, Flammarion, 1988, p.711 et s.

La presse révolutionnaire, si elle n'a pas créé l'opinion publique, en a permis l'expression avec la naissance du journalisme politique et populaire dans un régime de liberté d'expression paraissant illimité. Jusqu'au 10 août 1792, l'opinion publique ne saurait être censurée comme séditieuse puisque la sédition elle-même est consubstantielle de la Révolution. Après le 10 août la liberté illimitée de la presse devient incompatible avec le sens que doit prendre la Révolution ; les feuilles royalistes disparaissent rapidement et assez spontanément, leurs installations sont réparties chez les imprimeurs patriotes, tandis que les journalistes favorables à la monarchie sont poursuivis car considérés comme « empoisonneurs » de l'opinion publique.

Ce tournant de la Révolution marque le constat par le pouvoir que l'opinion publique n'est pas totalement libre ni spontanée, qu'elle peut être influencée, notamment par la presse ; c'est donc aussi le moment où le pouvoir girondin décide d'utiliser à son profit l'arme d'une opinion publique dirigée, refondée autour du soutien à la politique de la Convention par un Bureau de l'Esprit public sur lequel nous reviendrons.

Pour autant, à l'exception des journaux aristocratiques les plus radicaux qui n'ont pas survécu à la chute de la monarchie, la période de la Convention girondine ne marque pas la fin du pluralisme des titres et donc des opinions. Les feuilles soutenues par le ministère Roland mènent une dispute idéologique à la fois à gauche contre les journaux proches de la montagne, et à droite contre les fidèles de l'ancienne société et ceux qui regrettent les principes constitutionnels de 1791.

La Convention montagnarde et le Comité de salut public mettent ensuite fin en plusieurs étapes à la pluralité des opinions pour ne plus tolérer qu'un Esprit public, incontestable, une « conscience publique » préfère dire Saint-Just<sup>110</sup>, suffisamment monolithique pour résister aux menaces et difficultés qui assaillent la France, centré sur les concepts académiques de « gloire » et de « prospérité ». Pour consolider cet Esprit public le pouvoir montagnard s'appuie sur les sociétés populaires, l'action des représentants en mission, et toujours sur la presse révolutionnaire devenue alors essentiellement politique.

## **4.2.- Influence de la presse sur l'Esprit public**

### **4.2.1.- Le Bureau d'Esprit public du ministre Roland**

Au lendemain du 10 août 1792, les Girondins au pouvoir avaient senti la nécessité de constituer un Esprit public et de diriger l'opinion, et perçu l'utilité de la presse pour atteindre ces objectifs. Cette démarche était déjà à l'œuvre, de façon officieuse depuis

---

<sup>110</sup> Dans l'exposé des motifs du Décret du 27 Germinal an II qui instituait le Bureau de surveillance administrative et de police générale, cité par Anne Kupiec, *La Gironde et le Bureau d'Esprit public : livre et révolution*, AHRF °302, 1995, pp. 571-586

les débuts de la législative<sup>111</sup>, mais devait entrer dans une phase institutionnelle avec la Convention.

Roland étant ministre de l'Intérieur, un décret de l'Assemblée Nationale du 18 août 1792<sup>112</sup>, pris sur la proposition de Lasource, mettait à sa disposition cent mille livres aux fins de distribuer dans les départements et les armées les écrits propres à éclairer les esprits sur les trames criminelles des ennemis.

Le rapport préalable présenté par Lasource au nom de la commission extraordinaire des Douze, indiquait que Louis XVI et la Cour n'avaient cessé de soudoyer les journalistes pour qu'ils corrompent l'opinion publique, et engageait l'assemblée à répliquer : « Plus on a imprimé de calomnies et de diatribes, plus vous devez maintenant imprimer de vérités.<sup>113</sup>»

Le texte du décret mentionne clairement que l'objectif de la démarche était de combattre l'effet des informations fallacieuses diffusées par la presse soudoyée, en répandant dans les départements et auprès des armées des écrits révélant la vérité sur les trames des ennemis de l'Etat et sur les vraies causes de tous les maux soufferts par la nation. En éclairant ainsi les esprits, les Girondins étaient fidèles à leur confiance dans les Lumières.

Le ministre de l'Intérieur était chargé de mettre en application la démarche par tous les moyens qu'il jugerait utiles, sauf à en rendre compte.

Le même 18 août était installée au ministère de l'intérieur un Bureau de l'Esprit public qui, sous la direction de Champagneux, homme de confiance de Roland, constituait en réalité une Direction de la presse. Ce Bureau devait fonctionner jusqu'à sa dissolution par la Convention le 21 janvier 1793 sur la proposition de Thuriot<sup>114</sup>.

Pendant toute la durée de son existence, le « Bureau des Journaux »<sup>115</sup> comme le désigne Michelet, a diffusé des centaines de documents commandés, imprimés et distribués, souvent à plusieurs milliers d'exemplaires à travers le territoire, aux frais du ministère. Il s'agissait de livres, d'affiches, de textes de discours ou d'adresses, de collections des débats de la Convention, dont les officiers municipaux et les sociétés populaires relayaient largement la diffusion, notamment par les lectures publiques<sup>116</sup>.

Parmi les périodiques diffusés par le Bureau d'Esprit public, la Sentinelle de J-B. Louvet apparaît même comme l'organe de presse du ministère girondin destiné à former l'Esprit public<sup>117</sup>.

---

<sup>111</sup> Anne Kupiec, op. cit.

<sup>112</sup> Archives Parlementaires, Tome 48, p.348, 18 août 1792

<sup>113</sup> Id, p. 348

<sup>114</sup> Revue d'histoire de la révolution, Société d'Histoire de la Révolution, T. 53, 1907, p. 257

<sup>115</sup> Cité par A. Kupiec, La Gironde et le Bureau d'Esprit public, livre et révolution, AHRF 1995, 302, p.572

<sup>116</sup> A. Kupiec, op. cit., pp. 573-574

<sup>117</sup> M. Dorigny, La Sentinelle, un organe officieux du ministère girondin en 1792, in La révolution du journal en 1789-1794 sous la direction de P. Retat, CNRS, 1989, pp. 267-273

Pour autant, l'historiographie ne considère pas que le Bureau, dont l'action est dirigée par Roland mais dont l'inspiration doit beaucoup à son épouse, représentait une simple officine de propagande. L'Esprit public qu'il s'agissait de conforter relevait plutôt d'une conception morale, voire philosophique, inspirée par les conceptions de Rousseau, et visant à éclairer le peuple et à l'unifier dans l'adhésion au nouveau projet social.<sup>118</sup> Cette conception justifie d'ailleurs la proximité entre l'action du Bureau d'Esprit public et celle du même ministère dans le domaine de l'instruction publique sous l'impulsion de Lanthenas, collaborateur de Roland.

De leur côté, les opposants politiques au ministre ne se privèrent pas de l'accuser de manipulation des journaux et journalistes, c'est le cas de Marat<sup>119</sup>, ou de mettre en danger la liberté en déformant l'Esprit public, comme le fit Robespierre à la Convention le 21 janvier 1793 en demandant la dissolution du Bureau de l'Esprit public<sup>120</sup>.

Le lendemain de la dissolution du Bureau d'Esprit public décrétée par la Convention, le 22 janvier 1793, le ministre Roland démissionnait. Les moyens utilisés par le Bureau dissous laissaient persister des journaux d'inspiration girondine qui, après la chute de la Gironde, ne tarderaient pas à être à nouveau utilisés, pour des objectifs différents, par les Montagnards.

#### **4.2.2.-Un débat aux Jacobins de Paris**

En pleine révolte fédéraliste du Midi, le 16 juin 1793, Fabre d'Eglantine intervenait à la tribune du Club des Jacobins à Paris et revenait sur l'expérience du Bureau d'Esprit public pour en dénoncer les effets pervers et persistants, et proposer un moyen de les combattre compatible avec la liberté de la presse. Il avait précédemment proposé, mais en vain, de priver les journaux considérés comme pernicioeux de la franchise postale. Il proposait désormais de faire rédiger sous la signature d'une trentaine de députés trois journaux, un pour les villes, un pour les campagnes, un pour les armées, et de les faire diffuser à 45000 exemplaires aux frais de la Nation<sup>121</sup>.

Dans l'assistance, Dufourny objecta qu'il n'appartenait pas aux députés de diriger l'opinion publique « puisque l'opinion publique doit les diriger eux-mêmes », ce qui conduisit à l'ajournement de la proposition.

Les Conventionnels étaient partagés sur le sujet, et même un propagandiste de talent comme Barère, écrivait en l'an V depuis son exil

« Le gouvernement doit mériter l'opinion, et non la régir : il en jouit, et ne la crée pas ; il en a besoin, et doit la servir, il ne la conduit pas, il en éclaire les routes.... Des bureaux d'Esprit public

---

<sup>118</sup> KUPIEC A., op. cit. p. 580 et s.

<sup>119</sup> SODERHJELM Alma, *Le régime de la presse pendant la Révolution*, Slatkine Reprints, Genève, 1971, T. 1, p. 231.

<sup>120</sup> Archives Parlementaires, T. 57, 21 janvier 1793, p. 531.

<sup>121</sup> AULARD Alphonse, *Recueil de documents pour l'histoire du Club des Jacobins*, Paris 1885-1897, T.5, p.263

sont aussi ridicules chez une nation libre, que les paysages et les tempêtes le sont sur nos théâtres.<sup>122</sup> »

Pour autant le principe d'utiliser la presse pour influencer sur l'Esprit public restait d'actualité à l'été 1793, et, tout comme l'avaient fait les Girondins notamment en s'appuyant sur le Bureau de l'Esprit public, le nouveau gouvernement montagnard ne tarda pas à envisager d'utiliser la presse comme un moyen de diffuser favorablement son projet politique dans l'opinion.

#### **4.2.3.- Le Comité de salut public et l'Esprit public**

Garat, le successeur de Roland au ministère de l'intérieur, ne disposait pas des fonds qui avaient été alloués à son prédécesseur, et il pouvait apparaître que cela marquait la fin de l'intervention sur l'Esprit public par la diffusion d'écrits. En réalité Garat ne cessa pas de favoriser la diffusion d'écrits patriotiques par les services de son ministère, surtout après le 31 mai. Il s'en expliquait à la Convention le 2 août 1793, convoqué à la barre sur une dénonciation de Collot d'Herbois. Il expliquait également comment, à la demande du premier Comité de salut public, Dantoniste, il avait fait lancer le 1<sup>er</sup> juillet 1793 la Feuille du Salut Public, un journal de propagande officieuse dont la rédaction était confiée à Rousselin<sup>123</sup>, aux frais du Trésor Public.

Le Comité de salut public, renouvelé le 10 juillet, officialisait les déclarations de Garat par deux arrêtés successifs des 3 et 8 août 1793, en reconnaissant le caractère de journal officieux de la Feuille de Salut Public financée sur fonds ministériels, et en confirmant notamment l'objectif du journal de

« développer et de répandre les principes des mœurs républicaines et de la liberté, d'exciter le courage des Français contre l'ennemi extérieur, de les prémunir contre la politique et l'intrigue des gouvernements étrangers et démasquer les conspirateurs.<sup>124</sup> »

Cet arrêté expose précisément les éléments de l'Esprit public tel que les entendait le Comité et qui doivent rassembler le peuple autour du républicanisme, de la défense de la liberté, du patriotisme et de la dénonciation des conspirateurs contre-révolutionnaires.

Après quelques mois de suspension, la pratique qui était celle du Bureau de l'Esprit public était ainsi officiellement réactivée par le Comité de salut public, répondant par la même aux vœux des Jacobins et légitimant les initiatives de publications prises par les sociétés populaires affiliées, comme celle prise à Toulouse d'abord avec la feuille hebdomadaire décidée dès le 19 juillet 1793, plus formellement ensuite avec le *Journal révolutionnaire*.

---

<sup>122</sup> BARERE Bertrand, *De la pensée du gouvernement républicain*, seconde édition, Floréal an V, chapitre 15, De l'Esprit public, pp. 64-65.

<sup>123</sup> P. CARON, « Les publications officieuses du ministère de l'intérieur en 1793 et 1794 », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1910, 14-1, pp. 5-43

<sup>124</sup> A. AULARD, Recueil des actes du comité de salut public, T.5, p.459

## Chapitre 5 : Le système idéologique du Journal

L'idéologie et les principes politiques qui inspiraient le *Journal révolutionnaire* et qui structuraient le discours d'influence doivent être recherchés principalement dans la rubrique éditoriale *Situation de Toulouse*. Nous avons vu que ces articles sont attribuables au rédacteur Camille, mais également que cette attribution doit être nuancée et tenir compte, d'une part du rôle du Comité de surveillance de la Société populaire, d'autre part de l'influence politique et idéologique des représentants du peuple intervenus à Toulouse pendant l'an II.

En outre, l'étude sérielle permet de distinguer assez nettement une différence d'intensité, de profondeur du discours politique suivant les périodes. Jusqu'en février 1794, les articles sont principalement inspirés par l'anticléricisme et la dénonciation du fanatisme religieux ; à partir de février 1794, le discours prend de la hauteur et devient plus pédagogique autour des valeurs de la Révolution, et singulièrement de celles exprimées par la Déclaration des Droits du 24 juin 1793.

C'est donc surtout à partir de cette période que le dépouillement permet d'identifier les grandes lignes de la philosophie politique du Journal, développées au long des éditoriaux.

### 5.1.- Egalitarisme jacobin<sup>125</sup>

Directement inspiré de Rousseau l'idéal égalitaire a traversé les premières Années de la Révolution mais, à partir de 1793, les Montagnards et les Jacobins ont voulu le mettre en pratique ; la confrontation entre l'égalité et la liberté, jusqu'alors limitée au champ des idées, s'est alors manifestée avec violence dans la réalité. En l'an II, à Toulouse, le *Journal révolutionnaire* faisait de l'articulation entre égalité et liberté l'un des thèmes privilégiés de ses éditoriaux politiques.

Dans les semaines qui suivent la promulgation du maximum et la mise en mouvement de l'armée révolutionnaire, le rédacteur affiche de l'impatience devant les refus des sacrifices que certains opposent aux progrès de l'égalité pour conserver

« ...quelques débris des frivoles prérogatives qui nourrissaient leur vanité, une portion de fortune fruit du plus scandaleux agiotage... La raison ne peut rien sur leur esprit. Leur cœur est inaccessible aux impressions de la pitié. Tâchons de les effrayer par la terreur du châtement et de l'exemple.<sup>126</sup> »

Plus tard, à partir de février 1794, les éditoriaux deviennent plus élaborés, pédagogiques ; l'égalité invoquée alors concerne la possession des biens matériels, de

---

<sup>125</sup> GROSS Jean-Pierre, *Égalitarisme jacobin et Droits de l'homme, 1793-1794. La Grande Famille et la Terreur*, Arcantères, Paris, 2000, 554 p.

<sup>126</sup> JRT n° 12, 13 Brumaire an II (3 novembre 1793), p. 33.

la richesse, qui ne peut s'acquérir et se maintenir « ...qu'en aggravant les fatigues, ou en diminuant les plaisirs du plus grand nombre... », et qui n'ont d'autres conséquences que l'étalage du luxe et des voluptés dans la société et «...ne servent qu'à y réveiller la cupidité et la jalousie, qui entraînent toujours après elles les haines et les discordes civiles. » Pour le rédacteur, le type de gouvernement monarchique entretient l'inégalité ; il est même fondé sur elle, « sur une usurpation qu'il ne peut rendre excusable aux yeux des ambitieux, qu'en la leur faisant partager », et en leur déléguant une partie de son autorité sur le reste de la société opprimée. Voilà pourquoi les possédants chérissent la tyrannie « qui étend les limites de leurs prétentions et de leur cupidité »<sup>127</sup>.

On perçoit cependant dans les propos du rédacteur qu'en visant l'égalité, c'est bien un idéal qui est poursuivi, un but vers lequel il faut tendre tout en reconnaissant que l'inégalité est à la fois naturelle et sociale ; mais cette inégalité doit reposer sur la distinction par les honneurs « qui sont le prix des services rendus à la société », et justifient notamment l'attribution des emplois. L'inégalité s'entend aussi dans les limites de la modération, et ne saurait obérer le droit naturel à l'existence ; autant de règles dont l'inspiration se retrouvait dans la Déclaration des Droits de 1793.

Par l'autorité qu'elle donne à certains individus sur les autres en raison de la différence de fortunes, l'inégalité empêche la liberté. Aussi, le rédacteur appelait-il les lecteurs à recourir au législateur :

« Sollicitez donc un décret qui mette un frein à la cupidité, en lui prescrivant irrévocablement le but auquel il lui sera permis d'atteindre, ou attendez-vous à avoir sans cesse des royalistes et des girondins à combattre.<sup>128</sup>»

Là encore, égalité ne signifie pas uniformité, mais bien modération dans l'échelle des situations individuelles.

Il revient plus tard à cette préconisation en déplorant que l'appât des fortunes ait pu aboutir au « complot » des exagérés dénoncé le 23 Ventôse par Saint-Just :

« Tout le mal provient donc d'abord de la sotte vénération que nous conservons encore pour les richesses, au mépris des vertus utiles ; et l'unique remède à cela, serait, comme je l'ai déjà dit, de fixer le nec plus ultra des fortunes...<sup>129</sup>»

Ailleurs dans le Journal, cette mesure de limitation des fortunes était avancée comme solution pour lutter contre les accaparements coupables qui annihilent les effets de la loi sur le maximum du prix des denrées :

« On ne trouve donc des gens qui osent trop vendre, que parce qu'il existe des gens qui peuvent trop payer ; et le seul remède aux maux, causés par l'avarice, serait donc une loi qui fixerait irrévocablement ce que chacun pourrait légitimement posséder.<sup>130</sup> »

---

<sup>127</sup> JRT n° 42, 28 Pluviôse an II (16 février 1794), p. 165.

<sup>128</sup> JRT n° 42, op. cit.

<sup>129</sup> JRT n° 53, 7 Germinal an II (27 mars 1794), p. 209.

<sup>130</sup> JRT n° 47, 16 Ventôse an II (6 mars 1794), p. 185.

L'antiquité grecque est d'ailleurs convoquée pour appuyer la démonstration : le rédacteur se réfère à Sparte où l'égalité des fortunes empêchait que le prix des denrées augmentât en raison de la spéculation, et ne déclenchât une famine.

Ainsi, l'égalité, au moins relative, conditionne la liberté puisque l'inégalité peut conduire à priver l'homme de son droit naturel à l'existence, droit défendu dès les débuts de la Convention par Robespierre qui le pose en limite à la liberté du commerce et au droit de propriété, et qu'il formalise dans son projet de déclaration des droits présenté le 24 avril 1793<sup>131</sup>.

Si ce texte n'a pas été retenu, la Déclaration des Droits du 24 juin 1793 se réfère bien aux droits naturels et place l'égalité au premier rang des droits devant la liberté, inversant l'ordre qui avait été retenu en 1789 :

« Article 1. - Le but de la société est le bonheur commun. Le gouvernement est institué pour garantir à l'homme la jouissance de ses droits naturels et imprescriptibles.  
Article 2. - Ces droits sont l'égalité, la liberté, la sûreté, la propriété.  
Article 3. - Tous les hommes sont égaux par la nature et devant la loi. <sup>132</sup> »

La disette qui sévit à Toulouse à la fin du printemps 1794, moment de la jointure, conduit les autorités à rationner le pain, ce qui occasionne plaintes et disputes dans la population. Le rédacteur du journal réagit à cette actualité d'abord pour exonérer les autorités révolutionnaires de la responsabilité de la pénurie, puis pour défendre le rationnement comme mesure respectueuse de l'égalité et propre à éviter les émeutes : « ...la première obligation que la nature impose à chaque être est d'exister...ils auraient arraché avec fureur ces aliments (sic), auxquels, en les créant, la nature leur a donné des droits égaux et imprescriptibles...», et les riches auraient été les premières victimes de cette guerre civile. Il conclut le propos par une référence à la fraternité, associée par Robespierre, dès 1790 à la liberté et à l'égalité : « Nous ne mangerons pas autant, mais enfin nous mangerons tous, et voilà l'essentiel. <sup>133</sup> »

Egalement en mai 1794, l'éditorial du Journal revient sur le concept d'égalité et ses limites : « L'égalité n'est...autre chose que la juste répartition des charges et des avantages de la société....Les ennemis de l'ordre et de la justice prétendent que l'égalité est une chimère... » ; mais, pour le rédacteur, il peut bien exister des distinctions entre individus, et un gouvernement fondé sur la justice et la modération reconnaît les distinctions qu'établissent le courage et le génie, mais pas celles fondées sur la force ou la richesse. Il ajoute d'ailleurs :

---

<sup>131</sup> *Œuvres de Maximilien Robespierre*, Tome IX, Édition du Centenaire de la Société des études robespierristes, Éditions du Miraval, Enghien-les-Bains, 2012, pp. 459-469 :

« Article 1er - Le but de toute association politique est le maintien des droits naturels et imprescriptibles de l'homme, et le développement de toutes ses facultés.

Article 2. - Les principaux droits de l'homme sont celui de pourvoir à la conservation de son existence et la liberté.»

<sup>132</sup> Constitution du 24 juin 1793, Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, [en ligne]

<https://www.conseil-constitutionnel.fr/les-constitutions-dans-l-histoire/constitution-du-24-juin-1793>

<sup>133</sup> JRT n° 68, 29 Floréal an II (18 mai 1794), p. 269.

« ...je n'ai pas prétendu que chacun fournit la même somme de travaux, et obtint la même quantité de récompenses ; j'ai voulu dire au contraire qu'il était juste que les bénéfiques fussent proportionnés aux peines... », et cela ne détruit pas l'égalité.<sup>134</sup>

Le rédacteur défend donc une égalité relative, établie sur le principe de répartition des peines et plaisirs, qui se substitue avantageusement à l'inégalité réelle que la nature a mis entre les hommes, par la force, l'adresse ou la ruse.

Le *Journal révolutionnaire* relayait donc la recherche du difficile équilibre entre les principes constitutionnels d'égalité et de liberté en concentrant son discours sur le terrain économique et plus particulièrement de la notion de maximum. Il était en cela également cohérent avec les positions exprimées par les Jacobins, et par les sections de Paris qui, lors les journées de crise des subsistances des 4 et 5 septembre 1793, revendiquaient déjà un maximum des fortunes comme moyen de lutter contre l'accaparement<sup>135</sup>.

## 5.2.- Liberté

La liberté que défend le *Journal révolutionnaire*, et dont il vise à propager l'idée, est également celle dont les fondements et les principes sont inscrits dans la Déclaration des Droits et la Constitution du 24 juin 1793. Le rédacteur de l'éditorial ne manque pas de le rappeler, alors même que cette Constitution, bien qu'approuvée par la nation, n'est toujours pas applicable ; ainsi lorsqu'il s'agit de défendre le culte de la Raison contre l'accusation de vouloir supprimer le culte catholique, il écrit « ...la liberté des opinions religieuses n'est-elle pas solennellement consacrée dans l'acte constitutionnel ?<sup>136</sup>»

Pour autant, et dans le même cadre des pratiques religieuses, un éditorial sans nuance dénonce la résistance des citoyens à abandonner le chômage du dimanche et propose une série de contraintes pour y remédier, passant outre le principe de la liberté :

« ...et qu'on ne me dise pas que de semblables mesures seraient contraires à la liberté ; car je répondrais que nous sommes dans un temps de révolution, qui rend tous les moyens exécutoires, lorsqu'ils tendent au bien général, et que les hommes sont d'ailleurs de grands enfants qu'il faut contraindre par le fouet, lorsqu'on a pu les persuader par la raison.<sup>137</sup>»

Nous sommes ici face à des exceptions qui ne sont pas celles prévues par l'acte constitutionnel<sup>138</sup>, et qui servent la cause d'une déchristianisation insistante mais

---

<sup>134</sup> JRT n° 67, 26 Floréal an II (15 mai 1794), p. 265 ;

<sup>135</sup> LADJOUZI Diane, « Les journées des 4 et 5 septembre 1793 à Paris. Un mouvement d'union entre le peuple, la commune de Paris et la convention pour un exécutif révolutionnaire », dans *AHRF*, 2000, 321, pp. 27-44.

<sup>136</sup> JRT n° 26, 2 Nivôse an II (22 décembre 1793), p. 101.

<sup>137</sup> JRT n° 41, 25 Pluviôse an II (13 février 1794), p. 201.

<sup>138</sup> Déclaration des Droits du 24 juin 1793, op. cit., article 6 : « La liberté est le pouvoir qui appartient à l'homme de faire tout ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui : elle a pour principe la nature ; pour règle la justice ; pour sauvegarde la loi ; sa limite morale est dans cette maxime : *Ne fais pas à un autre ce que tu ne veux pas qu'il te soit fait.* »

toujours tenue en échec, notamment dans les campagnes autour de Toulouse. La rhétorique est différente de celle qui apparaîtra à partir du printemps, sur le même sujet de la liberté, probablement en raison de l'intervention d'un nouveau rédacteur.

Une conception plus conforme aux principes constitutionnels apparaît ainsi fin février 1794, lorsque le rédacteur s'insurge contre des sans-culottes qui insultent grossièrement un Muscadin au spectacle, abusant ainsi de la liberté :

« Jusques à quand confondrons-nous la licence avec la liberté...la liberté consiste à faire ce qui ne nuit pas à autrui ... La liberté n'est pas libre, elle connaît des limites...A défaut de les respecter, la liberté dégénère en tyrannie...la liberté est toujours subordonnées aux conventions des hommes, et aux lois de l'humanité...<sup>139</sup>»

Cette liberté idéale est également une liberté altruiste et morale. Tout usage individuel de la liberté qui prive un autre individu d'user de la sienne, est à proscrire. C'est dans ces mauvais usages que le rédacteur croit déceler les causes du retard de la Révolution : « j'ai cru trouver infailliblement la cause de ce retard, dans la faiblesse que chacun avait en particulier pour son vice favori ». Et de citer successivement le libertin, le célibataire, le muscadin, l'égoïste, l'ambitieux et l'intrigant, dont les comportements nuisent à la société et autrui en le privant de l'exercice de sa liberté personnelle<sup>140</sup>.

Le rédacteur étend aussi ses réflexions sur la liberté au problème de la taxation des denrées établie dans le cadre de la loi sur le maximum ; il considère que ni la liberté totale du commerce, ni la taxation généralisée, ne sont des solutions car chacune entraîne des excès liés à l'égoïsme et à la cupidité. Après avoir détaillé ces travers qui se résument soit à la rétention des marchandises par les vendeurs, soit au développement d'un marché occulte de revente, le rédacteur propose ses solutions : il laisserait la liberté de prix sur les transactions entre vendeurs et acheteurs, « ...ne destinant la taxe que pour les denrées étalées par les revendeurs.<sup>141</sup>» Sur le plan économique, le Journal opérerait ainsi pour une liberté encadrée.

C'est enfin dans le rapport avec la propriété que le Journal définit l'essence de la liberté voulue par les lois, dans un important éditorial du 12 juin 1794. Le rédacteur cite l'hypothèse formulée par Rousseau d'une terre primitive sur laquelle les hommes vivent isolés les uns des autres dans les forêts :

« ...on sent que dans cet état ils doivent être parfaitement indépendants ; aucune loi ne peut les empêcher de soutenir leurs prétentions sur tous les objets propres à conserver leur existence ; leurs désirs n'ont d'autres limites que celles de leurs besoins ; enfin, ils peuvent attaquer, dépouiller, opprimer, dès qu'ils y trouvent un motif d'utilité ou de plaisir ; et ce droit dont ils font usage dans cette situation se nomme indépendance...<sup>142</sup>»

---

<sup>139</sup> JRT n° 45, 9 Ventôse an II (27 février 1794), p.177.

<sup>140</sup> JRT n° 56, 17 Germinal an II (6 avril 1794), p. 222.

<sup>141</sup> JRT n° 71, 10 prairial an II (29 mai 1794), p. 281 ;

<sup>142</sup> JRT n° 75, 24 prairial an II (12 juin 1794), p. 297

Mais comme ils sentent qu'ils peuvent avoir à souffrir de cette compétition des droits, « ils prennent le parti de se rassembler et d'opposer les moyens réunis des plus faibles, aux prétentions tyranniques des plus forts ». Ils passent alors des conventions, consentent à ne plus être indépendants pour rester libres et « avoir le droit de conserver et d'acquérir sans violence ». Le lecteur comprend ainsi pourquoi la liberté individuelle ne peut être illimitée, pourquoi elle est nécessairement, mais conventionnellement, bornée par la liberté d'autrui.

Il comprend également que le droit de propriété sert de frontière à l'exercice de la liberté.

### **5.3.- Propriété**

Dans le même numéro du 12 juin 1794, le rédacteur précise ce que recouvre la propriété considérée comme l'un des quatre droits naturels et imprescriptible de l'homme.

La vie est le premier des biens de l'homme, le plus précieux, et « ...rien ne peut l'obliger à en faire le sacrifice pour le bien de la communauté » si ce sacrifice n'est pas exigé à égalité de tous les membres de la société.

La seconde propriété de l'homme est son travail. La nature produisant pour tous, tous ont des droits égaux aux productions de la nature. Mais dès l'instant qu'un homme s'est donné la peine de ramasser, de cueillir, de façonner, de cultiver, un objet quelconque, cet objet devient sa propriété, et cette propriété est garantie par la société. Cependant, le rédacteur introduit une distinction délicate entre la propriété issue du travail et celle des fruits du travail :

« Ce qu'il a acquis en société étant garanti par la société, il doit en partager les fruits avec elle qui, par les peines qu'elle s'est donnée pour protéger la propriété individuelle, a acquis des droits sur le fruit du travail...C'est d'après ces principes que l'on a dû saisir tous les biens de nos lâches émigrés.<sup>143</sup>»

On trouve ici une justification inattendue de la confiscation des biens des immigrés décrétée notamment le 2 septembre 1792.

La troisième propriété de l'homme, d'après le rédacteur, serait sa pensée ou son opinion. Il considère comme consubstantielle de son existence, au même titre que l'exercice de ses facultés physiques. Il s'agit donc de la propriété du droit, de la liberté de pensée. Ici encore, l'imbrication entre liberté et propriété est étroite, d'autant que la liberté d'opinion s'étend au droit de l'exprimer, pour autant que ce faisant on ne nuise pas « au bonheur et à la réputation d'autrui ».

Car la réputation "constitue la quatrième propriété de l'homme vivant en société » ; nuire à la considération sociale dont bénéficie un individu, c'est attaquer son existence même, et « on ne peut manquer d'indulgence sans méconnaître les principes de la liberté et de

---

<sup>143</sup> JRT n° 75, 24 prairial an II (12 juin 1794), p. 297.

l'égalité ». A nouveau se combinent dans le discours les valeurs essentielles de la Déclaration des Droits adoptée un an auparavant.

Il ne faut cependant pas s'y tromper : l'indulgence réclamée par le rédacteur n'est pas celle qui était reprochée quelques semaines auparavant à Camille Desmoulins ou à Danton ; elle ne doit pas bénéficier aux adversaires politiques, mais simplement aux citoyens qui sont victimes d'incivilités prononcées. Le rédacteur déplore qu'à Toulouse

« Sous le prétexte spécieux de liberté, chacun se permet, non de critiquer, mais bien d'injurier, quiconque a le malheur de lui déplaire, ou d'exciter sa jalousie...les termes de Muscadins et d'aristocrates sont prodigués sans raison.. »<sup>144</sup>

Le système idéologique développé notamment dans la rubrique *Situation de Toulouse*, est donc inspiré essentiellement par les valeurs d'égalité et de liberté, et dans une moindre mesure de propriété. La distinction entre chacune des valeurs n'apparaît pas toujours clairement dans les textes qui traduisent pourtant une préoccupation pédagogique de la part du Journal ; c'est notamment le cas du concept de propriété qui finit par se fondre totalement dans celui de liberté, et à servir de prétexte laborieux à des prescriptions morales. Si l'on ajoute les nécessaires adaptations des grands principes aux circonstances politiques, ou les variations de tonalité probablement liées à l'intervention perceptible de rédacteurs différents dans ces éditoriaux, le système idéologique proposé ne peut être considéré comme inspirant à lui seul la série étudiée.

Au-delà de la mise en valeur des bons comportements et de la désignation des ennemis de la Révolution, que l'on peut relier au système idéologique, la ligne éditoriale du Journal repose aussi sur un appel au soutien actif et vigilant à la politique et au pouvoir montagnards.

---

<sup>144</sup> JRT n° 76, 27 prairial an II (15 juin 1794), p. 301.

## Chapitre 6 : Les moyens éditoriaux de la démarche, et leur mise en œuvre

### 6.1.- La mise en valeur des bons comportements

Le *Journal révolutionnaire*, au fil des numéros, et à travers différentes rubriques, met à l'honneur les comportements les plus conformes à l'idéal révolutionnaire et patriotique, et donne en exemple les héros ; il défend aussi des positions morales réputées favoriser la cohésion de la société nouvelle, la régénérer.

#### 6.1.1.- Le bon républicain

« Brave Sans-Culotte », ou « Brave Montagnard », ou encore « Bon patriote », sont autant d'expressions que le *Journal révolutionnaire* utilise au fil des numéros pour qualifier les bons citoyens, les bons républicains, ceux qui font preuve d'un attachement sans faille à la Révolution et de fidélité à la Convention. Dans un numéro du 2 mars 1794, le rédacteur brosse un portrait détaillé de ce républicain modèle, applicable à tous les niveaux de la société. Le bon républicain est

« ..juste, sensible et généreux.. est l'enfant d'une patrie qu'il préfère à tout... il ne recherche point les honneurs ni les emplois publics,...Né libre, il conserve sa liberté, ou il meurt comme Caton.... il abhorre la tyrannie, il dédaigne la fortune...Franc et laconique dans ses discours, modéré dans ses désirs, modeste dans son maintien, et simple dans ses mœurs...Le bon républicain ne craint pas de sacrifier ses proches ou ses amis à l'intérêt public qui est tout.<sup>145</sup>»

Le 10 avril 1794, au lendemain de la chute des dantonistes, suspectés de transiger avec l'idéal montagnard, le *Journal* semble se préoccuper de réaffirmer les qualités du bon républicain ; il ouvre ses colonnes à un « bon et franc républicain » anonyme dont il publie "les vingt-cinq préceptes de la Raison, adressés aux vrais Sans-Culottes", avec en exergue : "ne me fais point ce que tu ne voudrais pas que je te fisse". Ce long catéchisme qui illustre les vertus républicaines par des commandements pratiques, se termine par un vingt-cinquième précepte de soumission à la Montagne

« Souviens-toi enfin que la Montagne, centre des vertus, est le point de ralliement de tout bon citoyen ; tu lui dois hommage, vénération et fidélité ; elle seule a voulu le bien ; elle seule l'a fait ; à elle seule et aux braves défenseurs de la patrie, tu dois ta liberté.<sup>146</sup>»

Ainsi décrit, le bon républicain est proposé en modèle à imiter par les lecteurs du *Journal*. On peut également l'entendre comme un ensemble d'avertissements de ne pas adopter des sentiments ou attitudes trop contraires à l'« éthique » du bon républicain, sauf à risquer de se voir exclu de la communauté et refuser la délivrance de l'indispensable certificat de civisme ; c'est notamment le cas pour le conseil donné de ne pas rechercher avec trop d'insistance les honneurs ou les emplois publics.

Au surplus, cette liste emphatique de qualités morales, dont on peine à imaginer qu'elles pouvaient se trouver réunies dans un seul citoyen, permettait au rédacteur de préparer

<sup>145</sup> JRT n° 46, 12 Ventôse an II (2 mars 1794), p. 181

<sup>146</sup> JRT n° 57, 21 Germinal an II (19 avril 1794), pp. 227-228.

la description, en contrepoint, des ennemis de la Révolution, des « intrigants », reconnaissables par le lecteur à leurs défauts et travers moraux.

### **6.1.2.- La vertu en politique**

Au milieu des difficultés que traversait le pays à l'automne 1793, face aux ennemis de l'intérieur comme de l'extérieur que devait affronter la Révolution, la conduite des affaires publiques ne pouvait être assurée que par des hommes vertueux, auxquels le peuple n'hésiterait pas à se fier. Cette vertu recouvrait les qualités morales autant que les aptitudes politiques. Le *Journal révolutionnaire*, également *Surveillant du Midi*, s'attachait à mettre en valeur ces qualités comme à dénoncer ceux qui en étaient dépourvus, tant chez les édiles locaux que parmi les hommes politiques nationaux.

Au plan local, le Journal distribue les *satisfecit* aux autorités qui gèrent efficacement et avec clairvoyance les problèmes de subsistance :

« Tout abonde dans cette commune. Grâce en soient rendues à l'activité du comité de surveillance et de nos vertueux magistrats, qui savent déjouer avec adresse les manœuvres des accapareurs...<sup>147</sup>»

La vertu en politique exige aussi un équilibre entre rigueur et modération dans l'exercice du pouvoir, cet équilibre variant d'ailleurs suivant les circonstances et les moments au cours de l'an II. En mars 1794, le Journal rapporte une adresse de Paganel sur l'application de la loi du 14 Frimaire an II, par laquelle il appelle les comités de surveillance à la vertu dans l'exercice de leurs pouvoirs, et à rester « religieusement dans le cercle » que le décret a tracé, à éviter tout abus. Il s'agissait alors de réfréner les excès inspirés à Paris par les Enragés et qui influençaient aussi les sans-culottes de province<sup>148</sup>.

La modération et le respect de la loi ne sont cependant pas des vertus incompatibles avec la rigueur et l'on voit à plusieurs reprises le Journal rapporter les demandes que font les Jacobins à la Convention de laisser se poursuivre les missions de représentants décriés à Toulouse pour leur intransigeance, comme c'est le cas pour Dartigoeyte : une adresse est décrétée par « les sincères républicains de la commune de Toulouse, qui voient en lui un des plus intrépides défenseurs du peuple, et dont l'énergie lui a mérité à juste titre le nom d'inexorable.<sup>149</sup> »

Sur le plan national, ce sont les montagnards seuls qui illustrent la vertu politique, ainsi que l'affirme le rédacteur dans un éditorial parmi les premiers numéros de l'automne 1793 ; il considère que l'épuration n'est pas allée assez loin dans le corps politique :

---

<sup>147</sup> JRT n° 18, 24 novembre 1793, p. 69.

<sup>148</sup> JRT n° 47, 16 Ventôse an II (6 mars 1794), p. 187.

<sup>149</sup> JRT n° 54, 10 Germinal (30 mars 1794), p. 215

« Il importe encore de régénérer la Convention, qui renferme cent cinquante membres gangrenés d'aristocratie et de fédéralisme. Les braves Montagnards sont les seuls qui soient dignes de siéger dans le sénat républicain.<sup>150</sup> »

La qualité la plus appréciée de ces représentants du peuple, celle qui revient le plus souvent dans les pages du *Journal*, est l'incorruptibilité. Elle est attribuée nommément à certains, comme Robespierre qui incarne cette vertu, mais aussi de façon plus générique. Après l'arrestation des Hébertistes en mars 1794, et la dénonciation de leur complot par SAINT-JUST, l'Agent national Descombels commente les événements devant les Jacobins de Toulouse :

« On veut perdre le peuple en le privant de ses plus incorruptibles défenseurs. On veut substituer l'intrigue au patriotisme. Pour nous, mettons la probité et la vertu à l'ordre du jour... Entourons de notre confiance les patriotes purs.<sup>151</sup> »

Outre les qualités morales et de bonnes mœurs exigées de chaque citoyen, ceux qui exercent des charges politiques doivent donc conjuguer les vertus de respect des lois, de modération et de justice dans leur application, de clairvoyance et d'insensibilité à la corruption.

### **6.1.3.- La générosité**

De la même façon qu'à Paris, où les séances de la Convention débutent régulièrement par la litanie des dons patriotiques, la générosité des citoyens se manifeste aussi à Toulouse pour soutenir l'effort de guerre et financer les progrès de la Révolution. Le *Journal révolutionnaire* ne manque pas d'en relayer l'information et d'exalter la vertu patriotique des donateurs.

C'est en particulier dans le cadre de la Société populaire que cette générosité se fait connaître, quasiment à l'occasion de chaque séance, et le Journal en rend compte sommairement sous la rubrique dédiée aux Jacobins. Il serait fastidieux d'énumérer les dons mentionnés ; ils proviennent de particuliers ou de sociétés populaires affiliées, sont plus souvent en nature qu'en numéraire, et désignent en général un bénéficiaire ou une action particulière : on donne 100 ormeaux pour confectionner des affûts d'artillerie, de l'argenterie d'église à destination des armées et hôpitaux, de la mitraille, ou encore de l'argent « pour l'armement de 6 cavaliers »<sup>152</sup> ;

Alors que la plupart des dons effectués dans le cadre de la Société populaire sont signés car ils visent aussi à faire remarquer le républicanisme du donateur, le Journal en insère d'autres plus désintéressés, comme ce don patriotique anonyme de 1000 livres destiné « aux citoyens qui se distingueront le plus par des actions civiques ou par des traits de courage et d'héroïsme.<sup>153</sup> »

---

<sup>150</sup> JRT n° 5, 10 octobre 1793, p. 19.

<sup>151</sup> JRT n° 54, op. cit.

<sup>152</sup> JRT n° 48, 19 Ventôse an II (9 mars 1794), p. 190.

<sup>153</sup> JRT n° 71, 10 Prairial an II (29 mai 1794), p. 282

Le Journal mentionne également des élans de générosité révélés ailleurs qu'à Toulouse, dès lors que l'exemplarité y trouve profit ; il mentionne ainsi la lettre reçue de la Société Populaire d'Annonay (Ardèche) sur la prise de Toulon et l'élan de générosité déclenché au sein de la Société Populaire pour participer à la réparation de la marine endommagée à cette occasion. C'est alors la générosité collective des citoyens qui est mise en valeur<sup>154</sup>.

Dans un autre numéro, le Journal mentionne une lettre que la Société populaire de Rieumes a fait parvenir à celle de Toulouse, dont elle est l'affiliée, dans laquelle elle l'informe que, le 23 pluviôse, elle a donné acte au citoyen Bonnemaïson, notaire, de l'abandon qu'il a fait de la créance détenue sur la nation au titre de la finance de son office de notaire<sup>155</sup>.

La générosité exprimée dans le cadre révolutionnaire, et particulièrement dans celui de l'an II, était sans doute inspirée par d'autres sentiments que la vertu morale, où même le désir de participer personnellement au succès des armées révolutionnaires ; néanmoins, en se faisant quotidiennement l'écho des élans de générosité patriotique, le *Journal révolutionnaire* diffusait, et banalisait, un type de bon comportement civique.

#### **6.1.4.- Le patriotisme**

Confrontée à une situation de guerre permanente, sur plusieurs fronts et contre les armées coalisées de l'Europe, la Convention et le Gouvernement révolutionnaire avaient compris l'importance de maintenir le moral de la population en exaltant le patriotisme et en diffusant largement les exemples de comportements héroïques. Les rapports présentés à la tribune, notamment par Barère, participaient à cette diffusion car ils étaient ensuite repris par les périodiques et relayés dans les sociétés populaires. Nous avons également cité l'initiative prise par la convention en Messidor an II de diffuser à l'intention de la jeunesse un *Recueil des actes héroïques et civiques des républicains français*<sup>156</sup>.

C'est dans le même esprit que le *Journal révolutionnaire* publie régulièrement des traits d'héroïsme ou de comportement patriotique extraits des correspondances reçues des armées ou de la lecture des journaux de la capitale.

Les traits d'héroïsme collectif rapportés émanent le plus souvent des armées des Pyrénées, dans lesquelles beaucoup de recrues de la Haute-Garonne ont été incorporées. Les correspondances sont parfois emphatiques, comme cette lettre adressée à la Société populaire le 19 Pluviôse an II par le Général Frégeville rapportant la conduite héroïque de ses 6200 hommes contre 14000 espagnols au rocher de Biriadou, combat qui a duré sept heures :

«... je crois que cette bataille est une des plus glorieuses pour les armes de la République qu'il y ait eu dans cette partie. Soixante ou quatre-vingts morts du côté français, mais mille deux cents

---

<sup>154</sup> JRT n° 31, 20 Nivôse an II (9 janvier 1794), p. 122.

<sup>155</sup> JRT n° 45, 9 Ventôse an II (27 février 1794), p. 180.

<sup>156</sup> Voir p. 22.

hommes hors de combat du côté ennemi...tous nos blessés ne cessaient de crier, quand on les emportait, « vive la République ! <sup>157</sup> »

Le Journal publie aussi des faits dans lesquels la bravoure individuelle est empreinte de vertu républicaine, comme c'est le cas de ce second extrait de correspondance du même Frégeville : il rapporte un trait de vertu d'un trompette français qui, passé avec une mission diplomatique chez les Espagnols s'est trouvé face à un ci-devant émigré combattant avec l'ennemi, et qui a refusé de lui serrer la main. Le rédacteur se gausse ainsi de l'émigré : « Le très-haut et très-puissant seigneur Royère, qui n'a pu se faire à l'idée de l'égalité en France, est simple soldat en Espagne, vêtu de gros tricot. <sup>158</sup> »

D'autres articles mettent en valeur à la fois l'héroïsme des soldats de l'an II et la générosité des citoyens : le rédacteur évoque la séance du 16 Nivôse an II des Jacobins au cours de laquelle, après la lecture des nouvelles de l'armée de la Moselle et du Rhin, le citoyen Romestin

«... a ouvert subitement son portefeuille...il a remis cinquante livres pour le citoyen de Landau qui a vu brûler sa maison sans abandonner son poste à l'arsenal, et cinquante livres pour le brave soldat qui a coupé la tête du canonier prussien. <sup>159</sup> »

Ce don avait été transmis à la convention et on le retrouve mentionné dans la séance du 27 nivôse an II<sup>160</sup>, soit seulement 11 jours après !

Dans le même numéro du journal, on trouve la relation du « trait héroïque du jeune Barras (sic) qui, pressé par les brigands de crier "vive la religion et le roi !",... fit retentir les airs du cri d'un homme libre et mourut assassiné pour la République »<sup>161</sup> ; héros républicain idéal, le tambour Joseph Bara avait été tué à 14 ans, le 17 Frimaire an II, sur un champ de bataille en Vendée par les troupes royalistes. Dans ce cas, le Journal ne publie l'information qu'un mois après les faits, délai nécessaire pour sa transmission à partir de la Vendée et son transit probable par Paris.

Ces quelques exemples illustrent une présence régulière dans les pages du Journal des traits d'héroïsme collectif ou individuel des soldats en campagne, propres à justifier la fierté patriotique des lecteurs, indépendamment même du sort des batailles.

#### **6.1.5.- Le sens du sacrifice**

Le rédacteur du Journal dans un éditorial affirme : « Un temps de révolution est un temps d'orage politique, qui commande des sacrifices. <sup>162</sup> » Il ajoute que l'on ne peut s'y refuser pour préparer l'avènement de la liberté.

---

<sup>157</sup> JRT n° 42, 28 Pluviôse an II (16 février 1794), p. 166.

<sup>158</sup> Id. p. 167

<sup>159</sup> JRT n° 31, 20 Nivôse an II (9 janvier 1794), p. 121.

<sup>160</sup> Archives parlementaires, 27 Nivôse an II, Tome LXXXIII, p. 390, 35 ;

<sup>161</sup> Id. p. 122.

<sup>162</sup> JRT n°12, 3 novembre 1793, p. 45.

Nous avons vu que le sens du sacrifice accompagne parfois les traits d'héroïsme relevés sur les champs de bataille. Le Journal relève aussi les circonstances où les citoyens sont appelés à consentir des sacrifices dans l'intérêt de la Révolution. A la fin de l'hiver 1793-94 les armées des Pyrénées, comme généralement celles de l'an II, manquent cruellement d'équipement ; la population doit être mise à contribution par des réquisitions qui ne sont pas facilement acceptées. Le Journal relaie alors le comportement exemplaire des Jacobins, et rapporte que dans leur séance du 18 Ventôse, après lecture d'une lettre « concernant le besoin extrême de souliers, qui se fait sentir à (l'armée des Pyrénées-Orientales)... Hugueny (le président) fait vivement sentir la nécessité où sont les bons républicains de faire des sacrifices" et met en réquisition les souliers des sociétaires<sup>163</sup>.

Cependant, si le sens du sacrifice paraît exemplaire chez les membres de la Société populaire qui ne rechignent pas à souscrire collectivement aux réquisitions, il n'en va de même dans les campagnes autour de Toulouse où les exactions et rumeurs qui accompagnent ces réquisitions sèment l'hostilité et l'alarme. Pour rétablir la confiance chez ces populations et les convaincre du bienfondé des sacrifices demandés, le Journal ouvre ses colonnes aux messages des autorités, comme le discours prononcé le 24 Germinal an II par le maire Groussac devant le Conseil général de la Commune ; Il y dénonce les conspirations, ourdies à Paris et secondées dans les départements par des complices qui sèment « des nouvelles mensongères, propres à exaspérer les esprits, à les porter au découragement, à la révolte, et à faire regretter au peuple sa confiance et ses sacrifices.... » ; puis, après avoir démenti les rumeurs de spoliation, il se fait rassurant :

« Les chefs de ces exécrables complots viennent d'expier leurs crimes sur l'échafaud ; redoublez de vigilance et d'énergie, pour que les agens subalternes de ces factieux (sic) ne puissent échapper...<sup>164</sup> »

C'est aussi le sens du sacrifice que le Journal exalte lorsqu'il rapporte les sacrifices pécuniaires qu'ont dû consentir les Jacobins de Toulouse pour doter les « ... quinze filles sans-culottes prises dans les sections respectives de la cité... », dont les mariages aux frais de la Société avaient été décidés le 28 octobre 1793<sup>165</sup>.

#### **6.1.6.- La morale et les bonnes mœurs**

Pour le *Journal révolutionnaire*, nous l'avons vu, le bon républicain ne devait pas être seulement un bon patriote, courageux et prêt au sacrifice pour l'avènement d'une nouvelle société ; car cette société, cette association basée sur l'égalité des droits et des charges, ne pouvait comprendre que des citoyens régénérés, épurés des vices de l'ancien régime. Il appartenait aux élites politiques de conduire le peuple sur la voie de cette régénération des mœurs, et au *Journal révolutionnaire* de les accompagner.

---

<sup>163</sup> JRT n° 49, 23 Ventôse an II (13 mars 1794), p. 195.

<sup>164</sup> JRT n° 59, 28 Germinal an II (17 avril 1794), p. 235.

<sup>165</sup> JRT n° 12, 3 novembre 1793, p. 46.

Dans cet an II qui voit d'abord se développer une contestation violente et rationaliste des cadres religieux traditionnels, avant le retour de références culturelles à un Etre suprême, le Journal devient moralisateur et paraît aspirer à une société idéale peuplée de « braves sans-culottes » exemplaires. Parce que la République ne peut être fondée que sur des comportements vertueux, les articles dénoncent régulièrement ceux qui ne le sont pas.

A partir de l'inauguration du temple de la Raison à Toulouse, les fêtes populaires qui y sont organisées doivent devenir autant d'occasions de promouvoir la morale : le Journal annonce que, si les spectacles sous le régime despotique étaient

« remplis de ces êtres inutiles qu'on appelait "honnêtes gens"... Ces temps n'existent plus... bientôt le bon citoyen pourra, le jour de la décade, aller en famille entendre les leçons de la morale...<sup>166</sup> »

Dans un autre numéro, le Comité de surveillance de la Société populaire, dont on rappelle qu'il est réputé fournir la matière des articles, renchérit sur l'utilité des temples de la Raison : « Quelle belle institution...c'est un cours de morale établi sous les yeux des magistrats du peuple, où les habitants d'une même cité...s'invitent à pratiquer les vertus sociales ». Il confirme dans la même insertion son autorité sur le Journal comme sur les mœurs en ajoutant : «...la censure des écrits et des pensées est à jamais abolie, mais celle des mœurs ne le sera jamais. » ; aussi, les citoyens qui désirent faire entendre leurs ouvrages dans le Temple de la Raison, doivent les soumettre à une commission de « francs sans-culottes » qui déterminera les matières et l'ordre de passage<sup>167</sup>.

Les filles publiques fournissent un bon exemple des vices incompatibles avec société que veulent construire les montagnards. En novembre 1793 les Jacobins adoptaient une motion pour demander à la municipalité de faire enfermer toutes les prostituées<sup>168</sup>. Cependant, même après que la loi les ait fait disparaître de l'espace public, le rédacteur du Journal constate qu'un certain nombre sont depuis devenues des « filles entretenues, que d'indiscrètes et coupables cautions ont soustraites à la sage sévérité des lois protectrices des mœurs ! » Et de détailler les risques que font courir à la société ces situations : elles obligent les hommes à dépenser des fortunes qu'on ne peut acquérir « dans un état où l'on ne doit permettre que des désirs modérés » ; elles excitent la jalousie des « vertueuses » qui verront ce que peuvent rapporter la "débauche et ...l'impudicité ». Aussi le Journal propose-t-il d'obliger les hommes qui se portent caution de ces filles entretenues à les épouser sous peine d'enfermement. Il propose en outre de réserver les emplois publics aux hommes mariés et « vivant sagement »<sup>169</sup>.

---

<sup>166</sup> JRT n° 37, 11 Pluviôse an II (39 janvier 1794), p. 145.

<sup>167</sup> JRT n° 41, 25 Pluviôse an II (13 février 1794), p. 163.

<sup>168</sup> Id., p. 47.

<sup>169</sup> JRT n° 52, 3 Germinal an II (23 mars 1794), p. 205.

Pour autant, et malgré les imprécations du Journal, en avril 1794 le rédacteur se désole encore : « Nos mœurs sont aussi dépravées qu'elles l'étaient avant la révolution... » Il en rend responsables les membres des sociétés populaires qui n'ont pas suffisamment fortifié l'opinion en donnant l'exemple : contre le célibat, en abandonnant le libertinage, en se soumettant vraiment au maximum, « enfin...(en réglant) leurs mœurs sur les principes républicains.<sup>170</sup> » En effet, le Journal y revient à plusieurs reprises, bien qu'il soit réputé être l'œuvre des Jacobins, et invite fermement les Sociétés populaires à « former l'opinion sur tout ce qui est juste ou inique, utile ou nuisible, vertueux ou vicieux », mais surtout à donner l'exemple en « conformant leurs actions à leurs jugements<sup>171</sup> ».

Peut-être en réponse à ces exhortations, on apprend plus tard que la Société populaire adoptait le 22 Messidor an II un nouveau mode d'admission des candidats, proposé par le Comité de surveillance, qui comprend une enquête sur les vertus privées des candidats<sup>172</sup>.

## **6.2.- La dénonce des contre-révolutionnaires**

Après les bons comportements qui illustrent pour le *Journal révolutionnaire* le type idéal du bon républicain de l'an II, le modèle vers lequel doivent tendre tous les citoyens, examinons maintenant ceux que le Journal stigmatise comme ennemis de la Révolution, et que l'on retrouve en grande partie dans le cortège des suspects qu'il décrit en mars 1794, après les lois de Ventôse :

« Viennent d'abord les nobles ou privilégiés ; marchent ensuite les fédéralistes, ou les riches, qui sont suivis par les modérés et les égoïstes ; après ceux-ci arrivent à grands pas les prêtres, ou les fanatiques, et le cortège est terminé par les intrigants, ou les ambitieux.<sup>173</sup> »

### **6.2.1.- Les aristocrates**

Souvent associés dans le *Journal* aux autres groupes proscrits, les fédéralistes et les fanatiques, les nobles sont considérés comme hostiles par nature à la Révolution ; il convient cependant de distinguer les émigrés des ci-devant nobles qui sont demeurés à Toulouse ou dans les campagnes et ont essayé tant bien que mal de s'adapter au nouvel ordre des choses ; en attestent les nombreuses mentions d'intégration de ci-devant au sein de la Société populaire et dans « la classe des bons citoyens » après examen des comités de surveillance ; encore parmi les nobles faut-il distinguer ceux qui ont acquis la noblesse par le sang, de ceux qui l'ont achetée.

La méfiance restait de mise chez les montagnards et la loi des suspects favorisait la dénonciation et l'arrestation des aristocrates : « Chaque jour la municipalité arrête une

---

<sup>170</sup> JRT n° 57, 21 Germinal an II (10 avril 1794), p. 225;

<sup>171</sup> JRT n° 65, 19 floréal an II (8 mai 1794), p. 257.

<sup>172</sup> JRT n° 78, 4 Messidor an II (22 juin 1794), p. 310.

<sup>173</sup> JRT n° 48, 19 Ventôse an II (9 mars 1794), p. 189.

douzaine de suspects, dont quelques aristocrates hypocrites feignant le patriotisme, mais démasqués par ...des surveillants actifs.<sup>174</sup> » La surveillance de la Société populaire s'étendait aussi dans les campagnes puisqu'on dénonce à la même époque dans les séances que de nombreux aristocrates et fédéralistes ont désertés leurs résidences et sont venus prendre asile à Toulouse pour se soustraire aux mesures de police ; des commissaires de la société obtenaient alors de Descombels qu'il fasse la police des étrangers dont rien ne justifiait la présence à Toulouse<sup>175</sup>.

Ces mesures s'ajoutaient à l'obligation faite aux nobles de fournir un certificat de civisme visé par les sociétés populaires, mesure édictée par le décret du 17 septembre 1793, et dont nous lisons dans le *Journal* qu'elle est rappelée plus tard par Descombels aux comités de surveillance et agents nationaux des communes du département<sup>176</sup>.

Les aristocrates sont présentés comme n'ayant pas renoncé aux privilèges en dépit des événements et des accommodements qu'ils affectent avec le nouveau régime. L'exemple donné par la condamnation et l'exécution du boulanger Denis, « ...accusé et convaincu d'avoir fait et vendu du pain immanducable aux braves Sans-Culottes, tandis qu'il fabriquait (sic) du beau pain pour les aristocrates...<sup>177</sup> » illustre ce refus de rapprochement des classes.

C'est donc en réaction que le *Journal* approuve la désaffection pour les banquets populaires dès la fin octobre 1793, car «...ces repas multipliés doubtaient, triplait même la consommation des denrées...(et) opéraient un mélange ...des Sans-Culottes et des aristocrates...<sup>178</sup> », mélange décidément contre nature.

Sous la dénomination d'aristocrate le rédacteur finit par désigner tous ceux qui poursuivent richesses, pouvoirs et honneurs qu'ils veulent acquérir sans mérites et dont ils veulent profiter sans partage<sup>179</sup>.

Surveillés, emprisonnés, mis à l'écart et infréquentables, les aristocrates sont également moqués par le *Journal révolutionnaire* qui publie sous un Avis au public signé Aurard un pamphlet intitulé « sur une espèce d'animal à talons rouges »<sup>180</sup>, ou encore, sur deux numéros, un poème révolutionnaire satyrique adressé « par un abonné sans-culotte » et intitulé « Avis charitable de l'Impératrice de Russie, aux nobles désespérés.<sup>181</sup> »

---

<sup>174</sup> JRT n° 5, 10 octobre 1793, p. 17.

<sup>175</sup> JRT n° 6, 13 octobre 1793, p. 22.

<sup>176</sup> JRT n° 44, 5 Ventôse an II (23 février 1794), p. 176.

<sup>177</sup> Id. JRT n° 6.

<sup>178</sup> JRT n° 10, 27 octobre 1793, p. 105.

<sup>179</sup> JRT n° 44, op. cit.

<sup>180</sup> JRT n° 36, 7 Pluviôse an II (26 janvier 1794), p. 144.

<sup>181</sup> JRT n° 14, 120 Brumaire an II (0 novembre 1793), p.56 ; JRT n° 15, 24 Brumaire an II (14 novembre 1793), p. 60.

### **6.2.2.- Les fédéralistes**

Nous avons rappelé comment la naissance du Journal révolutionnaire a été liée à la crise qui a suivi la chute des Girondins, comment cette publication a été voulue par la Société populaire de Toulouse pour parachever la victoire des Montagnards en renforçant l'Esprit public dans Toulouse et sa campagne, sans omettre de valoriser sa propre contribution à cette victoire ; comme le rappelle le Journal en avril 1794, « Elle seule a sauvé le Midi de la France, en s'opposant avec fermeté aux entreprises des fédéralistes, qui voulaient le livrer aux Anglais...<sup>182</sup> »

Le fédéralisme a ainsi été affiché dès les premiers numéros du Journal comme l'attitude politique à combattre, les fédéralistes étant, comme les nobles, par nature « incompatibles avec la République ». Il s'agit d'ailleurs moins de rejeter le fédéralisme comme mode d'organisation politique de la nation, dont on ne peut affirmer qu'il ait jamais été le but des girondins et de leurs soutiens, que de désigner comme ennemie de la Révolution une option politique plus modérée que celle des Montagnards.

Si l'on cherche dans le Journal une définition du fédéralisme, on rencontre d'abord des invectives qui en désignent les acteurs ; par exemple le 6 octobre 1793, le rédacteur propose, pour abattre le fédéralisme, « que les arrestations se fassent avec plus d'activité ; on ne verra plus les brissotins, les aristocrates et les agioteurs, promener hardiment dans Toulouse leurs projets liberticides...<sup>183</sup> »

Puis, de façon constante, le fédéralisme est associé à la richesse, et les éditoriaux les dénoncent ensemble : « Hommes avides de richesses, barbares égoïstes ! C'est vous que je vais désigner à la vengeance populaire : vous êtes les plus mortels ennemis de la république... »<sup>184</sup> ; le fédéralisme devient enfin « la coalition des riches contre les pauvres...qui aspiraient à substituer l'aristocratie de la richesse à celle de la noblesse.<sup>185</sup> »

### **6.2.3.- Les prêtres et fanatiques religieux**

Avec des variations d'intensité liées aux événements nationaux, mais aussi à la personnalité des différents représentants ou autorités qui exercèrent leur influence sur le *Journal révolutionnaire*, la religion et le clergé ont constitué pendant toute la durée de publication de la première série la cible principale des attaques publiées.

Toulouse, et particulièrement les campagnes environnantes, ne sont pas à cet égard singulières parmi les provinces françaises en l'an II. Le culte religieux, le personnel ecclésiastique, la doctrine, y étaient plus fortement enracinés qu'à Paris ; c'est d'ailleurs pour mieux combattre cette résistance que la Société populaire de Toulouse décidait de diffuser un journal en direction des campagnes.

---

<sup>182</sup> JRT n° 63, 12 Floréal an II (1<sup>er</sup> mai 1794), p. 253.

<sup>183</sup> JRT n° 4, 6 octobre 1793, p. 13.

<sup>184</sup> JRT n° 59, 28 Germinal an II (17 avril 1794), p. 241.

<sup>185</sup> JRT n° 73, 10 Prairial an II (5 juin 1794), p. 289

Dès les premiers numéros le lecteur est averti que ni la révolution de 1789, ni la constitution civile du clergé, et l'on peut ajouter ni la confiscation de ses biens, n'ont profondément changé la situation :

« Le fanatisme n'a pas expiré dans Toulouse avec le clergé de 89...Cet hydre se reproduit sans cesse sous le manteau constitutionnel pour recueillir les débris épars de sa grandeur primitive. Braves sans-culottes ! Veillez sur cette secte sacerdotale...<sup>186</sup> »

La résistance des prêtres réfractaires dans les arrière-pays est illustrée dans le *Journal* par la mention de curés qui officient clandestinement, et sont dénoncés, ou reprennent possession de leurs églises à la première occasion, quel que soit le risque encouru par le prêtre comme par les fidèles. Ainsi en est-il du cas de ce curé d'Elne dont un correspondant rapporte l'exécution car il avait profité de l'avancée des troupes espagnoles pour reprendre possession de sa cure et

«...gare les Bénédiction, gare les Te Deum en actions de grâce. L'imbécille (sic) n'a pas su se retirer avec l'armée fanatique et le moment de la justice est venu : il monte à l'échafaud avec un courage, pour ne pas dire une audace extraordinaire. Le fanatisme et l'aristocratie ont partout la même marche, et ne manquent jamais de prendre l'attitude et le masque de l'innocence.<sup>187</sup> »

Le danger du fanatisme, de la religion, tient à son effet pernicieux sur l'esprit que le rédacteur considère comme plus difficile à combattre que l'autorité des rois :

« Je distingue deux sortes de despotisme. Le despotisme des rois, et le despotisme des prêtres. Le premier ne s'exerce que sur les corps. La force seule lui donne naissance ; la force suffit pour le détruire. Le despotisme des prêtres est mille fois plus dangereux...il substitue l'erreur à l'immuable vérité ; le mensonge et l'hypocrisie à la franchise et à la loyauté ; le fanatisme et la superstition à la religion de la nature ; de fausses idoles à la divinité suprême...<sup>188</sup> »

Dans cette analyse, publiée en décembre 1793, le lecteur perçoit qu'il ne s'agit pas de supprimer le principe la religion, mais d'en abandonner la forme déiste ; une religion de nature est affirmée, alliée à l'existence d'une divinité suprême qui devient la Raison. Avec quelques semaines de décalage, le culte parisien de la Raison d'inspiration athéiste, est propagé à Toulouse par le *Journal*.

Cette propagation fait d'ailleurs l'objet d'une compétition entre sociétés populaires, celles de fronton ou Auch disputant la primeur de l'installation d'un temple de la Raison à celle de Toulouse, qui finalement l'emporte et inaugure son temple le 8 décembre 1793. A la veille de cette inauguration, le rédacteur se réjouit : «...les riches dépouilles du fanatisme vont bientôt grossir les trésors qui doivent servir à alimenter les enfans chéris de la patrie...(sic) »<sup>189</sup> ; la substitution de culte laissait entrevoir également un transfert de patrimoine et pendant les mois suivants le *Journal* rapportait régulièrement les « offrandes patriotiques » prises sur les « dépouilles du fanatisme ».

---

<sup>186</sup> JRT n° 3, 3 octobre 1793, p. 9.

<sup>187</sup> Lettre de BERTHOMIEU, dans JRT n° 6, 13 octobre 1793, p. 22.

<sup>188</sup> JRT n° 20, 11 Frimaire an II (1<sup>er</sup> décembre 1793), p. 77.

<sup>189</sup> JRT n° 19, 8 Frimaire an II (28 novembre 1793), p. 73.

Parallèlement, le Journal se faisait l'écho des effets délétères du fanatisme religieux sur les progrès de la société révolutionnaire. Deux sujets ont ainsi nourri les campagnes politiques de l'an II, et à Toulouse, les éditoriaux du *Journal révolutionnaire* : le repos dominical et le mariage des prêtres.

La persistance du repos dominical ne pouvait être acceptée par les autorités montagnardes car elle signifiait, en premier lieu, que l'influence des prêtres insermentés et la pratique du culte dominical restaient vivaces ; en second lieu, dans un contexte où manquaient les bras, mobilisés sur les fronts, le maintien du repos le dimanche augmentait considérablement le nombre de jours chômés par rapport à ce qui devait résulter de l'instauration du décadi comme seul jour de repos officiel. Dès lors, tant les autorités constituées que les représentants en mission, appuyés par la Société populaire et relayés par le *Journal révolutionnaire*, menaient campagne contre le repos dominical, usant tantôt de pédagogie, tantôt de menace. Le représentant Dartigoeyte, pendant tout le temps de sa présence à Toulouse, sera un ennemi résolu du fanatisme et combattra sans cesse ses manifestations. Le rédacteur du Journal rapporte par exemple que, lors du décadi de début mai 1794, le représentant Dartigoeyte a parlé « ...contre la manie ridicule et impolitique de ceux qui ne peuvent perdre l'habitude de se reposer encore le Dimanche...dans un temps...où les ouvriers devenaient plus rares et plus nécessaires que jamais... » Il a annoncé des mesures « dont la sagesse effrayera le fanatisme, exclura la paresse, ou surmontera l'habitude....Il a raison, ce brave représentant, ...quand on ne peut convaincre l'intérêt, il faut l'intimider. »<sup>190</sup> Dartigoeyte signe effectivement le 21 Floréal an II un arrêté, pris sur les réclamations des autorités constituées et sociétés populaires, pour empêcher les ouvriers et cultivateurs de quitter leur ouvrage les jours ci-devant dimanches et fêtes<sup>191</sup>.

Le célibat des prêtres appelle aussi la réprobation des Jacobins et le Journal se fait l'écho dès les premiers numéros des débats qui animent la société sur ce sujet ; il y est relevé l'hypocrisie des prêtres qui ne se marient pas mais s'entourent de courtisanes, mais on y conteste aussi le prétexte du serment d'abstinence comme contraire à la nature et impossible à respecter. « Etre suprême ! En m'arrachant au néant, tu m'as fixé sur ce globe une place et des devoirs importants à remplir... » Un serment contraire à ces devoirs, aux impulsions de la nature, est insultant à l'égard du Créateur. Il s'en suit, comme d'ailleurs à Paris, que l'on montre en exemple et que l'on couvre d'honneur les prêtres mariés, jusqu'à les exempter de la déportation les prêtres mariés, même insermentés ; mais aussi à l'inverse, que l'on propose que les prêtres non mariés soient exclus de toute fonction publique<sup>192</sup>.

A la lecture du *Journal révolutionnaire* il apparaît que les attaques les plus violentes portées contre le fanatisme, manifesté tant par les prêtres que par les fidèles, émanent surtout de Dartigoeyte, représentant du peuple, et à un moindre degré de Descombels, agent national près le District de Toulouse ; ils trouvent écho à la société populaire,

---

<sup>190</sup> JRT n° 66, 22 floréal an II (11 mai 1794), p. 261.

<sup>191</sup> JRT n° 67, 26 Floréal an II (15 mai 1794), p. 268 ;

<sup>192</sup> JRT n° 11, 31 Octobre 1793, p. 43.

surtout chez les membres du Comité de surveillance ; ensemble ils représentent la cellule qui met en œuvre la déchristianisation inspirée depuis Paris par les Hébertistes. Aussi peut-on observer à travers les articles et au fur à mesure de l'an II, une nette inflexion vers la tolérance, ou du moins vers une stratégie de conviction, d'éducation, plutôt que de stigmatisation. C'est d'abord le cas pendant l'ère du Culte de la Raison, dont l'éditorialiste assure qu'il

« n'est pas un culte exclusif. Il s'allie avec toute espèce de culte. Il ne fait qu'en condamner les écarts...le fanatisme n'a-t-il pas toujours été le fléau de la société ?...la liberté des opinions religieuses n'est-elle pas solennellement consacrée dans l'acte constitutionnel ? <sup>193</sup> »

C'est également le cas, plus tard, lorsque le *Journal* publie *in extenso*, fin février 1794, une longue adresse du Comité de Salut Public aux sociétés populaires pour leur demander d'atténuer les troubles religieux, sans utiliser la violence mais plutôt l'instruction ; parce que « L'instruction forme l'opinion » et que c'est « le flambeau de l'opinion qui éclairera les hommes faibles, égarés ou séduits ...cette multitude qui n'est livrée à l'erreur... que parce qu'elle manque de lumières. » Il ne faut pas redonner des armes au fanatisme expirant en substituant la violence à l'instruction.

« Pénétrez-vous bien de cette vérité, qu'on ne commande point aux consciences...Jetez l'épouvante dans l'âme des fanatiseurs ; versez le baume dans l'âme des fanatisés. <sup>194</sup> »

Cette modération est reprise par Paganel dans une longue adresse datée du 26 pluviôse de Sainte-Afrique, aux comités de surveillance des communes du département de l'Aveyron, que le *Journal* publie *in extenso*. Cette adresse commente la loi du 14 frimaire et notamment la place et le rôle qu'elle attribue aux comités de surveillance pour le bon établissement du gouvernement révolutionnaire. Paganel les appelle surtout à la vertu dans l'exercice de leur pouvoir, à éviter les deux écueils de l'exagération et de la faiblesse, notamment en matière religieuse ; "Les erreurs religieuses... sont une sorte de maladie qui exige un traitement doux et soigné....il faut les dissoudre, les faire évaporer aux rayons de la vérité, et non les attaquer brusquement. <sup>195</sup>" Ce discours tranche singulièrement avec la vindicte qui inspirait jusqu'alors ceux de Dartigoeyte.

Peu après, lorsque Robespierre fait décréter le 18 Floréal la reconnaissance de l'Être Suprême et de l'immortalité de l'âme, le *Journal révolutionnaire* publie dès qu'il en a connaissance la teneur du rapport et le texte voté, lequel affirme à nouveau la liberté des cultes<sup>196</sup>. De la même façon, et avec le délai nécessaire, le *Journal* se fait l'écho de l'enthousiasme manifesté à Toulouse par la Société populaire, et à Paris par les citoyens auprès de la Convention Nationale à la suite du vote du décret, y compris celui des sans-culottes des tribunes, dont un orateur dit « ...vous avez vengé la morale

---

<sup>193</sup> JRT n° 26, 2 Nivôse an II (22 décembre 1793), p. 101 ;

<sup>194</sup> JRT n° 45, 9 Ventôse an II (27 février 1794), p. 179.

<sup>195</sup> JRT n° 47, 16 Ventôse an II (6 mars 1794), p. 188.

<sup>196</sup> JRT n° 68, 29 Floréal an II (18 mai 1794), p. 271.

publique en mettant toutes les vertus à l'ordre du jour et en détruisant le germe des conspirations d'athéisme...<sup>197</sup> »

Ainsi, La déchristianisation de l'an II à Toulouse, si elle a été un fil conducteur politique des Montagnards et des jacobins, a suivi une tendance à l'atténuation, assez fidèlement retranscrite par le Journal révolutionnaire à travers les éditoriaux comme à travers les prises de paroles ; dans ce domaine comme dans d'autres, la capitale du Languedoc semble avoir su éviter les excès, et privilégier une forme de vivre ensemble.

#### **6.2.4.- Les mauvais soldats et officiers**

Confrontée à la proximité des fronts et au risque permanent d'une approche des troupes espagnoles, en liaison permanente par le courrier et par des commissaires avec les armées des Pyrénées, Toulouse connaissait avant Paris l'évolution des opérations militaires sur les fronts contre l'Espagne.

Aussi, nous avons vu que le *Journal révolutionnaire* publiait régulièrement les exploits militaires et traits d'héroïsme des soldats de la République qui se battaient notamment contre les Espagnols, ce qui donnait l'exemple du dévouement à la cause révolutionnaire, relevait le moral de la population à l'arrière, et participait au renforcement de l'Esprit public.

Mais les résultats des confrontations militaires ne tournaient pas toujours à l'avantage des Français, et les nouvelles circulaient ; il fallait bien en rendre compte dans les colonnes du Journal. Comme ailleurs dans le pays, et davantage encore depuis la défection de Dumouriez, les déboires militaires étaient régulièrement imputés à l'incompétence ou à la trahison des officiers. Que les défaites résultassent de causes subjectives, laissait intact le mérite des troupes républicaines et la justesse de la cause qu'elles défendaient. Les représentants près les armées étaient d'ailleurs missionnés pour évaluer le comportement et les responsabilités des officiers, et prendre immédiatement les mesures qu'ils jugeaient nécessaire.

Le *Journal révolutionnaire* propageait ces explications, comme les sanctions éventuelles prononcées contre les officiers, lorsqu'il rendait compte des défaites des armées, soit en reprenant les informations venues de la capitale, soit en exploitant son réseau de correspondants. Fréquemment, la Société populaire apprenait ces nouvelles par la lecture en séance de courriers, et le Journal se faisait l'écho des réactions patriotiques qu'elles entraînaient.

Le Jacobin Giilibert de passage à Paris écrit le 26 novembre 1793 à la Société populaire ; il lui relate les victoires des armées en Vendée et à Strasbourg, et constate que toutes les armées se battent bien, sauf celles des Pyrénées à cause des généraux,

---

<sup>197</sup> JRT n° 70, 6 prairial an II (25 mai 1794), p. 279.

pour la plupart nobles ou perfides qui veulent faire trainer en longueur. Il conclut qu'il faudrait diminuer leur traitement<sup>198</sup>.

Le soupçon de trahison par les officiers ne porte pas seulement sur les opérations militaires ; ils sont parfois accusés d'organiser le manque de ravitaillement de leurs soldats ; c'est le rédacteur qui dans un éditorial de l'automne 1793 indique que le comité des subsistance doit poursuivre sa vigilance « ..sur la conduite des malveillans (sic) et des agioteurs... », notamment pour protéger les défenseurs de la patrie car « ...Les subsistances militaires sont en proie aux dilapidations d'un ramas de brigands, que de perfides généraux ont cachés dans les armées.<sup>199</sup> »

Le *Journal* rapporte encore l'exaspération de la Société populaire qui finit par adopter une adresse à la Convention pour nommer des commissaires aux armées chargés de mieux surveiller les abus de certains officiers.

« Braves sans-culottes ! Jusques à quand souffrirez-vous les perfidies, les trahisons et le pillage ...Vos généraux se livrent sous vos yeux à une coupable nonchalance ; et dans un temps de crise, le défaut d'activité équivaut toujours à une trahison.<sup>200</sup> »

Au fil des séances de la Société, les récriminations contre les généraux se succèdent ; on leur reproche leur perfidie et leur inactivité, qui empêchent les armées des Pyrénées d'obtenir les succès attendus.

Le rédacteur, qui dans un éditorial s'interroge sur les progrès insuffisants de la Révolution, en trouve l'explication dans le peu de mérite des magistrats et officiers qui ont été mis en charge : « Ne nous sommes-nous pas un peu écartés du but auquel nous voulions atteindre ? Tous les généraux sont-ils les hommes les plus braves et les plus instruits des armées qu'ils commandent ?<sup>201</sup> » C'est ici l'incompétence qui est relevée, liée à une attribution des emplois dont le rédacteur déplore souvent qu'elle dépende plus de l'intrigue que du mérite.

Ces insuffisances et trahisons trouvent leurs sanctions, et la Société populaire en est informée par des courriers, comme celui de Perpignan annonçant l'exécution du Général Ramel<sup>202</sup>, convaincu de trahison, ou la lettre que Barbe écrit du camp sous Bages, pour annoncer « que tous les traîtres, généraux ou soldats, sont sévèrement punis...<sup>203</sup> »

Dès lors, le Journal peut annoncer des succès militaires autour de Perpignan, montrant bien que les échecs étaient dus aux trahisons des généraux, «...et qu'il ne nous manquait que des généraux fidèles, pour forcer la victoire à couronner les efforts de la justice contre la tyrannie.<sup>204</sup> »

---

<sup>198</sup> JRT n° 21, 15 frimaire an II (5 décembre 1793), p. 82.

<sup>199</sup> JRT n° 5, 10 octobre 1793, p. 17.

<sup>200</sup> JRT n° 24, 25 frimaire an II (15 décembre 1793), p.94.

<sup>201</sup> JRT n° 46, 12 Ventôse an II (2 mars 1794), p. 181.

<sup>202</sup> JRT n° 56, 17 Germinal an II (6 avril 1794), p. 222.

<sup>203</sup> JRT n° 59, 28 Germinal an II (17 avril 1794), p. 234.

<sup>204</sup> JRT n° 64, 15 Floréal an II (4 mai 1794), p. 253.

### 6.2.5.- Les accapareurs

Le problème des subsistances, qui entraîna en plusieurs étapes l'instauration du maximum sur l'ensemble du pays, ne devait pas épargner le Midi Toulousain ; dès les débuts de la Législative les autorités constituées du Département et de la Commune avaient mis en place des mesures pour assurer l'approvisionnement de la ville de 60000 habitants : création (illégal) de monnaie de ville pour lutter contre la chute des assignats, constitution de stocks municipaux, taxations du pain suivant les modes de paiement utilisés, distinction entre le pain blanc et le pain bis, autant d'initiatives pragmatiques qui préfiguraient le maximum de Mai 1793<sup>205</sup>. Puis, aux raisons économiques liées à la dévalorisation des assignats, naturelles liées à la faiblesse des récoltes occasionnant les déficits de jointure, de productivité aggravée par les levées en masses, s'ajoutaient à partir de début 1793 la nécessité d'approvisionner les armées des Pyrénées.

La conjonction des pénuries et des lois du maximum entraînait à Toulouse comme ailleurs des résistances et des manœuvres de contournement, à tous les niveaux de la société ; ces manœuvres se rencontraient chez les producteurs de denrées ou de travail, chez les consommateurs, et bien sûr chez les intermédiaires du commerce ; elles mettaient partiellement en échec la politique du gouvernement visant à assurer le droit à l'existence, même lorsque ce gouvernement fut devenu révolutionnaire.

En l'an II, toutes les autorités constituées et leurs comités, toutes les sociétés populaires, puis les armées révolutionnaires, ensemble surveillées et motivées par les représentants en mission, étaient appelées par le gouvernement et la Convention à participer à la surveillance, à la dénonciation, à la répression de ces comportements inciviques et contre-révolutionnaires. A Toulouse, le *Journal révolutionnaire* pris sa part dans ces actions ; nous avons vu plus haut comment les articles pédagogiques propageaient les principes politiques inspirés du droit naturel et justifiaient les restrictions au droit de propriété et à la liberté du commerce représentées par le maximum ; nous avons également indiqué que le rédacteur incitait ses lecteurs à réclamer de la Convention l'instauration d'un maximum des fortunes pour lutter contre l'accaparement et rétablir une égalité d'accès aux subsistances ; illustrons à présent les dénonciations des comportements contre-révolutionnaires des accapareurs et autres profiteurs des difficultés d'approvisionnement, publiées régulièrement dans les colonnes du *Journal*.

A l'automne 1793, après l'adoption de la seconde loi du maximum arrachée à la Convention par les émeutes parisiennes des 4 et 5 septembre, et contrairement aux attentes, les attroupements ont repris devant les boutiques à Toulouse. Le rédacteur explique le processus qui produit ces attroupements chez les marchands et la tension sur les approvisionnements : dans l'attente du décret sur le maximum, les citoyens se restreignaient ; lorsque ce décret a paru « on s'est porté en foule chez les marchands

---

<sup>205</sup> ADHER Jean, *Le Comité des subsistances de Toulouse (12 août 1793- 3 mars 1795) : Correspondance et délibérations*, Toulouse, E. Privat, 1912, XLVIII-413p., [En ligne] <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5680062r>>.

de toute espèce », soit pour satisfaire ses besoins, soit en prévoyance d'une disette future, « et probablement imaginaire ». Les alarmes sont entretenues par les accapareurs :

« Vils égoïstes...vous vous épuisez en prédictions propres à jeter dans la cité les semences de la discorde. L'évènement ne justifiera pas vos funestes prophéties... Les braves Sans-Culottes ne tarderont pas à vous immoler (sic) à leur juste vengeance.<sup>206</sup> »

L'avertissement ne tarde pas à être suivi d'effet et, deux numéros plus tard, le rédacteur annonce le jugement et la condamnation à mort par le Tribunal révolutionnaire du Département des deux premiers accapareurs, en application du décret de la Convention du 26 juillet 1793, Azam et Roudier exécutés les 9 et 10 Brumaire an II<sup>207</sup>. Au total, seules trois condamnations et exécutions seront prononcées dans le département pour ce chef d'accusation.

Le *Journal* continue de dénoncer les individus qui contournent les lois du maximum en profitant de ses lacunes mais se félicite qu'au niveau local, les autorités constituées aient complété le dispositif pour faire échec aux « intrigues criminelles » des mauvais citoyens et des accapareurs :

« Cette conduite a excité l'indignation de tous nos braves Sans-Culottes ; elle a réveillé l'attention du district et de la municipalité, qui se sont empressés de mettre un frein à la cupidité de ces abominables égoïstes, en publiant des arrêtés vigoureux...<sup>208</sup> »

Ces arrêtés sont consignés à la fin du même *Journal* ; l'un émanait du Conseil général de la Commune et organisait le recensement des denrées et le renforcement de la lutte contre les accapareurs, l'autre, du Conseil du District élargissait le périmètre de la loi du maximum

On lit ainsi dans les éditoriaux de la fin d'année 1793 une alternance fébrile de messages rassurants qui attestent de l'efficacité des mesures prises, et d'appels à la surveillance et à la dénonciation des accapareurs quand reviennent des épisodes de pénuries. Le rédacteur appelle alors ses lecteurs à ne jamais relâcher leur vigilance :

« Suivez donc avec activité leurs astucieuses démarches ; épiez toutes leurs actions ; dénoncez sans ménagement tous les coupables ; et provoquez contre eux la vengeance de la nation...<sup>209</sup> »

Le *Journal*, sur la question sensible des subsistances, assume à l'évidence son rôle revendiqué de « thermomètre de l'opinion » ; cette opinion s'exprime aussi dans les débats rapportés de la Société populaire, où Descombels, devenu Agent national du District, n'hésite pas à venir dénoncer les accapareurs<sup>210</sup>.

---

<sup>206</sup> JRT n° 10, 6 Brumaire an II (27 octobre 1793), p. 37.

<sup>207</sup> JRT n° 12, 13 Brumaire an II (3 novembre 1793), p. 45.

<sup>208</sup> JRT n° 14, 20 Brumaire an II (10 novembre 1793), p. 53 ;

<sup>209</sup> JRT n° 9, 3 Brumaire an II (24 octobre 1793), p. 33.

<sup>210</sup> JRT n° 28, 9 Nivôse an II (29 décembre 1793), p. 109.

Mais le 22 décembre 1793, sur la proposition de Collot d'Herbois, la Convention a décrété qu'il soit sursis

«... dans toute la République, à toute application de la loi sur les accaparements jusqu'après un rapport de la Commission, qui déterminera, d'une manière claire et précise, les cas dans lesquels la peine de mort doit être prononcée.<sup>211</sup> »

Le Journal révolutionnaire publie cette suspension le 2 janvier 1794.

La suspension n'empêche pas la commune de Toulouse de renforcer sa propre réglementation et de justifier par une adresse, reprise dans le *Journal révolutionnaire*, un arrêté du 26 janvier 1794 qui oblige les citoyens à verser leurs excédents aux greniers publics, sauf à encourir la punition des accapareurs<sup>212</sup>.

Fin mars 1794, c'est un long extrait de la séance des jacobins de Paris du 15 mars qui est reproduit ; Billaud-Varenne y revient en détail sur l'arrestation des exagérés et sur leur complot qui organisait aussi la pénurie :

«...ces hommes atroces...puisqu'au moment où ils étaient comblés de la faveur populaire, ils méditaient de faire égorger le peuple...allaient chercher leurs complices au fond des prisons...La pénurie momentanée des subsistances est le résultat des efforts des conjurés ; les denrées ont été enfouies ou perdues pour en priver le peuple, et l'exciter au désespoir...<sup>213</sup> »

Fin Mai, ni la fin des Exagérés, ni celle des Dantonistes, n'ont résolu le problème des subsistances à Toulouse et l'approche de la jointure les accentue. Le rédacteur du Journal révolutionnaire est indigné par l'avidité avec laquelle les acheteurs de denrées font monter les prix dès qu'elles arrivent sur les marchés, sans laisser aux magistrats « le temps de fixer la taxe qui doit servir de frein à la cupidité des vendeurs, ou à la lésinerie des acheteurs...<sup>214</sup> »

Les habitants des campagnes, rebutés par ces attitudes, ne se rendent plus sur les marchés publics et vendent leur production à des revendeurs, des intermédiaires, qui rendent les denrées plus rares et plus chères ; le rédacteur suggère alors des solutions pratiques pour empêcher ces trafics. Il commencerait par punir sévèrement les revendeurs qui iraient solliciter les vendeurs chez eux ou sur les chemins, et arriveraient sur les marchés avant une heure convenue ; il laisserait la liberté des prix sur les transactions entre vendeurs et acheteurs, «ne destinant la taxe que pour les denrées étalées par les revendeurs »<sup>215</sup> ; et surtout, il ferait arrêter tous ceux qui auraient la malhonnêteté de se livrer à des enchères auprès des vendeurs. L'impuissance de la taxation à lutter contre les accapareurs et spéculateurs est ici mise en évidence et

---

<sup>211</sup> MADIVAL J. LAURENT E., et. al., *Archives parlementaires de 1789 à 1860: recueil complet des débats législatifs et politiques des Chambres françaises*, Paris, Librairie administrative de P. Dupont, Tome 82, p. 177, [En ligne] <[https://frda.stanford.edu/fr/catalog/wf225mv3295\\_00\\_0185](https://frda.stanford.edu/fr/catalog/wf225mv3295_00_0185)>.

<sup>212</sup> JRT n° 39, 18 Pluviôse an II (26 février 1794), p. 156.

<sup>213</sup> JRT n° 52, 3 Germinal an II (23 mars 1794), p. 208.

<sup>214</sup> JRT n° 71, 10 prairial an II (29 mai 1794), p. 281.

<sup>215</sup> JRT, id.

entraîne un paradoxal appel à préserver la liberté du commerce, en complément de la nécessaire surveillance des marchés.

En définitive, on lit dans les colonnes du Journal au fil de l'an II à la fois l'intensité sociale du problème des subsistances et l'échec des mesures de régulation économique mises en place par le gouvernement, en province comme à Paris ; cet échec conduisait à des exaspérations sociales et à l'adoption de mesures de police plus contraignantes, appuyées sur la collaboration des sans-culottes ; ensemble, ces mesures de police, les excès des armées révolutionnaires et des visites domiciliaires, le climat de dénonciation entretenu par les Société populaires, constituèrent certainement une composante la Terreur.

Dans les semaines qui précèdent le 9 Thermidor le Journal rapporte bien les mesures administratives prises par les autorités constituées et les représentants en mission, notamment Dartigoeyte, pour gérer les subsistances et éviter l'accaparement, mais les diatribes contre les mauvais citoyens se sont déplacées sur le terrain des complots parisiens et des tentatives d'assassinats contre Robespierre et Collot d'Herbois dont la connaissance est parvenue à Toulouse.

Nous avons ainsi parcouru avec les rédacteurs la galerie des bons et mauvais comportements que le Journal révolutionnaire de Toulouse propose, les uns en exemples à suivre, les autres à proscrire, pour que l'Esprit public accompagne les progrès de la Révolution.

### **6.3.- Rassurer les citoyens sur l'efficacité de la convention montagnarde et des autorités**

Pour renforcer l'Esprit public, le Journal présentait positivement les résultats de la politique gouvernementale au long de l'an II, qui se traduisait notamment par l'évolution favorable des combats aux frontières et en Vendée, ainsi que par la gestion présentée comme efficace des problèmes de subsistances ou d'administration civile. L'incitation à la confiance valait également envers les autorités constituées et les représentants qui, dans le département, appliquaient la politique montagnarde.

#### **6.3.1.- La faveur des armes aux frontières**

Nous avons vu précédemment comment le Journal illustre les traits d'héroïsme des soldats et des régiments au cours des combats, autant d'exemples propres à relever le moral du peuple. La gestion des opérations militaires par le Comité de Salut Public, les Représentants près les armées, et les généraux, sont aussi mis en valeur au fil des numéros. Il s'agit d'assurer au peuple que le gouvernement est capable de le défendre efficacement contre les ennemis.

Cette capacité est démontrée par l'organisation des recrutements, les approvisionnements des armées, le choix des bons officiers, autant d'éléments qui renforcent la détermination des troupes et favorisent les victoires. C'est pourquoi le *Journal* extrait régulièrement des comptes rendus de la Convention, pour les publier, les débats et textes qui attestent la bonne gestion des opérations militaires ; les publications concernent l'approvisionnement des troupes, l'organisation du service de santé des armées et des hôpitaux militaires, l'affectation des populations de l'arrière à la production de salpêtre, de munitions ou encore de charpie. Le *Journal* atteste de la réalité de la mobilisation générale, décrétée depuis Paris mais efficacement relayée à Toulouse par les autorités constituées et les représentants du peuple.

Il publie également les nouvelles montrant l'implication constante des représentants du gouvernement et des représentants auprès des armées en campagne ; ainsi d'une lettre du citoyen Morris, agent militaire dans le département des Pyrénées-Orientales, datée de Perpignan le 6 octobre 1793 qui retrace les opérations autour d'Argelès et de Bellegarde, toujours victorieuses, le comportement éclatant des troupes, et la présence permanente aux côtés des armées et des généraux des représentants Fabre, Gaston, et de lui-même.<sup>216</sup>

L'efficacité du gouvernement montagnard est surtout démontrée par les succès militaires qui progressivement effacent les difficultés de 1793 et installent l'image d'une République victorieuse de ses ennemis au cours de l'an II ; le *Journal* révolutionnaire, nous l'avons vu, propage les bonnes nouvelles à travers quasiment toutes ses rubriques.

Enfin, la politique internationale du gouvernement peut également faire état de quelques sympathies, sinon alliances, qui montrent au peuple que la cause de la Révolution gagne progressivement en légitimité. L'amitié affichée des Génois, ou celle des Américains, sont régulièrement évoquées par le *Journal* au fil des nouvelles, d'autant que ces amitiés se traduisent par d'importantes fournitures de denrées à la République ; ainsi d'une lettre écrite par le citoyen Lecomte, négociant, à Groussac, Maire, datée de Paris le 9 prairial, dans laquelle il lui raconte être arrivé à Brest avant d'un convoi de navires venant d'Amérique. Ce convoi transportait de grandes quantités de grains vendus par des négociants américains au gouvernement français. Lecomte donne dans son courrier des informations sur les bonnes dispositions du gouvernement américain à l'égard de la France, et surtout de leurs mauvaises dispositions à l'égard des Anglais dont le roi a ordonné qu'on saisisse les vaisseaux américains chargés de denrées destinées aux Français<sup>217</sup>.

---

<sup>216</sup> JRT n° 5, 10 octobre 1793, p. 18.

<sup>217</sup> JRT n° 74, 2, 1 Prairial an II (9 juin 1794), p. 295.

### 6.3.2.- La paix civile maintenue à Toulouse

L'efficacité gouvernementale trouvait son pendant dans celle des autorités en charge à Toulouse et dans le département, qu'il s'agisse des autorités locales ou des représentants en mission dont nous avons relevé l'influence.

Il est frappant de remarquer combien les éditoriaux des premiers numéros du Journal révolutionnaire insistent systématiquement sur la « tranquillité » de Toulouse. Cette insistance persuade les lecteurs que la situation est calme et maîtrisée dans la cité qui a su résister à l'appel des fédéralistes, mais le journal explique à chaque occurrence la raison de cette apparente sérénité sociale.

Le 26 septembre, la plus grande tranquillité règne car les atteintes portées tour à tour par les aristocrates, le fanatisme religieux et le modérantisme ont été écartées ; tous les suspects ont été enfermés. Les nouveaux commissaires de la Convention (Baudot et Mouquet - qui n'est pas un Conventionnel) ont pris un arrêté qui met le pain à la portée du peuple<sup>218</sup>.

Le 29, tout est tranquille grâce à la vigilance des comités de surveillance et de sûreté générale qui ont permis l'arrestation continue des suspects, en collaboration avec la commune, qui reçoit les éloges du rédacteur<sup>219</sup>.

Le 3 octobre, la ville est toujours tranquille, malgré l'exécution du moine émigré Azerac, qui n'a provoqué aucune émotion ; pour le rédacteur c'est la preuve que les Sans-culottes ne sont plus soumis à l'influence des fanatiques<sup>220</sup>.

Le 6, il en est de même et le *Journal* insiste sur le rôle des nouveaux représentants du peuple en mission qui ont su résoudre les divergences politiques qui régnaient entre la Commune et la Société populaire, en faveur du parti de la Montagne<sup>221</sup>.

Plus tard, le 14 novembre :

« ..tout est tranquille dans cette commune. Le vin est abondant. Le pain et les autres denrées ne manquent pas, malgré les efforts des marchands et accapareurs pour nous amener la disette...La Sans-Culotterie triomphe. L'aristocratie se désespère. Le fédéralisme est aux abois...Les arrestations ont leur cours ordinaire... <sup>222</sup>»

Pendant la fin de l'année 1793, tour à tour, les représentants du peuple, la Société populaire, la Commune, leurs comités de surveillance, ou même plus simplement les Sans-culottes, sont crédités de la tranquillité ramenée et préservée à Toulouse, essentiellement par la mise hors de nuisance des ennemis de la Révolution, des suspects de toute nature. Le *Journal* tient à persuader les lecteurs qu'il existe une

---

<sup>218</sup> JRT n° 1, 26 septembre 1793, p. 1.

<sup>219</sup> JRT n° 2, 29 septembre 1793, p. 5.

<sup>220</sup> JRT n° 3, 3 octobre 1793, p. 9.

<sup>221</sup> JRT n° 4, 6 octobre 1793, p. 13.

<sup>222</sup> JRT n° 15, 24 Brumaire an II (14 novembre 1793), p. 57.

nouvelle harmonie entre tous les bons citoyens qui souhaitent le succès de la Révolution.

« Quiconque contemple d'un œil tranquille la situation politique de cette cité, ne peut manquer de s'apercevoir que l'esprit public acquiert tous les jours plus de force et de vigueur ...Faut-il s'étonner que le peuple bénisse avec transport les auteurs de ces rares bienfaits, et qu'il embrasse avec enthousiasme une révolution à laquelle il doit le terme de sa misère, la jouissance de ses droits imprescriptibles, le retour de la tranquillité, et les douceurs de l'abondance ? <sup>223</sup>»

On doit observer que cette tranquillité ne bénéficie pas à l'ensemble de la population toulousaine, puisqu'elle est obtenue au prix des nombreuses réclusions, et de la trentaine d'exécutions qui seront dénombrées localement pendant l'an II.

Il n'est pas surprenant de constater que le *Journal* manifeste pendant toute sa parution un soutien indéfectible aux représentants en mission, à la Société populaire, et à l'Agent national du District, ainsi qu'à un moindre degré à la Commune ; tous entretenaient avec la rédaction un lien d'autorité ou un lien économique.

### **6.3.3.- Croire à la réussite et à l'accès au bonheur pour tous**

Ces illustrations de l'efficacité du gouvernement révolutionnaire, parmi d'autres que rapporte le *Journal*, doivent persuader les lecteurs de la réussite du projet révolutionnaire et de l'avènement d'une société construite sur les principes de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 24 juin 1793, et notamment son article 1 : « Le but de la société est le bonheur commun. Le gouvernement est institué pour garantir à l'homme la jouissance de ses droits naturels et imprescriptibles.<sup>224</sup>»

Dans cette nouvelle société, les Sans-culottes sont à l'avant-garde ; ce sont eux que les éditoriaux désignent comme les premiers convaincus, les semeurs de vérités qui conduiront au bonheur de la société :

« ...ils sont montés à la hauteur d'une révolution qui prépare le bonheur des générations futures...Ce déluge d'erreurs, d'abus et de préjugés qui inondoient (sic) le midi de la France s'écoule chaque jour, et fait place à des vérités éternelles qui commencent à prendre racine sur la terre féconde de la liberté.<sup>225</sup>»

Dès l'automne 1793, le Journal proclame la confiance populaire grâce à l'abondance revenue des subsistances ; le rédacteur note désormais à Toulouse "une joie douce et pure". Les approvisionnements se font de plus en plus normalement, car le peuple a compris qu'il ne pas fallait tomber dans le piège tendu par les aristocrates, et faire confiance à l'activité du comité de surveillance qui "...prend les mesures les plus efficaces et les plus vigoureuses pour nous procurer l'abondance.<sup>226</sup>" Dans le même moment, l'armée révolutionnaire vient d'être mise en place et, par ses « promenades civiques », va garantir la fin des accaparements et des pénuries.

---

<sup>223</sup> JRT n°13, 7 novembre 1793, p. 49.

<sup>224</sup> Constitution du 24 juin 1793, op. cit.

<sup>225</sup> JRT n°3, 3 octobre 1793, p. 9.

<sup>226</sup> JRT n° 11, 31 octobre 1793, p. 41.

Les victoires sur tous les fronts, au printemps 1794, ne laissent plus de doute sur l'issue générale des conflits et augurent du succès de la Révolution. Les prises de guerre faites par la marine apportent des quantités de denrées à la nation, et sont autant de camouflets pour les ennemis, comme en témoigne la publication d'une lettre datée de Lorient du 12 germinal, qui relate les nombreuses prises de navires faites aux anglais, espagnols et hollandais, et qui sont ramenés dans les ports bretons (plus de 60 depuis ventôse) ; "Pitt voulait affamer la France, c'est lui qui le sera."<sup>227</sup>

Ces victoires attestent aussi la valeur du peuple et du régime républicain qu'il s'est donné ; l'Antiquité est encore convoquée pour en attester : "...la République ne fut jamais dans une position plus heureuse et plus imposante...Nous avons surpassé la confiance et la magnanimité des Grecs, menacés par les esclaves de la Perse... » ; et, contrairement aux Grecs après leurs victoires sur les Perses, le peuple français ne sombrera pas dans des luttes intestines, grâce à sa vigilance et aux bonnes lois préparées par la Convention<sup>228</sup>.

Dès lors, ce peuple exceptionnel mènera à bien la Révolution, non seulement pour lui-même, mais aussi pour tous les autres ; ainsi l'assure le rédacteur lorsqu'il rapporte la fête décadaire du 24 juin 1794, fête du « peuple français », qui l'a bien méritée par sa magnanimité...

"nul peuple ne peut lui être comparé...Peut-on rien voir de plus admirable que la confiance avec laquelle il soutient depuis cinq ans entiers les efforts des tyrans et des traîtres...Il adore la liberté, il a juré de la rendre au monde, et il remplira ses serments..."<sup>229</sup>

L'assiduité du Journal à rapporter le déroulement des fêtes civiques, notamment décadaires, en vantant les qualités et vertus populaires qui s'y exprimaient, était aussi un moyen éditorial de confirmer que la Révolution était sur la bonne voie et de persuader les lecteurs que, au printemps 1794, elle allait entrer dans une phase d'apaisement.

#### **6.4.- Mobiliser l'opinion publique en soutien de la politique montagnarde**

Le Journal révolutionnaire ne devait pas se limiter à créer chez ses lecteurs un sentiment de confiance à l'égard du gouvernement ; il assumait également un devoir d'éducation et d'entraînement politique, auprès de lecteurs que l'on peut assimiler à des militants avant la lettre ; l'expression de ce soutien à la politique montagnarde incluait l'expression d'intimidations, quelquefois de menaces, envers les ennemis de cette politique.

---

<sup>227</sup> JRT n° 61, 5 Floréal an II (24 avril 1794), p. 242.

<sup>228</sup> JRT n° 66, 22 Floréal an II (11 mai 1794), p. 261 ;

<sup>229</sup> JRT n° 80, 11 Messidor an II, (29 juin 1794), p. 317.

#### **6.4.1.- Expliquer les options politiques de la Montagne**

Le *Journal* relaie d'abord la légitimité de la guerre qui, au fil des décisions prises par la Convention, finit par opposer la République à la quasi-totalité des monarchies européennes. Ainsi, il publie sur six numéros consécutifs<sup>230</sup> le rapport fait à la Convention le 20 avril 1794 par Billaud-Varenne, au nom du Comité de Salut Public, rapport programmatique qui concerne aussi le but de la guerre<sup>231</sup>. Ce discours fleuve, qui refaisait l'historique des campagnes de la Révolution, insistait sur le ciment patriotique que la guerre contre tous les coalisés avait répandu sur le peuple, et demandait la constance et la fermeté des conventionnels ; à travers eux, et par la publication dans la presse, cette demande s'adressait aussi au peuple tout entier.

Précédemment, Le *Journal* avait rapporté les termes de Paganel qui, devant les jacobins de Toulouse le 8 février 1794, argumentait le refus de négocier la paix avec l'Angleterre : « ...nous ne devons écouter aucune proposition de paix, qu'après que les peuples qui nous font la guerre auront élevé la statue de la liberté sur les débris des trônes et des autels de la superstition <sup>232</sup>».

Quelques jours plus tard, il publiait une adresse du "Peuple de la commune de Toulouse, à la convention Nationale", pour demander aux Députés avec un lyrisme débridé, de ne pas céder aux propositions de suspension des hostilités :

« Le rapporteur du comité de salut public a fait pressentir à la France l'attitude majestueuse que vous prendrez en cette occurrence. Le peuple de Toulouse, assemblé Décadi dernier dans le Temple de la Raison, à la suite des observations judicieuses du représentant Paganel, a ...délibéré de vous soumettre son vœu pour la guerre ; oui, la guerre tant que les trônes vermoulus des mangeurs d'hommes...seront debout... Entre les peuples libres et les tyrans, entre le crime et la vertu, il n'est point de traité...n'adhérez à aucune des propositions de paix qui vous seront faites, que lorsque les sujets des puissances qui nous combattent la demanderont, la tête de leurs rois à la main.<sup>233</sup> »

#### **6.4.2.- Justifier le gouvernement révolutionnaire**

Sous les contraintes du décalage temporel, le Journal informe régulièrement ses lecteurs de l'instauration du gouvernement révolutionnaire et des conséquences qu'elle entraîne localement, sur la composition des autorités constituées comme sur le fonctionnement et les nouveaux rôles de la Société populaire.

Dès le 22 frimaire (12 décembre 1793), la rubrique *Convention nationale* mentionne les échanges qui ont précédé le vote de la loi du 14 Frimaire (4 décembre 1793), et notamment l'argumentation de Billaud-Varenne. Mais à ce moment l'attention du *Journal* captée par les prises de position de Robespierre à la Convention contre les

---

<sup>230</sup> Du n° 63, 12 Floréal an II (1<sup>er</sup> mai 1794), au n° 68, 29 Floral an II (18 mai 1794).

<sup>231</sup> BUCHEZ P.-J.-B., ROUX P.-C., Histoire parlementaire de la Révolution française ou Journal des assemblées depuis 1789 jusqu'en 1815, Paris, Librairie Paulin, 1834-1838, T. XXXII, pp. 335-353.

<sup>232</sup> JRT n° 41, 25 Pluviôse an II (13 février 1794), p. 161.

<sup>233</sup> JRT n° 43, 2 Ventôse (20 février 1794), p. 171.

excès de la déchristianisation, qui aboutissent au vote du décret du 16 Frimaire (6 décembre 1793) sur la liberté des cultes<sup>234</sup>.

A partir du début de 1794 le gouvernement révolutionnaire est plus régulièrement mentionné, dès lors que, localement, il se traduit par des changements d'organisation politique. Descombels abandonne son siège de procureur Syndic ; il fait à cette occasion un discours à ses concitoyens sur la mise en œuvre du Gouvernement Révolutionnaire issu du décret du 14 frimaire. Aux jacobins de Toulouse, Rome demande « que des têtes tombent » et que le Tribunal révolutionnaire, dont le représentant Paganel a accordé la création, soit mis en activité ; toujours dans la Société populaire, une séance solennelle d'épuration de « tous les fonctionnaires publics » est organisée le 14 Nivôse (3 janvier 1794), dont Descombels sort disculpé et élu à l'unanimité comme Agent national du District<sup>235</sup>.

L'épuration continuée dans la séance des Jacobins du 16 Nivôse (5 janvier 1794) prenant trop de temps aux yeux de Paganel, celui-ci a demandé qu'on l'abrège, pour ne pas retarder la mise en place du Gouvernement Révolutionnaire ; ainsi, « Un très petit nombre de personnes ont été rejetées du sein de la Société », et le rédacteur manifeste sa satisfaction : « Les lois révolutionnaires vont prendre de la vigueur et de l'activité<sup>236</sup>

Effectivement, à partir de janvier 1794 le gouvernement provisoire devient une réalité dans la Haute-Garonne, sous l'autorité de l'Agent national Descombels soutenu par Paganel. Le Journal en montre tous les aspects positifs, « les bonnes lois », qui permettent « l'harmonie sociale ». Il rapporte que le 19 Nivôse (8 janvier 1794), aux Jacobins de Toulouse, « Gilibert a lu le superbe rapport de Robespierre relatif au gouvernement provisoire. Les vérités importantes qu'il renferme ont été fortement senties par la société". Des acclamations ont suivi cette lecture, commentée ensuite par Paganel<sup>237</sup>.

Ces approbations de l'opportunité et du fonctionnement du gouvernement d'exception, apparaissent ensuite régulièrement dans le Journal, exprimées par l'un ou l'autre des révolutionnaires locaux à l'occasion de prises de paroles publiques : Paganel, au Temple de la Raison, sur la nécessité du gouvernement révolutionnaire<sup>238</sup> ; Gilibert, au nom du Comité de surveillance devant les Jacobins, demandant la révision du règlement de la Société populaire établis sous la monarchie : "...le gouvernement est révolutionnaire, vous l'êtes vous-mêmes, vos règlements le seront aussi..."<sup>239</sup>

Les débats de la Convention qui justifient le gouvernement révolutionnaire ne manquent pas d'être mentionnés sous la rubrique correspondante, surtout lorsque s'y expriment les grands orateurs ; c'est le cas lorsque Saint-Just prononce un discours, le 26

---

<sup>234</sup> Archives parlementaires, Tome LXXXI, p. 30

<sup>235</sup> JRT n° 30, 16 Nivôse an II (5 janvier 1794), pp. 127-128.

<sup>236</sup> JRT n° 31, 20 Nivôse an II (9 janvier 1794), pp. 121-122.

<sup>237</sup> JRT n°32, 23 Nivôse an II (12 janvier 1794), pp. 125-126.

<sup>238</sup> JRT n° 41, 25 Pluviôse an II (13 février 1794), p. 163.

<sup>239</sup> JRT n° 58, 24 Germinal an II (13 avril 1794), p. 229.

Germinal, sur la police générale de la République,"...il faut établir une police sévère, rétablir la confiance publique ; que le gouvernement révolutionnaire soit le passage du mal au bien, de la corruption à la probité...<sup>240</sup>» ; c'est encore le cas de Barère qui, le 4 Prairial, dénonçant les conspirations ourdies et financées par le gouvernement anglais contre la représentation nationale, leur oppose une République où «... le peuple veille, la convention délibère, et le gouvernement révolutionnaire agit.<sup>241</sup> »

### **6.4.3.- Maintenir des citoyens en éveil**

Issu de rebondissements politiques multiples et dramatiques, le gouvernement montagnard reste menacé pendant l'an II autant par les armées coalisées sur ses frontières, que par ses ennemis, à l'intérieur du pays qui contestent soit le principe même de la Révolution soit la direction qu'elle a pris depuis la chute des Girondins. A la convention comme dans les comités de gouvernement, l'évocation de ces menaces occupe une grande partie des débats, et l'instauration du gouvernement révolutionnaire doit fournir les moyens de s'en prémunir. L'importance nouvelle donnée aux comités de surveillance illustre sur le terrain la volonté gouvernementale de traquer tout ennemi politique. La méfiance générale, l'appel à la vigilance, à la dénonciation, sont ainsi répercutés dans le pays par les divers niveaux de pouvoir. Dans la population, « ...les sentiments de fraternité étaient toujours mêlés à ceux de doute et de méfiance, et l'anxiété durant l'an II était bien plus forte qu'à aucun autre moment depuis 1789.<sup>242</sup> » ; cette anxiété devait être consubstantielle de la Terreur.

*Le Journal révolutionnaire de Toulouse*, comme l'ensemble de la presse jacobine, jouait un rôle de premier plan dans l'appel à la vigilance, en désignant les ennemis, en attestant qu'ils étaient toujours présents et dangereux, qu'ils pouvaient encore remettre en question le succès de la Révolution ; organe de la société populaire, il mettait régulièrement en valeur l'action de son comité de surveillance pour les démasquer, comme dans cet éditorial où le rédacteur constate l'abondance des denrées à Toulouse et poursuit : « Grâce en soient rendues à l'activité du comité de surveillance et de nos vertueux magistrats, qui savent déjouer avec adresse les manœuvres des accapareurs, et qui déjoueront infailliblement tous les orages politiques que les malveillants nous préparent.<sup>243</sup> »

La persistance de la menace est affirmée par les autorités, comme le rapporte le *Journal* par les mots de Descombels, alors Procureur Syndic du département de la Haute-Garonne, aux citoyens pour qu'ils ne baissent pas les bras ; "le monstre de la tyrannie est atterré mais il n'est pas encore anéanti .. Citoyens, que la justice et la terreur soient continuellement à l'ordre du jour.<sup>244</sup>"

---

<sup>240</sup> JRT n° 61, 5 Floréal an II (24 avril 1794), p. 242.

<sup>241</sup> JRT n° 72, 13 Prairial (1<sup>er</sup> juin 1794), p. 285.

<sup>242</sup> TACKETT Timothy, *Anatomie de la Terreur*, Paris, Seuil – l'Univers historique, 2018, pp. 347 et s.

<sup>243</sup> JRT n° 18, 4 Frimaire an II (24 novembre 1793), p. 69.

<sup>244</sup> JRT n° 20, 11 Frimaire an II (1<sup>er</sup> décembre 1793), p. 80.

Le rédacteur revient régulièrement dans ses éditoriaux pour mettre en garde le peuple, qui est entouré d'intrigants qui veulent sa ruine ; il relève comme preuve les manœuvres faites pour critiquer l'action du comité de surveillance et exciter contre lui le peuple, mécontent de n'obtenir pas les places ou certificats de civisme qu'il demande. Pourtant, ce comité doit être soutenu car la situation reste encore indécise en Vendée, ou à Marseille<sup>245</sup>.

Lorsque les nouvelles sont bonnes, que des victoires en Vendée, par exemple, sont fêtées par les Sans-culottes, le rédacteur les rappelle néanmoins à la vigilance :

« ...mais prenez-y garde : la joie que vous éprouvez ne doit pas être le tombeau de votre vigilance et de votre activité... ne vous laissez pas éblouir par les avantages que vos frères d'armes viennent de remporter sur les perfides Anglais et sur les brigands de la Vendée...<sup>246</sup> »

De même, lorsque le Gouvernement met en place son nouveau système d'instruction et confie aux sociétés populaires et aux autorités constituées la tâche de recruter des instituteurs, le *Journal* pressent l'importance de ces recrutements pour la formation de la jeunesse dans les principes républicains, et appelle la vigilance de ceux qui en seront chargés<sup>247</sup>.

Si les numéros des premières semaines de 1794 semblent mettre de côté l'obsession de la menace, elle réapparaît dans les articles à partir de fin mars, à l'occasion des complots et conjurations qui vont se succéder et rythmer l'actualité politique nationale. La séance la Convention du 25 Ventôse (15 mars 1794), au cours de laquelle Saint-Just annonce l'arrestation des Exagérés, est rapportée en détaillant le discours de Robespierre qui appelle le peuple à la vigilance et au soutien de la Convention, dont les conspirateurs veulent la mort ; il indique que la sédition est toujours en cours, et qu'elle a été concertée avec les tyrans étrangers et il poursuit « ...j'adjure le peuple d'avoir les yeux ouverts sur ses ennemis,... de soutenir ses représentants, de se défendre lui-même.<sup>248</sup> »

Quelques jours plus tard, l'Agent National Descombels s'exprime devant les Jacobins et revient sur la conjuration des Exagérés ; il demande et obtient que la Société envoie une adresse à la Convention pour la remercier de l'avoir déjouée, mais il appelle surtout à la vigilance et à la dénonciation des complices de la conspiration qui existent aussi à Toulouse<sup>249</sup>. De même et toujours devant les Jacobins, le Journal rapporte les propos de Dartigoeyte qui constate à Toulouse un « esprit public à la hauteur de la Révolution », mais exhorte néanmoins « les patriotes à la vigilance, à l'arrêt des conspirateurs, à la destruction de tous les signes du fanatisme religieux...<sup>250</sup> »

---

<sup>245</sup> JRT n° 24, 25 Frimaire an II (15 décembre 1793), p. 93.

<sup>246</sup> JRT n° 27, 6 Nivôse an II (26 décembre 1793), p. 105.

<sup>247</sup> JRT n° 28, 9 Nivôse an II (29 décembre 1793), p. 109.

<sup>248</sup> JRT n° 52, 3 Germinal an II (23 mars 1794), p. 206.

<sup>249</sup> JRT n° 54, 10 Germinal an II (30 mars 1794), p. 214.

<sup>250</sup> JRT n° 55, 14 Germinal an II (3 avril 1794), p. 218.

Encore devant les Jacobins, c'est au nom des deux Comité de surveillance de la Société et de la Commune, que Gilibert rapporte les saisies effectuées dans la Maison de la Visitation où sont reclus les suspects. En recherchant les auteurs de billets contre-révolutionnaires qui circulaient, ils ont saisi de l'argent et des vivres ; "...il est horrible de voir que dans un moment où le peuple supporte avec patience toutes sortes de privations, les contre-révolutionnaires en réclusion conspirent au fond de leurs cachots..."<sup>251</sup> En rendant compte de cette découverte, le *Journal révolutionnaire* renvoyait à l'analogie avec les complots des détenus parisiens de septembre 1792, ou de ce même printemps 1794. Il légitimait aussi la réclusion des suspects en confirmant le danger qu'ils représentaient pour la Révolution.

Même l'impérieuse production du salpêtre rappelée par le Comité de Salut Public en juin 1794 devenait, dans une adresse de Descombels aux autorités constituées et à la société populaire, une occasion de rappeler chacun au devoir de surveillance :

« Que votre œil attentif et vigilant demeure invariablement fixé, et sur le riche égoïste dont l'apathique oisiveté retarderait la fabrication révolutionnaire du salpêtre et sur le magistrat infidèle qui se négligerait (sic) sur les moyens salutaires que la loi a mis en son pouvoir pour la rendre plus abondante. Votre devoir est de nous les dénoncer.<sup>252</sup> »

---

<sup>251</sup> JRT n° 58, 24 Germinal an II (13 avril 1794), p. 229.

<sup>252</sup> JRT n° 75, 24 Prairial an II (12 juin 1794), p. 300.

## Epilogue : Le *Journal* à l'épreuve de Thermidor

Notre étude de la première série du *Journal révolutionnaire de Toulouse*, confirme incontestablement les caractères politique, partisan et propagandiste du périodique déjà relevés par l'historiographie de la presse révolutionnaire. Ils sont ici documentés, comme sont précisés certains aspects matériels de l'édition. Nous avons pu constater que ce modèle de périodique est en rupture par rapport aux gazettes d'ancien régime mais aussi par rapport aux feuilles et affiches révolutionnaires éditées jusqu'à l'été 1793 : le *Journal révolutionnaire* n'est qu'un organe de presse politique, il n'aborde quasiment jamais de sujet sans résonance politique ; il est édité par une Société populaire, à l'intention de ses membres, du réseau des sociétés affiliées, ou de ses sympathisants ; les sujets locaux évoqués dans ses colonnes prennent une place marginale et sont toujours liés à la politique : les variétés et rubriques de vie pratique sont inexistantes.

Nous avons également tenté de caractériser la philosophie politique du *Journal*, pour autant qu'elle puisse l'être malgré la multiplicité des auteurs, et la dépendance des opinions exprimées par rapport à la succession des événements parisiens. Il nous est apparu que les éditoriaux restaient fidèlement attachés aux valeurs exprimées par la Déclaration des Droits de l'Homme du 24 juin 1793, ainsi qu'au respect des institutions montagnardes. C'est la promotion de cet ensemble de principes qui, pour les rédacteurs du *Journal révolutionnaire*, donne le sens du renforcement de l'Esprit public.

Délibérément partisan et attaché à convaincre, à propager et à consolider un système idéologique dans une opinion sans doute déjà acquise, le *Journal révolutionnaire* ne s'écarte pas significativement d'une certaine éthique. S'il plaide pour une moralisation de la société, s'il milite pour que les vertus civiques s'imposent à chacun, le journal respecte assez naturellement des règles de bonne pratique journalistique : il ne diffuse pas sciemment de fausse nouvelle et montre même une certaine exigence de vérification concernant les informations militaires, le ton reste mesuré dans les attaques et les dénonciations si on le compare à celui des pamphlets qui ont précédé (*l'Ami du peuple*, le *Père Duchesne*, par exemple), ou des journaux qui suivront le 9 Thermidor (*l'Anti-terroriste*, par exemple).

C'est d'ailleurs avec une certaine bonne foi et un manque de prudence politique que le *Journal révolutionnaire* a pu s'engager dans le soutien de mesures politiques locales condamnées à être sévèrement désavouées par le gouvernement parisien<sup>253</sup>.

---

<sup>253</sup> Par exemple Lorsque le journal soutient, dans ses numéros 4 (6 octobre 1793) et 5 (10 octobre 1793), l'arrêté du 30 septembre 1793 du Département qui oblige tout détenteur de monnaies ou lingots en or à les déposer chez les receveurs de districts pour être échangées contre des assignats, mesure cassée car d'esprit fédéraliste, par la Convention le 26 Vendémiaire an II (17 octobre 1793), (cf. DUVERGIER J. B., *Collection complète des décrets, ordonnances, règlements et avis du Conseil d'Etat, de 1788 à 1824 inclusivement*, Paris, Guyot et Scribe, 1825, T. 6, p. 291 ; voir les débats à la Convention dans le *Moniteur universel*, Convention, tome 5, p. 151).

C'est avec la même spontanéité que le Journal, reprenant sans doute les convictions jacobines, s'insurge contre le décret du 27 Vendémiaire an II (18 octobre 1793)<sup>254</sup>, pris sur la proposition de Lecointre, qui exige la justification écrite et communiquée au Comité de Sureté Générale des motifs d'arrestation des suspects, décret qui d'après le rédacteur fait triompher les aristocrates toulousains ; il les avertit que, à la demande des sections de Paris, le décret sera bien vite rapporté<sup>255</sup>. Ce sera effectivement le cas, après un débat houleux à La Convention où, finalement Robespierre emportera la décision le 3 Brumaire an II (24 octobre 1793)<sup>256</sup> ; le rédacteur du *Journal* avait néanmoins à nouveau pris un risque en anticipant le vote de la Convention.

D'autres aspects échappent à la monographie, par défaut de sources ; c'est notamment le cas pour ce qui concerne les conditions matérielles précises d'élaboration du journal, la part réellement prise par chacun des intervenants, les rédacteurs officiels ou officieux, le comité de surveillance de la société populaire, les représentants du peuple et agents des autorités constituées ; la diffusion réelle et les conditions économiques complètes de l'édition nous échappent encore. Mais ce qui nous échappe surtout, est l'information sur le lectorat ou le public du Journal ; non sur le profil sociologique ou le nombre des citoyens qui directement ou indirectement eurent connaissance du contenu du Journal, éléments qui pourraient sans doute être estimés ; nos interrogations concernent la réception du *Journal* par ses lecteurs, abonnés ou auditeurs des lectures publiques. Que représentaient pour eux les informations, les discours idéologiques, les exhortations, les hymnes, contenus dans le Journal révolutionnaire ? Quel crédit leur accordaient-ils ? Comment situaient-ils ce périodique par rapport aux journaux nationaux dont ils pouvaient avoir connaissance ? En d'autres termes, l'esprit de la collectivité des récepteurs, l'« Esprit public » à l'échelle de cette collectivité, sortait-il vraiment renforcé de la lecture ? Le *Journal révolutionnaire* de Toulouse a-t-il atteint son objectif ?

La survenue du coup d'état du 9 Thermidor est publiée par le Journal révolutionnaire dans le numéro du 20 Thermidor, avec le décalage habituel pour les évènements parisiens. Depuis début juillet, la rubrique *Situation de Toulouse* est devenue quasiment inexistante et le Journal ne propose donc plus d'éditorial politique identifiable comme tel. C'est la rubrique *Séance des Jacobins de Toulouse* qui rend compte de l'évènement qui a été connu dans la séance du matin du 17 Thermidor. Le texte publié appelle une approbation sans réserve de l'action de la Convention nationale qui vient à nouveau de déjouer une conjuration contre la Révolution :

« Des lettres des représentants du peuple Mailhe et Beauchamp, et du suppléant Allard, annoncent les dangers qu'a couru la liberté, et le généreux dévouement de la Convention nationale ; par son courage et sa fermeté, secondée de l'énergie du peuple de Paris, elle a

---

<sup>254</sup> Le Moniteur universel, Convention nationale, Tome 5, p. 160.

<sup>255</sup> JRT n° 11, 31 octobre 1793, p. 41 ;

<sup>256</sup> Le Moniteur universel, Convention nationale, Tome 5, p. 216 ;

terrassé la faction de Robespierre. Ce scélérat, ce nouveau Cromwell qui voulait se tracer une route au trône sur les cadavres des membres de la Convention et des meilleurs patriotes dont il avait juré la perte, Robespierre, Couthon, Saint-Just et tous leurs partisans ont été frappés du glaive vengeur, et la liberté triomphe.<sup>257</sup> »

Nouvelle plume de la Société populaire, l'acteur Desbarreaux propose et obtient la rédaction des adresses de remerciements que la Société adressera à la Convention et au peuple de Paris. Le Journal nous apprend que, lors d'une nouvelle séance, dans la soirée du même 17 Thermidor, Desbarreaux a communiqué le texte des deux adresses rédigées dans la journée, et que « la Société les a fait partir de suite par un courrier extraordinaire ». L'empressement à se ranger sous la nouvelle autorité de la Convention était ainsi démontré, autant par le contenu obséquieux et emphatique des deux adresses de Desbarreaux, publiées dans le même numéro du Journal, que par l'envoi d'un chevaucheur extraordinaire pour les porter jusqu'à Paris.

Il ne restait plus qu'une douzaine de numéros de cette série du Journal à publier jusqu'au 8 Vendémiaire an III (29 septembre 1794), date du numéro 104. Un seul éditorial apparaît pendant cette période sous la rubrique *Situation de Toulouse*, le 27 Thermidor an II (14 août 1794) ; il commence ainsi ; « Si j'avais supprimé les articles *Situations*, dans mes dernières feuilles, c'est parce que l'on m'avait fait sentir qu'ils devenaient inutiles, dans un temps où la tyrannie avait proscrit la vérité...<sup>258</sup> ». Le reste du texte est à nouveau une critique sans nuance de la dictature qui vient de se terminer.

En parcourant les derniers numéros de la série on constate que l'essentiel des articles concernent des informations factuelles sur les opérations militaires et, peu à peu, les manifestations locales de la mise en place du pouvoir thermidorien, notamment par l'arrivée de nouveaux représentants en mission. La substance politique du Journal s'amenuise et on perçoit le désarroi au sein de la Société populaire, d'abord contrainte à une épuration inverse de celle mise en œuvre fin 1793, puis subissant les menaces de dissolution. Ce désarroi est exprimé, en même temps que la résolution de continuer à combattre pour la Révolution dans une dernière adresse publiée dans le dernier numéro du Journal : « Les Jacobins de Toulouse à toutes les sociétés populaires de la République », datée du premier de l'an troisième de la République, et signée par Desbarreaux devenu Président, et par les membres du Bureau de la Société ;

« On voudrait bien atténuer vos forces, on voudrait bien éloigner d'au milieu de vous ces âmes énergiques qui ont fait la Révolution, dont on redoute l'influence parce qu'on connaît l'austérité de leurs principes ; c'est la tactique de la malveillance...qui n'agit que dans les ténèbres, parce qu'elle n'ose pas se montrer au grand jour et entrer en lice avec la vertu...Anéantir les sociétés populaires c'est renverser la République...Jacobins, sauvez la Patrie ; ravivez la correspondance que depuis un an vous n'entreteniez plus...donnez de l'aliment au feu sacré que l'on cherche à éteindre, conservez la constitution démocratique contre laquelle on conspire...<sup>259</sup> »

---

<sup>257</sup> JRT n° 91, 20 Thermidor an II (7 août 1794), p. 361 ;

<sup>258</sup> JRT n° 93, 27 Thermidor an II (14 août 1794), p. 369 ;

<sup>259</sup> JRT n° 104, 8 Vendémiaire an III (29 septembre 1794), p. 414 ;

Cette adresse sonne comme le manifeste d'une entrée en lutte politique clandestine et l'appel à la constitution d'un réseau entre les sociétés populaires.

Aucun élément dans le numéro 104 n'annonce la fin de la publication et, hors cette adresse de la Société populaire, le contenu n'offre que les informations devenues courantes depuis la fin de Thermidor ; il n'est d'ailleurs pas certain qu'il s'agisse du dernier numéro puisque le volume de la Bibliothèque nationale comporte un dernier folio isolé, numéroté 419, qui appartiendrait donc à un cent cinquième journal de la série.

Malgré une interruption dans des conditions difficiles fin septembre 1794, *Le Journal révolutionnaire ou Surveillant du midi* va connaître une postérité étonnante et assez exceptionnelle dans l'ensemble de la presse révolutionnaire nationale ou départementale<sup>260</sup>.

La première reprise de la publication a lieu sous le titre de Journal révolutionnaire de Toulouse, et des frontières d'Espagne, pour 72 numéros du 1er brumaire an III (22 oct. 1794 au 2e jour complémentaire an III (18 sept. 1795) ; sa périodicité est d'abord bi-décadaire puis tri-décadaire. Il est alors dirigé par Dardenne, dont nous avons vu qu'il se plaignait encore le 14 Frimaire an III de la censure que continuait d'exercer sur son journal l'Agent national du district. Il devient ensuite Journal de Toulouse, ou l'Observateur : par une société de républicains, du 2 Vendémiaire an IV (24 sept. 1795) à Thermidor an VIII (août 1800). Jusqu'à ce moment, le périodique continue de propager un message politique fidèle aux idéaux républicains qui avaient présidé à sa naissance.

A partir de l'Empire, il réapparaît de façon discontinue pendant 131 années, d'abord comme Journal du département de la Haute-Garonne, de Germinal an XII (mars 1804) à avril 1814 ; puis Journal de Toulouse pendant les années 1814 et 1815 ; Journal politique et littéraire de Toulouse et de la Haute-Garonne de 1815 à 1841 ; enfin comme Journal de Toulouse de 1841 à 1944 avec une interruption de 1887 à 1920.

Ce parcours en fait un des plus anciens journaux de France ; mais cette durée remarquable tient à la neutralité politique qu'il a adoptée à partir de l'Empire, loin de l'engagement du Journal révolutionnaire, et qui lui aura permis de traverser les régimes et les censures du XIXe siècle<sup>261</sup>.

---

<sup>260</sup> Voir notice BNF [En ligne] <<https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb32798958f> >

<sup>261</sup> GAUDET Frédéric, Rosalipédie, Le Journal de Toulouse, [En ligne] <[https://rosalis.bibliotheque.toulouse.fr/cgi-bin/library?c=rosalipédie&a=d&d=/ark:/74899/B315556101\\_ND0345](https://rosalis.bibliotheque.toulouse.fr/cgi-bin/library?c=rosalipédie&a=d&d=/ark:/74899/B315556101_ND0345)>

## Annexes

1 : Reproduction *Journal révolutionnaire*, n°1, pages 1-4.

2 : Tableau des représentants en mission en Haute-Garonne (mars 1793-octobre 1795)

3 : Base de données Access « *Journal révolutionnaire* » : formulaire de saisie + Etat tous items (extraits)

4 : Arrêtés et adresses des représentants en mission, dans le *Journal révolutionnaire* (1-104) : Tableau des occurrences de signatures par représentant

5 : Correspondances publiées dans le *Journal révolutionnaire* : dénombrement et identités des expéditeurs et destinataires

6 : Fac-similé et transcription de la lettre adressée le 14 Frimaire an III par Dardenne aux administrateurs du District de Toulouse

# JOURNAL RÉVOLUTIONNAIRE

## DE TOULOUSE,

### OU

## LE SURVEILLANT DU MIDI.

N° 1. Du Jeudi 26 Septembre 1793, l'an second de la République Française, une et indivisible.

LE midi de la France est fécond aujourd'hui en événemens politiques; il importe de les recueillir avec soin, de les rapprocher avec adresse & d'en offrir l'intéressant tableau aux regards du public avide de les connaître. Ce n'est pas là que doit se borner le travail du journaliste patriote; les faits qu'il publie doivent être assaisonnés de réflexions piquantes & judicieuses propres à fortifier l'esprit public, à alimenter le patriotisme & à soutenir la liberté contre les attaques de l'aristocratie & du modérantisme. Nous nous imposons cette tâche & nous nous flattons de la remplir. Nos lecteurs seront bienôt à même de nous juger sur cet article.

### SITUATION DE TOULOUSE.

Toulouse jouit aujourd'hui de la plus grande tranquillité. L'aristocratie parlementaire, le fanatisme religieux et l'astucieux modérantisme lui avoient porté tour-à-tour de vives & fréquentes atteintes. Ces trois monstres ont enfin succombé; tous les gens suspects, sont ou vont être renfermés dans des maisons de réclusion pour y expier les maux dont ils n'ont cessé d'accabler leur patrie. Il est temps que la liberté triomphe, & que le peuple commence à goûter les fruits de l'abondance et du bonheur. Braves Républiques ! l'infatigable activité des nouveaux commissaires de la Convention vous garantit cette jouissance; ils ont signalé leur entrée dans Toulouse, par un bienfait qui vous sera toujours cher. Le pain, cet aliment nécessaire à votre subsistance, & qui est le produit de vos sueurs, ne sera plus pour vous un objet de sollicitude; Toulouse en possède abondamment, & la modicité du prix va bientôt vous faciliter les moyens de vous le procurer. Nous joignons ici l'arrêté des représentans du peuple à ce sujet.

### AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Les représentans du peuple, envoyés dans les départemens de Haute-Garonne, de l'Ariège & autres environnans.

Voulant faire jouir le peuple du fruit de ses peines pour la révolution, déjouer les manœuvres des vils spéculateurs, qui cherchent à l'assamer, afin de le faire servir à leurs criminels projets; voulant assurer la subsistance aux familles de leurs frères d'armes, qui se sont dévoués à la défense de la patrie, & qui combattent pour la conservation des propriétés des riches & pour le maintien de l'égalité,

### ARRÊTÉS:

1<sup>o</sup>. Que pour les sans-culottes indigens, les ouvriers qui vivent du produit de leurs bras, les femmes, veuves

& enfans des citoyens qui se sont dévoués au service de la patrie, le pain sera fixé, à compter de dimanche prochain, à trois sous la livre, dans la ville de Toulouse.

2<sup>o</sup>. Afin que les riches égoïstes ne profitent de cette inévitabilité, il sera formé un comité de secours & de subsistances, composé de deux membres du conseil-général de la Commune, & de six membres de la société populaire.

3<sup>o</sup>. Ce comité sera chargé de toutes les affaires nécessaires, pour que le pain soit délivré chez les boulangers au prix fixé, qu'il soit de bonne qualité & qu'elle soit par-tout la même.

4<sup>o</sup>. Le comité sera délivrer aux personnes reconnues devoir jouir de cet avantage, des cartes imprimées, lesquelles leur seront délivrées par deux commissaires, pris dans chaque section, & désignés par le comité de surveillance de la société populaire.

5<sup>o</sup>. Les boulangers, qui fourniront le pain à trois sous la livre, recevront une indemnité proportionnée, en rapportant les cartes au comité de secours & de subsistances, auquel il sera remis les fonds nécessaires.

6<sup>o</sup>. Pour subvenir provisoirement aux frais nécessaires, il sera formé un emprunt forcé de quinze cents mille liv. sur les riches, reconnus pour être aristocrates, égoïstes, feuillans, modérés & fédéralistes.

7<sup>o</sup>. La municipalité de Toulouse est chargée de réparer de suite cet emprunt.

8<sup>o</sup>. Nul individu, obligé à l'emprunt, ne pourra s'en dispenser sous tel prétexte que ce soit.

9<sup>o</sup>. Le présent arrêté sera publié, affiché dans la ville de Toulouse.

Fait à Toulouse, le 23 septembre 1793, l'an second de la République Française.

M. A. BARRAS, représentant du peuple  
MOUQUET, agent du comité de sûreté publique  
de la Convention Nationale, adjoint aux représentans.

Il a été vu & arrêté des évènements des trois camps devant Lyon, du 13 au 14 septembre 1793.

Camp de la Guillotière.

L'ennemi a tiré hier sur notre poste du four à chaux. Nous avons eu un homme de tué & trois de blessés; ces soldats sont du bataillon franc de la République. Les rebelles ont encore tenté un débarquement; mais ils ont été repoussés vaillamment par les nôtres. Le feu de nos batteries a été très-soutenu, & les bombes qui nous ont été envoyées par l'ennemi ne nous ont causé aucun

A

continuer notre nouvelle batterie, sera achevée dans la journée, & tirera ce soir.

*Camp de Caluire.*

Les rebelles ont beaucoup tiré sur les redoutes de Saint-Clair, & de la Traille au bas de Cair sur la rive gauche de la Saône; ils ont fait un feu très-soutenu sur un de nos postes sur la rive gauche du Rhône, où nous travaillons à établir une redoute; nous avons eu un canonnier légèrement blessé au poste de la Traille.

*Camp de Lymbert.*

Les troupes sont si bien disposées que nous aurons le meilleur succès d'une expédition projetée par notre général, & qui aura lieu sous peu.

Parti au quartier général de la Paix, le 11 septembre 1793, l'an deuxième de la République Française, une de indivisible.

RAPPORT des évènements des camps devant Lyon, du 14 au 15 septembre.

*Camp de la Guillotière.*

Hier les grenadiers des côtes maritimes se sont battus avec les rebelles. L'ardeur d'un de nos soldats l'a entraîné trop loin, il a été pris par les scélérats, & coupé en petits morceaux.

Un officier & un volontaire du Gard ont été blessés aux tranchées. Nos mortiers ont été placés, & ont tirés au soir; notre feu est très-soutenu; aussi il incommodé beaucoup les rebelles: leurs bombes ont mis le feu à l'église de la Guillotière & à une blanchisserie.

*Camp de Caluire.*

Les rebelles ont fort peu tiré sur nos batteries.

*Camp de Limoges.*

Il ne peut être rendu compte aujourd'hui, ni de l'affaire de Givors, ni d'une autre affaire qui est passée ce matin, par le fait que les chefs n'ont point encore envoyé leurs états; le détail sera envoyé demain.

Parti au quartier général de la Paix, le 12 septembre 1793, l'an deuxième de la République, signé SANDOS, Adjudant-Général, chef de brigade.

Levée faite par le citoyen Lactance Paine, négociant à Bordeaux, au citoyen Marie Pailat, négociant à Toulouse, au 21 septembre 1793.

**CIT OYEN.**

Je vous annonce avec plaisir que la municipalité provisoire est en place; elle est composée de cinquante-huit membres, pris deux par section; toutes les sections avoient auparavant fraternisé, & les citoyens qui ont pendant quelques temps été dans l'erreur, sont revenus dans les principes que doivent avoir tous les vrais républicains. J'augure que la levée se fera très-facilement, & que ces troupes seront excellentes. Vive la République! Vivent les vrais sans-culottes! Bientôt les tyrans seront anéantis. Les commissaires vont arriver, on les recevra comme ils le méritent, & la république entière rendra justice au patriotisme des citoyens de cette ville; les aristocrates de 89 seront forcés de marcher à la frontière. Tout ira bien, & nos ennemis apprendront à reconnaître cette fois, ce que peut la nation Française trop long-temps opprimée. Je vous instruirai de ce qui

se passera, afin de dissuader les patriotes de Toulouse, de la mauvaise impression que quelques aristocrates ont fait naître, mais je vous jure que la masse des citoyens de cette ville a toujours été patriote, & qu'elle est disposée à le prouver.

De Paris le 22, le 22 septembre 1793, l'an deuxième de la République Française.

J. M. O. R. R. I. S., membre du comité d'instruction publique, & agent militaire au département des Pyrénées Orientales, au Citoyen P. Dubreil, Adjudant-Général & chef de l'Etat-Major de l'Armée des Pyrénées.

**CIT OYEN.**

Le détail de nos succès, que je vous promis par ma lettre d'hier, ne nous est pas encore parvenu; ainsi, je me bornerai à vous dire que notre armée, forte d'environ vingt-cinq mille hommes, s'est mise en marche à deux heures du matin; le général Dagobert, nos deux braves représentans Fabre & Caffagnes à la tête. Partie s'est portée sur le camp espagnol de Thuir, à trois lieues d'ici. A la pointe du jour, la canonnade a commencé; elle duroit encore à midi; l'autre partie étoit en face de l'ennemi pour lui couper la retraite; ainsi j'espère qu'avant la fin du jour, nous serons maîtres de ce camp & de toute l'armée qui le compose. J'aurai soin de vous faire part du résultat. On vient de m'annoncer que le camp ennemi s'est rendu sans pouvoir rien dire de circonstancié. On a même cent cinquante boeufs pris à l'ennemi.

Saluez & fraternisez.  
Le membre du comité d'instruction.

Signé J. M O R R I S.

Les succès réitérés de nos braves frères d'armes dans le département des Pyrénées Orientales, ne nous permettent pas de douter que l'esclave Espagnol ne soit bientôt chassé du territoire de la République. L'état actuel de nos troupes dans le département des Pyrénées Occidentales ne nous fait pas concevoir de moins flatteuses espérances. Notre armée y est composée d'environ quarante mille hommes. Courage donc braves Sans-culottes! Les ennemis extérieurs ne tarderont pas à mordre la poussière; nos ennemis intérieurs sont terrassés. La liberté va triompher.

**CONVENTION NATIONALE.**

Le décret qui a fixé notre attention dans la séance du 17 septembre, est celui qui a pour objet les évêques & les vicaires épiscopaux.

Art. Ier. La pension de tous les évêques indistinctement, est réduite à 6000 liv.

II. Les vicaires épiscopaux sont supprimés; il leur sera accordé une pension de 1200 liv. jusqu'au moment où ils seront nommés à une cure; s'ils n'adoptent pas cette cure, ils seront frustrés de la pension.

III. Nul ecclésiastique ne pourra venir au traitement que lui donne la nation, celui qu'il pourroit avoir d'ailleurs pour des abbayes ou d'autres bénéfices supprimés.

IV. Dorénavant ces pensions ne pourront être payées qu'à leurs échéances.

On annonce la prise de Fribourg par le général Gigault. Nos braves soldats sont entrés dans cette ville le 16.

Les ennemis se sont répliés sur Niort; ils paroissent vouloir porter leurs pas vers Orléans.

Dans la séance du 19, on lit une lettre des représentans du peuple à l'armée des côtes de la Rochelle, qui annonce les succès des troupes françaises sur les rebelles de la Vendée, auxquels les patriotes ont pris les villes de Montaigu & de Léger, avec quinze pièces de canon & quantité de boulets.

SEANCE DES JACOBINS DE TOULOUSE.

Les séances de cette société deviennent tous les jours beaucoup plus intéressantes. Les motions qu'on y fait, les délibérations qu'on y prend, ont un caractère de vigueur & de sévérité véritablement républicain. Le comité de surveillance qui s'occupe sans relâche des moyens de faire triompher la liberté, consacre de temps en temps quelques-uns de ses précieux momens à épurer la liste des membres qui composent cette société populaire. Dans la séance du 24, au nom de ce comité, on a dénoncé un membre de la société, accusé avec fondement d'être devenu l'espion de l'aristocratie; la société a prononcé son expulsion. Au nom du même comité, on a dénoncé un autre membre de la société, qui s'étoit montré le défenseur officieux d'un royaliste renfermé dans les maisons de réclusion; pour prix de son modérantisme, ce membre a été déclaré suspect; son nom a été effacé du tableau de la société, & le procès-verbal qui constate cette radiation a été envoyé à la municipalité. Que les sociétés populaires suivent par-tout l'exemple des jacobins de Toulouse, & bientôt l'atmosphère de la liberté ne sera plus infectée par le souffle impur des aristocrates & des fédéralistes.

Dans la même séance, l'ex-général Barbantane a paru à la tribune. Il n'a rien négligé pour colorer sa conduite militaire d'un vernis patriotique, en attribuant à la faiblesse de sa santé, sa prétendue démission de la place de général. Mouquet a répondu à Barbantane. Il a repoussé avec beaucoup de force & d'énergie les motifs de justification sur lesquels l'ex-général avoit voulu fonder son innocence; il a enfin proposé à la société de délibérer que Barbantane étoit suspect aux vrais patriotes de Toulouse, qu'il avoit perdu toute leur confiance, & que le procès-verbal de la séance porteroit à la Convention Nationale & au comité de salut public, l'expression du mépris qu'avoit inspiré Barbantane. Le procureur-général-syndic Descombels, a parlé ensuite sur le même objet avec cette franchise & cette sécurité qui caractérisent un vrai républicain; il a dévoilé toute l'hypocrisie de l'ex-général Barbantane; il a fait voir que la destitution du général Elers pour substituer Barbantane à la place, avoit pour cause une intrigue révoltante; il a conclu en appuyant la motion de Mouquet, qui a été délibérée à l'unanimité.

Dans la séance du 25, le citoyen Lamarque a fait part d'une lettre de Bordeaux, qui annonce que vingt-huit membres de la commission populaire fédéraliste de cette ville, ont été mis en état d'arrestation.

On a lu ensuite une adresse de la société populaire, s'établissant à Douai, à la Convention Nationale; elle renferme des mesures révolutionnaires, qui ont été adoptées par la société, & que nous croyons devoir consacrer dans ce Journal.

La Société Populaire s'établit à Douai, à la Convention Nationale; salut & respect.

Douai, ce 10 Septembre 1793, 2<sup>e</sup> de la République une & indivisible.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE.

S'IL est un moment qui nous soit cher, s'il est un moment après lequel nous aspirons, c'est celui où nous n'aurons qu'à vous entretenir des vertus publiques.

Jusqu'ici nous ne vous avons parlé que de crimes; hélas! nous sommes encore obligés de remplir aujourd'hui cette pénible tâche.

Ennemis nés des abus, pourrions-nous cesser de les poursuivre, pourrions-nous laisser respirer tranquillement les conspirateurs? Non; en quelque lieu qu'ils se retiennent, notre œil attentif saura les y suivre. Nulle part ils n'obtiendront grâce.

Que nos lois soient respectées, & que par leur gloire périssent tous ceux qui osent y porter atteinte; tel est le cri unanime de tous les membres de notre Société.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE, nos regards sont, depuis long-temps, fixés sur les administrations des vivres, des charrois & de l'artillerie des armées.

Nous y avons vu, avec une indignation douloureuse, qu'elles étoient, & qu'elles sont encore le repaire de tous les contre-révolutionnaires. C'est-là que tous nos jeunes muscadins trouvent les moyens d'é luder les lois; c'est-là, lorsqu'il s'agit de lever des hommes, ou de se lever en masse, qu'ils trouvent un abri qui leur assure l'impunité & de leur poltronerie & de leur haine liberticide.

Sans nous arrêter à cette foule d'intigans qu'on y voit placés, voudriez-vous croire que des fils de ci-devant conseillers, de surintendans, de riches fermiers, d'opulens propriétaires, y ont obtenu des commissions de bouchers, & d'autres emplois pour lesquels ils n'ont été nullement élevés; emplois qu'ils ont recherchés, non par amour du travail, mais pour avoir un prétexte de ne point marcher avec leurs frères.

Consultez la République entière, à l'instant s'élèvera un cri général de mécontentement contre ces administrations.

Chose étonnante! un patriote recommandable par ses vertus, ses talens, par le spectacle d'une nombreuse & intéressante famille dont il est le père, un tel citoyen, si cher sous tous les rapports à l'humanité, ne pourroit y obtenir le moindre poste, & celui qui a mérité de déchirer sa partie, y obtiendra tout ce qu'il desire.

Les êtres les plus vils, les plus immoraux, sont donc quelquefois les arbitres des destinées d'un grand peuple.

O Liberté! à qui ton culte est-il confié?

Est-il donc étonnant que de toute part, l'on porte des plaintes contre les charretiers d'artillerie & autres employés? Mais comment peut-on vouloir que sous la conduite de tels chefs, des hommes nous au métier des armes, des hommes qui n'ont jamais vu le feu, acquièrent & du courage & de l'audace.

Loin de les animer, ne font-ils pas souvent eux, au contraire, qui leur ont conseillé de fuir, de couper les courroies de leurs chevaux, pour livrer ainsi à l'ennemi nos utiles tabourets?

N'est-ce pas ainsi que souvent ils ont arraché de nos mains la victoire la plus désirée, ou du moins une retraite honorable ?

Pères de la Patrie, le mal est à son comble ; mais plus il est grand, plus vous devez vous hâter d'y apporter de prompts remèdes.

Nous allons vous proposer une mesure que notre patriotisme nous a suggérée ; nous les regardons comme celle qui est capable de produire les meilleurs effets ; nous y avons une telle confiance, que nous demandons que non seulement elle soit appliquée aux membres des administrations dont nous vous dénonçons l'insupportable incivisme ; mais même à tous les fonctionnaires publics quelconques salariés, soit directement, soit indirectement, par la République.

Nous vous demandons qu'elle soit appliquée à tous les fonctionnaires publics, parce qu'il n'est que trop vrai que la plupart de ceux qui remplissent actuellement les intérêts de la Nation, ne doivent leurs diplômes de civisme qu'à l'insaine cupidité de certains mandataires impudés, ou à leur criminelle infouciance.

Beaucoup d'Administrations ne sont pas à la hauteur de la révolution ; il n'en est pas de même des Sociétés populaires ; elles le sont toutes.

C'est là que brûle le feu du véritable patriotisme ; jamais il ne s'y est éteint ; & c'est toujours de là que sont sortis ces étincelles qui ont purifié l'atmosphère politique.

Puisque c'est chez elles que réside le civisme le plus pur, ne devraient-elles pas être consultées, lorsque des citoyens demandent aux municipalités des certificats de civisme ?

Plus nombreuses que les administrations, elles sont plus à même de connaître les individus ; plus nombreuses, elles sont moins sujettes à la cupidité & à l'insouciance.

Voilà les motifs qui nous vous font demander, 1<sup>o</sup>. Que vous décrétiez que les municipalités ne pourraient plus délivrer des certificats de civisme, que sur une attestation de patriotisme, donnée par les sociétés populaires des lieux.

2<sup>o</sup>. Que les sociétés populaires soient autorisées à faire rapporter leur attestation, lorsque le sujet qui l'aura obtenu viendra à changer de principes.

3<sup>o</sup>. Que tous les certificats de civisme donnés jusqu'à ce jour, soient déclarés nuls.

4<sup>o</sup>. Que tous les fonctionnaires publics, toutes les personnes attachées aux administrations civiles & militaires, soient tenus de se pourvoir d'un nouveau certificat de civisme, dans un terme déterminé par la loi, s'ils ne veulent être délinquants.

Citoyens législateurs, nous regardons cette mesure comme un seruin épuratoire, qui nous délivrera des traîtres, & consolidera les bases de la République.

Si vous croyez ne pouvoir mettre à exécution notre projet, du moins ne perdez pas de vue, nous vous en conjurons au nom de la patrie, les administrations des vivres, des chevaux & de l'artillerie des armées.

Au nom de la société populaire réunie à Douai, les membres composant le bureau, Signé, H. FAUVET, président, F. L. AUBRY, vice-président, HUBART, archiviste, & C. H. CLARO, secrétaire.

#### AU NOM DE LA PATRIE.

Le citoyen CASSEYON, Député suppléant à la Convention Nationale, commissaire des Représentans du Peuple près l'armée des Alpes, aux jeunes citoyens des communes de Saint-Didier-de-Chalaronne & Illiat.

Aux armes citoyens, voilà le cri qui a déjà retenti dans vos cœurs ; voilà le cri qui a déjà appelé vos camarades au champ de la gloire ; voilà le cri qui vous appelle sous les drapeaux de la patrie, brave jeunesse de St. Didier de Chalaronne & Illiat !

Pourriez-vous, frères & amis, être sourds à ce glorieux appel ? Serait-il vrai que votre cœur est devenu insensible à la voix de la patrie ? Ah ! si en existoit quelqu'un parmi vous qui fût capable d'une si coupable lâcheté, qu'il parte, qu'il parte au-delà des mers, qu'il aille vivre parmi les esclaves, rompre les chaînes des tyrans ; ou, un tel lâche est indigne de vivre parmi les hommes libres.

Mais que je suis loin de croire qu'il y en ait un seul parmi vous capable d'une pareille perfidie. Je ne crois pas même que ce soit votre projet de rejeter sur les pères de famille le soin de voter à la défense de la patrie ; & si l'on croit vrai qu'un insouciant d'arsenier vous est égare, sachez, frères, que ne seroit-il point d'insouciant de l'ingratitude filiale que de laisser à vos pères la gloire d'aller cueillir des lauriers de la victoire.

Aux armes donc, Citoyens déjà soldats. Quoi ! Lyon la rebelle & perfide Lyon, est là, les scélérats des tyrans sont aux frontières, & vous restez dans vos foyers, & vous balanciez à vous armer contre cette horde de brigands qui, la rage dans le cœur, la barbarie peinte sur le front, le fer meurtrier à la main, s'avancent à grands pas pour ravager vos campagnes, égorgent vos pères, vos épouses & vos enfans. Lovez-vous, je vous le répète, remettez d'un seul coup les Lyonnais ; dès lors tous les ennemis de notre sainte liberté reculeront d'effroi.

J'irai demain parmi vous ; venez m'entendre ; c'est dans le temple de votre culte, qui fut toujours celui du sauveur du peuple, de cet homme-dieu qui fut le premier prédicateur de la liberté, qui a déclaré guerre aux tyrans & aux riches avares, que je vous porterai, au nom des Représentans du Peuple, des paroles de paix, ou la paix Armée uniquement de la raison & de la vérité, demain vous oublierez, dans vos tendres embrassemens, vos peines antérieures ; & versant contre votre sein les larmes d'une sincère réconciliation, votre commune donnera le spectacle touchant de la fraternité & d'un dévouement héroïque à la cause de la liberté & de l'égalité.

Signé CHASSIGNON, PARRISON, Secrétaire.

Le prix de la souscription pour ce Journal est de 15 liv. par an pour Toulouse, & de 20 liv. pour les départemens, franc de port. Nous invitons les Sociétés Populaires & tous les bons Républicains, de nous envoyer ce qu'ils ont d'intéressant, & qui pourra servir à l'avantage de la révolution, à l'adresse de la Société des Jacobins de Toulouse. Ce Journal paraîtra deux fois la semaine, le jeudi & le dimanche.

On souscrit chez le Citoyen SANS, Imprimeur-Libraire, rue & vis-à-vis St. Romain. On aura le soin de faire charger les lettres qui contiendront des assignats.

A TOULOUSE, de l'imprimerie de NOËL-ÉTIENNE SANS, rue & vis-à-vis St. Romain.

## Michel Biard GHRis – Université de Rouen Annexe n°3 Tableaux des représentants du peuple en mission - (mars 1793 – octobre 1795) - HAUTE-GARONNE

[en ligne]

[http://grhis.univ-rouen.fr/grhis/wp-content/uploads/2015/06/MISSIONS\\_DEPARTEMENTS.pdf](http://grhis.univ-rouen.fr/grhis/wp-content/uploads/2015/06/MISSIONS_DEPARTEMENTS.pdf)

Nombre de missions : 13

Nombre de représentants en mission : 14

Représentants en mission	Date d'envoi	But officiel de mission	Représentant(s) associe(s)	Départ(s) associe(s)	Date de rappel
Lombard-lachaux	9 mars 1793	Levée 300000 h.	Mailhe	Aude	30 avril 1793
Mailhe	9 mars 1793	Levée 300000 h.	Lombard-Lachaux	Aude	30 avril 1793
Baudot	3 septembre 1793			Ariège puis départements voisins	
Chaudron-Rousseau	20 septembre 1793			Départments voisins	
Bentabole	8 octobre 1793	Levée des chevaux		P-O, Ariège, Tarn, Aude	27 Brumaire an II
Campmas	28 Brumaire an II	Forges		Dordogne, Lot	
Boisset	6 Frimaire an II	Epurations		Hérault, Aude, Aveyron, Ariège	
Dartigoeyte	9 Nivôse an II	Gouvernement révolutionnaire		Gers	26 Thermidor, 8 Fructidor an II, 3 Brumaire an III
Mallarmé	4 Fructidor an II		Puis Bouillerot-Demarsenne	Gers, puis Tarn	26 Nivôse an III
Bouillerot-Demarsenne	2 Brumaire an III		Puis Mallarmé	Gers, puis Tarn	
Collombel	26 Nivôse an III			Gers, Tarn	
Lakanal	21 Germinal an III	Instruction publique		18 autres départements	4 Messidor an III
Laurence	24 Germinal an III			Gers, Tarn	4, 24 Messidor, 15 Thermidor an III
Clauzel	24 Prairial et 29 Thermidor an III	Armée des Pyrénées Orientales		P-O, Ariège, Tarn, Aude	

## Journal Révolutionnaire de Toulouse ou Le Surveillant du Midi

JR\_Numéro                      Date journal vieux style                      date républicaine

**1**                      jeudi 26 septembre 1793

## Situation de toulouse

la plus grande tranquillité, car les atteintes portées tour à tour par les aristocrates, le fanatisme religieux et le modérantisme ont été écartées ; tous les suspects ont été enfermés. La liberté triomphe. Les nouveaux commissaires de la Convention (Baudot et Mouquet) ont pris un arrêté qui met le pain à la portée du peuple (texte joint du 23/09),

## Convention nationale

Bref compte-rendu sur décret du 17/09 concernant les évêques et vicaires ; annonces de divers succès militaires

## Jacobins de Toulouse

"les séances deviennent chaque jour plus intéressantes ; le comité de surveillance se consacre à l'épuration des membres (contre aristocrates et fédéralistes) ; un exemple à suivre par toutes les sociétés populaires ; les dénonciations après débats sommaires sont communiquées au comité de salut public, à la convention, ou à la commune ; lectures de

## Représentants du peuple

## Nouvelles des départements

Rapports triomphalistes sur les événements de Lyon ; courrier d'un citoyen de Bordeaux rapportant le triomphe des sans-culottes de Bordeaux sur les fédéralistes.

## Nouvelles des fronts

lettre annonçant les succès de l'armée à Perpignan..."courage donc braves sans-culottes ! Les ennemis extérieurs ne tarderont pas à mordre la poussière : nos ennemis intérieurs sont terrassés ! La liberté va triompher !"

## Avis divers

en fin de numéro : nous invitons les sociétés populaires et les bons républicains à nous envoyer ce qu'ils auront d'intéressant, et qui pourra tourner à l'avantage de la révolution, à l'adresse des jacobins de Toulouse

## Opinions

## Autorités de toulouse

## lectures révolutionnaires

## Remarques générales

Prospectus en introduction : les faits que publie le journaliste patriote doivent être assaisonnés de réflexions piquantes et judicieuses propres à fortifier l'esprit public, à alimenter le patriotisme et à soutenir la liberté contre les attaques de l'aristocratie et du modérantisme..

## MOTS CLEFS

TRANQUILLITE, ARISTOCRATES, FANATISME, MODERANTISME, SUSPECTS, REPRESENTANTS, MAXIMUM, FEDERALISME, EMPRUNT, ARMEES, EPURATION, EXEMPLE, CSP, SURENCHERE, CIVISME, EMPLOIS PUBLICS, TRIOMPHALISME, BORDEAUX, PERPIGNAN, DENONCIAITONS, ESPRIT PUBLIC, JOURNAL

# Journal Révolutionnaire - ETAT TOUS ITEMS

JR_Numéro	1
Date journal vieux style	jeudi 26 septembre 1793
date républicaine	
Situation de toulouse	la plus grande tranquillité, car les atteintes portées tour à tour par les aristocrates, le fanatisme religieux et le modérantisme ont été écartées ; tous les suspects ont été enfermés. La liberté triomphe. Les nouveaux commissaires de la Convention (Baudot et Mouquet) ont pris un arrêté qui met le pain à la portée du peuple (texte joint du 23/09), mesure financée par emprunt forcé sur aristocrates, feuillants, modérés et fédéralistes.(0,4 colonne)
Convention nationale	Bref compte-rendu sur décret du 17/09 concernant les évêques et vicaires ; annonces de divers succès militaires
Jacobins de Toulouse	"les séances deviennent chaque jour plus intéressantes ; le comité de surveillance se consacre à l'épuration des membres (contre aristocrates et fédéralistes) ; un exemple à suivre par toutes les sociétés populaires ; les dénonciations après débats sommaires sont communiquées au comité de salut public, à la convention, ou à la commune ; lectures de correspondances d'autres sociétés pour exemple, surenchère ; appel à la Convention et au Comité de salut Public de mesures contre les contre-révolutionnaires, les muscadins, ceux qui obtiennent sans les mériter des postes dans les administrations ; alors que toutes les sociétés populaires sont à la hauteur, exemplaires ; elles demandent à intervenir dans la délivrance des certificats de civisme
Représentants du peuple	
Nouvelles des départements	Rapports triomphalistes sur les événements de Lyon ; courrier d'un citoyen de Bordeaux rapportant le triomphe des sans-culottes de Bordeaux sur les fédéralistes.
Nouvelles des fronts	lettre annonçant les succès de l'armée à Perpignan..."courage donc braves sans-culottes ! Les ennemis extérieurs ne tarderont pas à mordre la poussière : nos ennemis intérieurs sont terrassés ! La liberté va triompher !"
Avis divers	en fin de numéro : nous invitons les sociétés populaires et les bons républicains à nous envoyer ce qu'ils auront d'intéressant, et qui pourra tourner à l'avantage de la révolution, à l'adresse des jacobins de Toulouse
Opinions	
Autorités de toulouse	
lectures révolutionnaires	
Remarques générales	Prospectus en introduction : les faits que publie le journaliste patriote doivent être assaisonnés de réflexions piquantes et judicieuses propres à fortifier l'esprit public, à alimenter le patriotisme et à soutenir la liberté contre les attaques de l'aristocratie et du modérantisme..
MOTS CLEFS	TRANQUILLITE, ARISTOCRATES, FANATISME, MODERANTISME, SUSPECTS, REPRESENTANTS, MAXIMUM, FEDERALISME, EMPRUNT, ARMEES, EPURATION, EXEMPLE, CSP, SURENCHERE, CIVISME, EMPLOIS PUBLICS, TRIOMPHALISME, BORDEAUX, PERPIGNAN, DENONCIAITONS, ESPRIT PUBLIC, JOURNAL



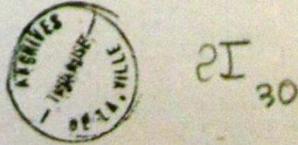
Journal Révolutionnaire de Toulouse : Occurrences, expéditeurs et destinataires des correspondances publiées										102	103	104	occurrences signatures			
EXP / DEST	N° JOURNAL	1	2	3												
ANONYME													1	1	1	54
ALARD / SPT																5
ALEXANDRE / SPT																1
ARTHAUD / journal																1
AUDOUIN/...													1			1
BARNABE / SPT																1
BERTHOUMIEU / SPT																6
BERTRAND / SPT																1
BESSIERES / RIQUIER																1
BOISSET / SPT																1
BOUILHET / SPT																1
BROBRISSE / SPT																1
BRUNET / SPT																1
CAPON / SPT																1
CHAMBON / SPT																1
COUDIE / SARRANS			1													1
DELMAS / SPT																2
DESCAZAUX / DUBOSC				1												1
DONES / SPT														1		1
DOUTRE / SPT																2
DUGOMMIER / BEAUCHAMP																1
DUGOMMIER / SPT																1
DUGUA / SPT																3
DUSOL / SPT																1
ERNOUF / SPT																1
FAUROUX / SPT																1
FREGEVILLE / SPT																3
GAGNON / ARTHAUD													1			4
GARROU / SPB																1
GAU / SPT				1												4
GILIBERT / SPT																2
GILIN / ...																1
GILLET / CN														1		1
GIRARD / PHILIPP																1
GOULARD / SPT																1
GRIMAUD / LAFFORGUE																1
HUBERT / SPT																1
JOUVE / SPT																1
JULLIEN / BONNARD																1
LACAN / SPT																1
LACENNE / MARIE			1													1
LACOMBE / CSP																1
LAFONT / SPT																1
LANASPE / SPT																1
LAROCHE / DUBREIL																1
LARREY / son ONCLE																2
LARREY / SPT																2
LECOMTE / GROUSSAC																1
LERCARE / ALBOUY																1
LONGAYROU / GAU																1
LUONS / SPT																1
MAILHE / CORPS CONST.																1
MALLARME / SPT														1		1
MILHAUD / SPT																3
MONTANE / CSP																1
MONTANE / FIGUERY																3
MORRIS / ARTHAUD																1
MORRIS / DUBREIL			1													2
MOUQUET / SPT																1
MOURICOU / CHAFFORT				1												1
PECHE / ARTHAUD																1
PELEGRY / SPT																1
PORTE / PORTE																1
RABOU / SPT																1
ROLLAND / SPT																1
ROME JABOU GILIBERT / SPT																1
ROSE / GROUSSAC																1
ROUBAUD / SPT																1
ROUSSEAU / ...													1			1
SANDOS (adjdt-gal)			1													2
SAUVEUR / FABREGETTES																1
SERANE / ROMESTIN				1												1
SICARD / ...																1
TARBES - CARAGUEL / SPT																1
THOMAS / ARTHAUD																1
VADIER / GROUSSAC																2
VIDAL / SPT																2
VIGARD / ROUZAU																1
TOTAUX		3	2	3									4	1	4	163

Aux C<sup>es</sup> administrateurs du District de Toulouse  
Citoyens,

Le journal révolutionnaire de Toulouse a été mis sous la surveillance de l'administration du district, par un arrêté de Chaudron-Rousseau. C'est Descombels qui obtint cet arrêté, afin que le journal lui fut porté pour pouvoir y changer ou ajouter ce que bon lui semblerait. C'était une aristocratie que vous détruirez sans doute, Citoyens administrateurs, en délibérant que le journal révolutionnaire ne vous sera plus présenté, pour être visé et approuvé, et que le Rédacteur répondra de tout ce qu'il y fera insérer. Sans cela, Citoyens, il est impossible que ce journal s'achalande jamais, vu qu'avant qu'il puisse être envoyé, il faut le porter au Bureau de l'agent national, où il reste souvent 24 heures, et lorsqu'il paraît, les nouvelles qui y étaient insérées, ont déjà vieilli. J'attends, Citoyens, de votre justice et de votre amour pour les principes républicains, que vous anéantirez cette mesure despotique, et que vous rendrez la liberté à la pensée et à la presse.

Dardenne  
Rédacteur du journal  
révolutionnaire

Le 14<sup>e</sup> frimaire, an 3<sup>e</sup>.



Archives municipales de Toulouse / Dossier 21 30 / Transcription

« Aux citoyens administrateurs du District de Toulouse  
Citoyens,

Le *Journal révolutionnaire* de Toulouse a été mis sous la surveillance de l'administrateur du District par un arrêté de Chaudron-Rousseau. Ce fût Descombels qui obtint cet arrêté, afin que le journal lui fut porté pour pouvoir y changer ou ajouter ce que bon lui semblerait. C'était une aristocratie que vous détruirez sans doute, Citoyens administrateurs, en délibérant que le *Journal révolutionnaire* ne vous sera plus présenté, pour être visé et approuvé, et que le Rédacteur répondra de tout ce qu'il y fera insérer. Sans cela, Citoyens, il est impossible que ce journal s'achalande jamais, vu qu'avant qu'il puisse être envoyé, il faut le porter au Bureau de l'agent national où il reste souvent 24 heures, et lorsqu'il paraît, les nouvelles qui y étaient insérées, ont déjà vieilli. J'attends, Citoyens, de votre justice et de votre amour pour les principes républicains, que vous anéantirez cette mesure despotique, et que vous rendrez la liberté à la pensée et à la presse.

Dardenne, Rédacteur du *Journal révolutionnaire*, Le 14<sup>e</sup> Frimaire, an 3<sup>e</sup> ».

# Sources

## Sources manuscrites

Archives départementales de la Haute-Garonne,

- 2MI1412 , Registre des séances de la Société populaire de Toulouse, (microfilm).

Archives municipales de Toulouse

- 1A10, Lois et actes du pouvoir central, 1793-1800.
- 1C5, Bibliothèque administrative, 1793-1795.
- 1D1, Délibérations du conseil municipal de Toulouse, 12/171-10/1793.
- 1D4, Registre des délibérations de la Commune, an II.
- 1L1, Finances de la Commune, 1793-1796.
- 1L3, Théâtre, an II.
- 2I26, Police, 1794-1795, lettres de personnes arrêtées lors de la réaction thermidorienne.
- 2I7, Police générale, 1793-1795.
- 2I30, Police générale - affaires de presse , 1791-An VIII, n°4, Pétition de Dardenne.
- 2I38, Police, rapports décadaires du bureau de sûreté générale, an II et III.
- 3D2, administration générale de la commune, dénonciations à la société populaire, an II et III.
- 4D2, Représentant en mission, 1791-1794, arrestations de terroristes.
- 4D4, Arrêtés des représentants du peuple, 1793-1798.
- LC9, Pétition des citoyens de Toulouse du 8 janvier 1793.

## Sources imprimées

- AULARD François-Alphonse Ed. , Recueil des actes du Comité de salut public, Collection de documents inédits sur l'histoire de France, Imprimerie nationale, Paris 1889-1992, vol. 1-35.
- BUCHEZ P.-J.-B., ROUX P.-C., Histoire parlementaire de la Révolution française ou Journal des assemblées depuis 1789 jusqu'en 1815, Paris, Librairie Paulin, 1834-1838, vol. 1-40.
- MADIVAL J. LAURENT E., et. al., eds. Archives parlementaires de 1789 à 1860: recueil complet des débats législatifs & politiques des Chambres françaises, Librairie administrative de P. Dupont, Paris, Tome 60-80, [En ligne] <<https://frda.stanford.edu/fr/ap> >.
- DUVERGIER J. B., Collection complète des décrets, ordonnances, réglemens et avis du Conseil d'Etat, de 1788 à 1824 inclusivement, Paris, Guyot et Scribe, 1824-1949, 158 vol.
- JOURNAL REVOLUTIONNAIRE DE TOULOUSE ou LE SURVEILLANT DU MIDI,
  - Collections consultées :
    - Bibliothèque nationale de France : du numéro I (jeudi 26 septembre 1793) au numéro CIV (8 Vendémiaire an III – 29 septembre 1794), 1 volume relié in4°, BNF Tolbiac, 4° LC-11.989-(78), *Manquent les numéros VII, VIII, XXXIX et LXXXIX*. Le Numéro XXXIX, en photocopie, BNF Tolbiac, 4° LC-11.989-(78).
    - Bibliothèque Municipale de Toulouse : Res. B XVIII 130, collection lacunaire
  - Collection signalée mais non consultée :
    - Archives de la Société des Toulousains de Toulouse, non coté. (Signalé par M. TAILLEFER)

# Bibliographie

## Instruments de travail et manuels

- CORNETTE Joël (Dir.), BIARD Michel, BOURDIN Philippe, MARZAGALLI Sylvia, *Révolution, Consulat, Empire, 1789-1815*, Collection Histoire de France, Paris, Belin, 715 p.
- DESCHIENS François-Joseph, Collection de matériaux pour l'histoire de la Révolution française de 1787 à ce jour – Bibliographie des journaux, Paris, Barrois l'Ainé, 1829, 645 p., [en ligne] <<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2205161>>.
- DEVREUX Lise (Dir), MEZZASALMA Philippe (Dir), *Des sources pour l'histoire de la presse, guide*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2012, 558 p.
- FURET François (dir) et Mona OZOUF (dir), *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris, Flammarion, Champs histoire, 1988, vol. 1-5.
- FEYEL Gilles (dir.), *Dictionnaire de la presse française pendant la Révolution, 1789-1799. La presse départementale*, tome I, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIIIe siècle, 2005.
- HATIN Eugène, *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*, Paris, Firmin Didot, 1866, 660 p.
- KRAKOVITCH Odile, HABIB Danis, *Journaux et gazettes français et étrangers de la Révolution à la Commune conservés aux Archives nationales*, Paris, Centre historique des Archives nationales, 1998, 251 p. [En ligne] <<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k33214187/f15.image> >, extraits.
- LE NAN Danielle, DARMON Norbert, *Bibliographie de la presse française politique et d'information générale : 1865-1944*, vol. 31, Haute-Garonne, Paris, Bibliothèque nationale, 1967, 64p.
- MARTIN Jean-Clément, *Nouvelle histoire de la Révolution française*, Paris, Perrin, 2012, 636 p.
- SGARD Jean (dir), *Dictionnaire des journalistes : 1600-1789*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1976.
- SOBOUL Albert (dir.), *Dictionnaire historique de la Révolution française*, Paris, PUF, 1989
- WANICH Sophie, *La Révolution française*, Paris, Hachette, 2012, 304 p.

## Généralités sur la Révolution française

- AULARD François-Alphonse, *Histoire politique de la Révolution française*, Paris, Librairie Armand Colin, 1901, 807 p.
- AULARD François-Alphonse, *La société des Jacobins – Recueil de documents pour l'histoire du club des jacobins de Paris*, relatifs à l'histoire de Paris pendant la Révolution française, Paris, 1889-1897, vol. 1-6.
- BARERE Bertrand, *De la pensée du gouvernement républicain*, seconde édition, Floréal an V, s.l., chapitre 15, De l'Esprit public.
- BIARD Michel, « Les pouvoirs des représentants en mission sous la Convention », dans *Annales historiques de la Révolution française*, 1998, n°311, pp. 3-24.
- BIARD Michel, *Missionnaires de la République. Les représentants du peuple en mission (1793-1795)*, Paris, Éd. du CTHS, 2002, 401 p. + annexes.
- BONIN Serge (dir) et Serge LANGLOIS (dir), *Atlas historique de la Révolution française*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 1987, vol. 1-11.
- BOUTIER Jean, BOUTRY Philippe, « Les sociétés politiques en France de 1789 à l'an III : « une machine », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 36 N°1, Janvier-mars 1989. pp. 29-67.
- DE CARDENAL Louis, *La Province pendant la Révolution. Histoire des clubs jacobins (1789-1795)*, Paris, Payot, 1929, 519 p.
- FURET François, RICHET Denis, *La Révolution française*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1973, 544 p.
- GODECHOT Jacques, *Les institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*, Paris, Presses universitaires, 1951, 688 p.
- GROSS Jean-Pierre, *Égalitarisme jacobin et Droits de l'homme, 1793-1794. La Grande Famille et la Terreur*, Paris, Arcantères, 2000, 554 p.
- GROSS Jean-Pierre, « Un projet résolument moderne : le libéralisme égalitaire des Jacobins », *Le Monde diplomatique*, septembre 1997, p. 29, [en ligne] <<https://www.monde-diplomatique.fr/1997/09/GROSS/4442>>.
- GUERIN Daniel, *La lutte de classes sous la Première République, 1793-1797*, 2 vol., Paris, Gallimard, 1968.
- LADJOUZI Diane, « Les journées des 4 et 5 septembre 1793 à Paris. Un mouvement d'union entre le peuple, la commune de Paris et la convention pour un exécutif révolutionnaire », dans *Annales historiques de la Révolution française*, 2000, 321, pp. 27-44.

- MARTIN Jean-Clément, *La Terreur, vérités et légendes*, Paris, Perrin, 2017, 240 p.
- PAGANEL Pierre, *Essai historique et critique sur la Révolution française, ses causes, ses résultats : avec les portraits des hommes les plus célèbres*, Paris, Panckoucke, 1815, vol. 1-3, [en ligne] <<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k46878c>>.
- ROCHE Daniel, *La France des Lumières*, Paris, Fayard, 1993, 650 p.
- TACKETT Timothy, *Anatomie de la Terreur*, Paris, Editions du Seuil – l'Univers historique, 2018, 477p.

## Généralités sur la presse révolutionnaire

- BELLANGER Claude (dir.), Jacques Godechot (dir.), Pierre Guiral (dir.) et Fernand Terrou (dir.) (préf. Pierre Renouvin), *Histoire générale de la presse française*, vol. 1 : *Des origines à 1814*, Paris, Presses universitaires de France, 1969, XV-633 p.
- BERTAUD Jean-Paul, « La presse en l'an II : aperçu des recherches en cours », dans *Annales historiques de la Révolution française*, 1995, vol. 300, p.161-172.
- CAVE Christophe, REYNAUD Denis, « La fausse lettre au journal en 1793 », dans P. Lebrun-Pézerat et D. Pouban (éd.), *La Lettre et le politique*, Champion, 1996, pp. 239-248.
- DENDENA Francesco, « La haine des honnêtes gens. Stratégies éditoriales de la presse feillante et construction des identités collectives », dans *Annales historiques de la Révolution française*, 2016, vol. 384, p. 83-108.
- DE MONSEIGNAT Charles, *Un chapitre de la Révolution française ou Histoire des journaux en France de 1789 à 1799*, Paris, Hachette, 1853, 259 p. [en ligne] <<https://books.google.fr/books?id=g2LkxaLeASkC>>.
- ELVADA Ouzi, « La représentation de l'opinion publique populaire dans la presse parisienne révolutionnaire », dans *Annales historiques de la Révolution française*, 1996, vol. 303, p.37-47.
- FORNER Emmanuelle, « Un discours en Révolution : le projet des publicistes patriotes (1793) », dans *Annales historiques de la Révolution française*, 1992, vol. 287, pp. 47-61.
- GALLOIS Léonard, *Histoire des journaux et des journalistes de la Révolution française*, Paris, Bureau de l'Industrie de la Société Fraternelle, 1845, 2 vol., [en ligne]

<[https://books.google.fr/books?id=9kwrAQAIAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs\\_book\\_other\\_versions\\_r&cad=4#v=onepage&q&f=false](https://books.google.fr/books?id=9kwrAQAIAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_book_other_versions_r&cad=4#v=onepage&q&f=false)>.

- GOUGH Hugh, « Continuité ou rupture ? Les transformations structurelles de la presse provinciale (1789-1799), » dans *Annales historiques de la Révolution française*, 1988, vol. 273, p. 247-53.
- GOUGH Hugh, *The Newspaper Press in the French Revolution*, Chicago / Londres, The Dorsey Press / Routledge, 1988, 264 p.
- GOUGH Hugh, « The provincial Jacobin club press during the French Revolution », dans *European History Quarterly*, 16, 1986, p. 47-76, [En ligne] <<https://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/026569148601600103>>
- GUILBAULT Marie-Hélène, *La régénération de la France par l'Antiquité : les références antiques dans la presse révolutionnaire (1789-1794)*, Thèse, Université d'Ottawa, 2012.
- GUILHAUMOU Jacques, « La guerre des mots : on dit, nouvelles et dialogues dans la presse révolutionnaire (1791-1793) », dans *La plume et le sabre, hommages offerts à Jean-Paul BERTAUD*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, p.101-110.
- KENNEDY Michael L., « The Jacobin clubs and the press : phase two », dans *French Historical Studies*, 13, 1984, pp. 474-499, [En ligne] <[https://www.jstor.org/stable/286358?seq=1#page\\_scan\\_tab\\_contents](https://www.jstor.org/stable/286358?seq=1#page_scan_tab_contents)>
- KUPIEC Anne, « La Gironde et le Bureau d'Esprit public : livre et révolution », dans *Annales historiques de la Révolution française*, 1995, Vol. 302, p. 571-586.
- LABROSSE Claude et Pierre RETAT, *Naissance du Journal révolutionnaire, 1789*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1989.
- LEVIN Suzanne, « La magistrature de la presse au miroir de l'Antiquité selon Camille Desmoulins », dans *Annales historiques de la Révolution française*, 2016, no 384, p. 55-82.
- MARTIN André, Gérard Walter, *Catalogue de l'histoire de la Révolution française : écrits de la période révolutionnaire*, Tome 5, *Journaux et Almanachs*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 1940 .
- MARTIN Marc, *La presse régionale – des Affiches aux grands quotidiens*, Fayard, Paris, 2002, 501 p.
- MATHEZ Albert, « La presse subventionnée de l'an II », *Annales révolutionnaires*, 1918, p. 112-113.
- OZOUF Mona, « le concept d'opinion publique au XVIIIe siècle », dans *Sociologie de la communication*, volume 1, n°1, 1997, p.349-365

- POPKIN Jeremy D., *La presse de la Révolution, journaux et journalistes - 1789-1799*, Paris, Odile Jacob, 2011, 212 p.
- POPKIN Jeremy D., « La presse et les événements politiques en France, 1789-1799 », dans *Mélanges de l'École française de Rome - Italie et Méditerranée*, tome 104, n°1. 1992. pp. 161-173.
- RETAT Pierre, *Les Journaux de 1789, bibliographie critique*, Paris, Centre national de la recherche scientifique, 1988, 428 p.
- RETAT Pierre, « La Révolution du Journal, 1788-1794 », Centre d'études du 18e siècle, Université Lumière (Lyon-II), Paris, Éditions du C.N.R.S., 1989, 354 p.
- SGARD Jean (dir), *La presse provinciale au XVIIIe siècle*, centre de recherche sur les sensibilités, Université des langues et lettres de Grenoble, 1983.
- RETAT Pierre, « L'année 1789 vue par les journaux : problèmes et propositions », dans *Dix-huitième Siècle*, n°20, 1988, pp. 83-98.
- WAUTERS Éric, « La dialectique province-Paris dans la presse des départements : entre vie politique locale et réseaux nationaux d'opinion », dans *Annales historiques de la Révolution française*, 2002, n° 330, p. 71-85.
- WAUTERS Éric, « La presse départementale en l'an II », dans *Annales historiques de la Révolution française*, 1996, n°303, pp. 1-35.
- WAUTERS Eric, «Le procédé épistolaire dans la presse française de la Révolution à la Restauration», dans Guillaume Pinson (dir.), *La lettre et la presse : poétique de l'intime et culture médiatique*, [En ligne] <<http://www.medias19.org/index.php?id=327>>.

## Sur la Révolution à Toulouse

- ADHER Jean, *Le Comité des subsistances de Toulouse (12 août 1793 - 3 mars 1795) : Correspondance et délibérations*, Toulouse, E. Privat, 1912, XLVIII-413p., [En ligne] <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5680062r>.
- BAUDOT Marc-Antoine, *Pièces relatives au rapport fait à la Convention nationale le 24 juin 1793 sur les autorités constituées de Toulouse*, Paris, Imprimerie nationale 1793, 20p. [en ligne] < <https://tolosana.univ-toulouse.fr/fr/notice/147173094>>
- CASTEX Jean, PERONNET Michel, « La Révolution dans la Haute-Garonne 1789-1799 », Paris, Horvath, 1989, 127 p.
- CONNAC Emile, « Histoire de la Révolution à Toulouse et dans le département de la Haute-Garonne », dans *Revue Pyrénéenne*, Toulouse, 1902, 237 p., [en ligne] <<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k143990v>>.

- DARTIGOEYTE Pierre-Arnaud, Proclamations de Dartigoeyte, représentant du peuple, dans les départements du Gers et de la Haute-Garonne (1793-1794), Paris, hachette Livre BNF, 2013, [en ligne] <<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57132774/f1>>.
- DESCOMBELS A.-G., *Le procureur-général-syndic du département de Haute-Garonne à tous les citoyens du même département sur l'emprunt forcé d'un milliard [sic]*, Toulouse, An II, 6 p., [en ligne] <<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6261782x>>.
- DESCOMBELS A.-G., *Discours prononcé au temple de la Raison, le décadi 10 germinal, avec l'adresse de la commune, de la Société populaire et des autorités... de Toulouse ... à la Convention nationale portant félicitation des mesures prises contre les conspirateurs, par le citoyen Descombels,...*, s.l., An II, 8 p., [en ligne] <<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6262114b>>.
- DEBOUL Axel, *Le Tribunal révolutionnaire de Toulouse, 25 nivôse-3 floréal an II, 14 janvier-22 avril 1794*, Toulouse, E. Privat, 1894, 169 p.
- GODECHOT Jacques, *La Révolution française dans le Midi toulousain*, Toulouse, Privat, 1986, 317p.
- LYONS Martin, *Révolution et terreur à Toulouse*, Toulouse, Privat, 1988, 285 p.
- LYONS Martyn, "The Jacobin Elite of Toulouse", dans *European Studies Review*, T. VII, 1977, pp. 257-289.
- TAILLEFER Michel, *Études sur la sociabilité à Toulouse et dans le Midi toulousain de l'Ancien régime à la Révolution*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2014, 524p.
- WALLON Henri, *Les représentants du peuple en mission et la justice révolutionnaire dans les départements en l'an II (1793-1794)*, Paris, Hachette, 1889-1890, vol. 2. Ouest et sud-ouest, pp. 294-305.

## Sur la presse révolutionnaire à Toulouse

- ESCAMEZ Diana, *La presse périodique à Toulouse de 1789 à 1794*, mémoire de maîtrise, Faculté des lettres et sciences humaines de Toulouse, 1969.
- GODECHOT Jacques, « Aux origines de la presse républicaine à Toulouse : la première émancipation », dans *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 1964, Tome 76, pp. 581-598.
- LESCURE Marie-José, *La presse périodique à Toulouse sous la Révolution (1794-1800)*, Mémoire de Maîtrise, Faculté des lettres et sciences humaines de Toulouse, 1970.

- TAILLEFER Michel, « Midi toulousain », dans Pierre ALBERT (dir) et Gilles FEYEL (dir), *La presse départementale en Révolution*, Institut français de Presse, Université Paris II, La Garenne Colombes, Editions de l'espace européen, 1992, T.1, p.275-344.
- TAILLEFER Michel, « La presse à Toulouse pendant la Révolution », dans *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-lettres de Toulouse*, Vol 151, T. X 1989, p. 295-306.
- TAILLEFER Michel, « Les journaux de Toulouse », dans *Les pratiques politiques en province à l'époque de la Révolution française*, actes du colloque tenu à Montpellier les 18,19 et 20 septembre 1987, Montpellier, Université Paul Valéry, 1988, 407p.
- TAILLEFER Michel, « Le journalisme de province pendant la Révolution : l'exemple du Midi toulousain », dans Jean SENTOU (dir), *Révolution et Contre-Révolution dans la France du Midi (1789-1799)*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1991, p.65-90.

# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>5</b>
<b>PREMIERE PARTIE : Contexte, forme et contenu du <i>Journal révolutionnaire de Toulouse</i></b> .....	<b>12</b>
<b>Chapitre 1 : Le Journal révolutionnaire de Toulouse dans son contexte</b> .....	<b>13</b>
1.1.- Toulouse et la Convention montagnarde.....	13
1.2.- Les représentants en mission dans le sud-ouest .....	15
1.3.- Recensement des titres publiés à Toulouse entre 1789 et 1794.....	16
1.4.- De la feuille d'information de la société populaire au Journal révolutionnaire .....	17
<b>Chapitre 2 : Le programme éditorial du Journal révolutionnaire</b> .....	<b>20</b>
2.1.- Organe de la société populaire .....	20
2.2.- Organe d'information sur l'actualité politique .....	21
2.3.- Relais des autorités .....	22
2.4.- Journal de propagande.....	23
<b>Chapitre 3 : Le Journal révolutionnaire : analyse formelle des 104 premiers numéros</b> .....	<b>25</b>
3.1.- Edition et impression .....	25
3.2.- Diffusion .....	25
3.3.- Rédaction .....	26
3.4.- Format du journal.....	30
3.5.- Les rubriques du Journal .....	31
3.5.1.- Rubriques régulières et structurantes .....	31
3.5.2.- Rubriques circonstanciées.....	33
<b>DEUXIEME PARTIE : « Fortifier l'Esprit public », le sens, les moyens</b> .....	<b>39</b>
<b>Chapitre 4 : Esprit public et opinion publique</b> .....	<b>40</b>
4.1.- Origines et significations .....	40
4.2.- Influence de la presse sur l'Esprit public.....	41
4.2.1.- Le Bureau d'Esprit public du ministre Roland .....	41
4.2.2.-Un débat aux Jacobins de Paris.....	43
4.2.3.- Le Comité de salut public et l'Esprit public .....	44
<b>Chapitre 5 : Le système idéologique du Journal</b> .....	<b>45</b>
5.1.- Egalitarisme jacobin .....	45
5.2.- Liberté .....	48
5.3.- Propriété .....	50
<b>Chapitre 6 : Les moyens éditoriaux de la démarche, et leur mise en œuvre</b> .....	<b>52</b>
6.1.- La mise en valeur des bons comportements .....	52

6.1.1.- Le bon républicain.....	52
6.1.2.- La vertu en politique .....	53
6.1.3.- La générosité .....	54
6.1.4.- Le patriotisme .....	55
6.1.5.- Le sens du sacrifice.....	56
6.1.6.- La morale et les bonnes mœurs.....	57
6.2.- La dénonce des contre-révolutionnaires .....	59
6.2.1.- Les aristocrates.....	59
6.2.2.- Les fédéralistes.....	61
6.2.3.- Les prêtres et fanatiques religieux.....	61
6.2.4.- Les mauvais soldats et officiers.....	65
6.2.5.- Les accapareurs .....	67
6.3.- Rassurer les citoyens sur l’efficacité de la convention montagnarde et des autorités .....	70
6.3.1.- La faveur des armes aux frontières.....	70
6.3.2.- La paix civile maintenue à Toulouse .....	72
6.3.3.- Croire à la réussite et à l’accès au bonheur pour tous.....	73
6.4.- Mobiliser l’opinion publique en soutien de la politique montagnarde .....	74
6.4.1.- Expliquer les options politiques de la Montagne.....	75
6.4.2.- Justifier le gouvernement révolutionnaire .....	75
6.4.3.- Maintenir des citoyens en éveil .....	77
<b>Epilogue : Le <i>Journal</i> à l’épreuve de Thermidor .....</b>	<b>80</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>84</b>
<b>Sources .....</b>	<b>95</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>97</b>